



Evaluation réalisée avec l'appui du F3E pour la Région Limousin (réf 281 Ev)

## **EVALUATION DU PROGRAMME PLURIANNUEL DE COOPERATION ENTRE LA REGION LIMOUSIN ET LA PROVINCE DE L'OUBRITENGA (2005-2008)**

**Rapport final, résumé et annexes**

**Juillet 2009**

1020, route du Puy Ste Réparate  
13 540 - Puyricard  
(33) 6 61 84 16 20    jmcoll1@yahoo.fr

**Jean-Marie Collombon  
Daniel Thieba**

## Introduction

La mission d'évaluation de la coopération décentralisée, menée depuis 2005 entre la Région Limousin et la Province de l'Oubritenga au Burkina Faso, a été engagée en février 2009.

Le processus évaluatif a été commandité par la Région Limousin avec l'appui technique du F3E. Il a été conduit par *Jean-Marie Collombon* (France), chef de mission, et *Daniel Thiéba* (Burkina Faso). Cette mission d'évaluation a concerné la période 2005-2008.

Elle a eu pour objectif général d'évaluer le programme de coopération décentralisée entre la Région et la Province, qui se traduit par un ensemble d'actions et d'évaluer le dispositif de coopération. Elle a eu pour objectifs spécifiques : 1) de réaliser un *bilan* des actions de coopération, 2) de faire un point sur les *structures* mises en place et 3) de mener une réflexion prospective sur le devenir de cette coopération et de formuler des *recommandations*.

La mission a été réalisée selon les principes de base d'une *évaluation participative et partenariale*. Elle a donc très largement associé les divers partenaires du processus, tant en Limousin qu'en Oubritenga.

Elle s'est déroulée en diverses étapes : 1) une première mission de cadrage à Limoges fin janvier, 2) plusieurs missions en Limousin en février-mars, de collecte d'informations et d'entretiens, 2) une restitution à Limoges, 3) une mission conjointe de terrain en Oubritenga en avril-mai, 4) une restitution à chaud à Ziniaré et à Limoges, 5) des ateliers d'échanges à Limoges et Ziniaré et, enfin, 6) une double restitution à Limoges fin juin et à Ziniaré en juillet.

Le présent rapport final provisoire tient compte à la fois de la documentation et des rapports disponibles, des entretiens de terrain réalisés en Limousin et en Oubritenga, ainsi qu'à Ouagadougou, des fiches d'évaluation individuelle, ou de groupe, renseignées par les acteurs locaux, des observations et commentaires issus des ateliers de Limoges et du Comité technique.

Des échanges permanents, constructifs et fructueux avec les membres du Comité technique, du Comité de pilotage Nord, du Comité de pilotage Sud, du Comité Local de Jumelage, de la CAT, ont permis un bon déroulement du processus. L'équipe d'évaluation a noté avec satisfaction l'intérêt spécifique manifesté par *Jean-Paul Denot*, Président de la Région Limousin et par *MM. Stéphane Cambou*, Délégué à la coopération et *Jean-Bernard Damiens*, vice présidents.

La Région Limousin, par le biais de ses agents de la Délégation à la Coopération, a offert à l'équipe d'évaluation un accès complet à une documentation abondante et de bonnes conditions de travail. La coopération du Comité de Pilotage Sud comme celle du Haut Commissariat ont été tout à fait satisfaisantes. L'équipe de la CAT lui a apporté toute sa collaboration.

Enfin, l'équipe a apprécié la relation avec les mairies, en Limousin comme en Oubritenga, et avec les associations et groupements de producteurs. Elle a pris plaisir à un travail réalisé dans ces conditions et espère que sa modeste contribution servira, quelque part, à améliorer le sort des populations burkinabé.

### L'équipe d'évaluation

## SOMMAIRE

|  |           |
|--|-----------|
| SIGLES ET ABREVIATIONS .....   | 5         |
| <b>I° PARTIE : CONTEXTE DE L'EVALUATION.....</b>                               | <b>6</b>  |
| <b>I – OUBRITENGA LIMOUSIN : RAPPEL DU CONTEXTE.....</b>                       | <b>7</b>  |
| 1 - LA REGION DU PLATEAU CENTRAL ET LA PROVINCE DE L'OUBRITENGA .....          | 7         |
| 2 - LE BURKINA FASO, UN PAYS EN COURS DE DECENTRALISATION .....                | 8         |
| <b>II – LA COOPERATION ENTRE LE LIMOUSIN ET L'OUBRITENGA.....</b>              | <b>11</b> |
| 1 - UNE COOPERATION ANCIENNE .....   | 11        |
| 2 - UNE COOPERATION AVEC DES OBJECTIFS LARGES .....                            | 12        |
| 3 - UN DISPOSITIF NORD SUD, EN PRINCIPE EQUILIBRE .....                        | 12        |
| 4 - UNE COOPERATION QUI A EVOLUE VERS UNE PLUS GRANDE STRUCTURATION .....      | 13        |
| <b>III – LA DEMARCHE DE L'EVALUATION .....</b>                                 | <b>13</b> |
| 1 - RAPPEL DU CONTEXTE DE L'EVALUATION.....                                    | 13        |
| 2 - OBJECTIFS DE L'EVALUATION .....  | 13        |
| 3 - DEMARCHE EVALUATIVE SUIVIE .....   | 14        |
| 4 - CONDITIONS DE REALISATION DE LA MISSION .....                              | 15        |
| <b>II° PARTIE : BILAN DE LA COOPERATION 2005-2008 .....</b>                    | <b>17</b> |
| <b>IV – APPRECIATION D'ENSEMBLE DU PROJET DE COOPERATION .....</b>             | <b>18</b> |
| 1 - UNE COOPERATION SOLIDE .....   | 18        |
| 2 – UN PROGRAMME QUI REPOND ASSEZ BIEN A DES OBJECTIFS PARTAGES .....          | 19        |
| 3 - UNE COOPERATION CONFORME AUX CRITERES DE LA COOPERATION DECENTRALISEE..... | 20        |
| 4 - UN PROGRAMME CONFORME AUX OBJECTIFS DE LA COOPERATION AU BURKINA.....      | 21        |
| 5 – APPRECIATION D'ENSEMBLE .....  | 21        |
| <b>V – EVALUATION DU DISPOSITIF DE COOPERATION.....</b>                        | <b>22</b> |
| 1 - LE DISPOSITIF INSTITUTIONNEL ET TECHNIQUE .....                            | 22        |
| 2 - LE DISPOSITIF FINANCIER .....  | 29        |
| 3 - APPRECIATION DE LA MISSION SUR LE DISPOSITIF .....                         | 33        |
| <b>VI - EVALUATION DU PARTENARIAT.....</b>                                     | <b>35</b> |
| 1 - UN PARTENARIAT A DEVELOPPER AU NORD.....                                   | 35        |
| 2 - APPRECIATION SUR LE PARTENARIAT.....                                       | 37        |
| <b>VII - APPRECIATION DE LA METHODE D'INTERVENTION .....</b>                   | <b>38</b> |
| 1 – UNE DEMARCHE PRECISE.....  | 38        |
| 2 - APPRECIATION DE LA MISSION SUR LES METHODES D'INTERVENTION.....            | 46        |
| <b>VIII- EVALUATION DES ACTIONS DE COOPERATION .....</b>                       | <b>46</b> |
| 1 - APPRECIATION DES ACTIONS.....  | 46        |
| 2 - APPRECIATION GLOBALE DES ACTIONS .....                                     | 53        |
| <b>IX - EVALUATION DES MICROPROJETS.....</b>                                   | <b>54</b> |
| 1 - DES MICROPROJETS FINANCES PAR LE FIL .....                                 | 54        |
| 2 - EDUCATION ET ALPHABETISATION .....   | 55        |
| 3 - SANTE.....   | 56        |
| 4 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.....  | 57        |
| 5 - SOUTIEN AUX FILIERES AGRICOLES .....                                       | 58        |
| 6 - ENVIRONNEMENT ET RESSOURCES NATURELLES .....                               | 60        |

|   |            |
|---|------------|
| 7 - AMENAGEMENT SOCIO-CULTUREL, TOURISME ET CULTURE.....                                  | 61         |
| 8 - HYDRAULIQUE.....  | 62         |
| 9 - APPRECIATION SYNTHETIQUE DES MICROPROJETS PAR DOMAINE .....                           | 64         |
| <b>X - EVALUATION DES PROJETS TRANSVERSAUX.....</b>                                       | <b>65</b>  |
| 1 - FORMATION DES ACTEURS LOCAUX .....  | 65         |
| 2 - ECHANGES .....  | 69         |
| 3 - EXPERTISES ET ETUDES .....  | 71         |
| 4 - APPUI INSTITUTIONNEL AUX INSTANCES .....  | 74         |
| 5 - INFORMATION ET COMMUNICATION.....   | 75         |
| 6 - EVALUATION SYNTHETIQUE DES ACTIONS TRANSVERSALES .....                                | 77         |
| <b>XI - EVALUATION DU PROGRAMME NORD.....</b>   | <b>78</b>  |
| 1 - FORMATION ET EDUCATION AU DEVELOPPEMENT EN LIMOUSIN .....                             | 78         |
| <b>III° PARTIE : PROPOSITIONS ET RECOMMANDATIONS.....</b>                                 | <b>82</b>  |
| <b>XII - RECOMMANDATIONS PRIORITAIRES .....</b>   | <b>83</b>  |
| 1 - QUELQUES RECOMMANDATIONS PRIORITAIRES .....   | 83         |
| 2 - CLARIFIER LES ROLES ET LES RESPONSABILITES DES ORGANES AINSI QUE LES PROCEDURES ..... | 84         |
| 3 - REVOIR LA STRATEGIE D'INTERVENTION .....  | 85         |
| 4 - DONNER UNE PLUS GRANDE PLACE AU DEVELOPPEMENT DURABLE .....                           | 86         |
| 5 - METTRE EN PLACE UN VERITABLE DISPOSITIF DE SUIVI-EVALUATION.....                      | 86         |
| <b>XIII - ENSEMBLE DES RECOMMANDATIONS.....</b>   | <b>89</b>  |
| 1 - TERMINER LES PROJETS EN COURS ET CONFORTER LES ACQUIS DU PPOL .....                   | 89         |
| 2 - REDEFINIR UNE STRATEGIE SUR LE LONG TERME.....  | 90         |
| 3 - AMELIORER LE DISPOSITIF INSTITUTIONNEL ET TECHNIQUE .....                             | 91         |
| 4 - AMELIORER LE DISPOSITIF FINANCIER.....  | 100        |
| 5 - AMELIORER LE PARTENARIAT .....  | 102        |
| 6 - RENFORCER LES COLLECTIVITES TERRITORIALES.....  | 104        |
| 7 - RENFORCER FORTEMENT LES CAPACITES DES ACTEURS LOCAUX .....                            | 105        |
| 8 - AMELIORER LE PROGRAMME DES INFRASTRUCTURES COMMUNALES .....                           | 108        |
| 9 - MODIFIER LE SYSTEME DE GESTION DES PROJETS ECONOMIQUES .....                          | 109        |
| 10 - REDONNER SA JUSTE PLACE A L'ENVIRONNEMENT.....                                       | 111        |
| 11 - POURSUIVRE LES EFFORTS EN FAVEUR DE L'ACCES A L'EAU .....                            | 113        |
| 12 - RECENTRER LES ECHANGES ET L'EXPERTISE .....  | 114        |
| 13 - RENFORCER L'EDUCATION AU DEVELOPPEMENT .....   | 115        |
| <b>IV° PARTIE - RESUME .....</b>  | <b>121</b> |
| <b>V° PARTIE : ANNEXES .....</b>  | <b>132</b> |
| ANNEXE 1 - LISTE DES PERSONNES RENCONTREES .....  | 133        |
| ANNEXE 2 - ACTIONS EVALUEES .....   | 137        |
| ANNEXE 3 - BIBLIOGRAPHIE CONSULTEE .....  | 140        |

## Sigles et abréviations

|              |   |
|--------------|---|
| ASK          | Association Song Koaadba  |
| BERD         | Bureau d'Etudes et de Recherche pour le Développement                                   |
| CAT          | Cellule d'Appui Technique   |
| CLJ ou CLJPO | Comité Local de Jumelage de la Province de l'Oubritenga                                 |
| CM           | Conseil Municipal   |
| COS          | Comité des Œuvres Sociales (Conseil régional Limousin)                                  |
| CP Nord      | Comité de Pilotage Nord   |
| CP Sud       | Comité de Pilotage Sud  |
| CRJ          | Conseil Régional des Jeunes   |
| CRL          | Conseil Régional Limousin   |
| CSPS         | Centre de Santé et de Premiers Soins  |
| CVD          | Conseil Villageois de Développement   |
| DGAEP        | Direction Générale de l'Assainissement et de l'Eau Potable                              |
| DPAHRH       | Direction Provinciale de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques |
| DPASS        | Direction Provinciale de l'Action Sanitaire et Sociale                                  |
| DRAF         | Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt                                     |
| DC           | Délégation à la Coopération   |
| DGS          | Direction Générale des Services   |
| EPLEFPA      | Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole      |
| FIL          | Fonds d'Investissement Local  |
| HCCI         | Haut Conseil de la Coopération Internationale   |
| IRENA        | Institut de Recherche national Agricole   |
| ISF          | Ingénieurs Sans Frontières  |
| LNBT         | Laboratoire National du Bâtiment et des Travaux Publics                                 |
| MAEE         | Ministère des Affaires Etrangères et Européennes  |
| MCD          | Maison de la Coopération Décentralisée  |
| MDH          | Maison des Droits de l'Homme  |
| PDC          | Plan de Développement Communal  |
| PPOL         | Programme Pluriannuel Oubritenga Limousin   |
| PS Eau       | Programme Solidarité Eau  |
| SRFD         | Service Régional Formation et Développement   |

## **I° PARTIE : CONTEXTE DE L'EVALUATION**

## I – OUBRITENGA LIMOUSIN : RAPPEL DU CONTEXTE

### 1 - La région du Plateau central et la province de l'Oubritenga

La région du Plateau central est l'une des treize régions administratives du Burkina Faso. Elle a été créée en Juillet 2001 avec Ziniaré pour chef-lieu. Elle est constituée de trois provinces : Ganzourgou, Kourwégo et Oubritenga. Cette dernière province a une superficie de 2 774 km<sup>2</sup>.

Jusqu'en 2006, la province de l'Oubritenga, dirigée par un Haut Commissaire, était constituée de 7 départements.

#### 1.1. Des contraintes climatiques, mais le marché de Ouagadougou à proximité

La province se trouve dans la zone climatique nord soudanienne avec une alternance de deux saisons. Les aléas de la saison des pluies constituent une contrainte pour l'agriculture.

Toutefois, avec son potentiel en retenues d'eau et en barrages, la province est bien positionnée pour tirer profit de l'important marché d'Ouagadougou en produits maraîchers. Cela constitue du reste un des moteurs de la vie économique dans la province en saison sèche. Loumbila, Ziniaré et Zitenga sont les principaux points de production dans la province.

#### 1.2. Une province assez bien équipée

La province de l'Oubritenga, qui compte 240 000 habitants, est relativement bien dotée en infrastructures, comparativement à d'autres provinces du pays, mais elle se situe encore largement en dessous des normes en vigueur.

Pour les infrastructures hydrauliques, d'après la DGAEP, la province serait plutôt mieux équipée que la moyenne du pays avec un taux de couverture de 63% contre 51%, en moyenne, pour le Burkina Faso.

Sur le plan de l'environnement, en raison de la forte croissance démographique, de la proximité de la ville de Ouagadougou, le bois de chauffe continue d'être la source d'énergie principale, sinon exclusive, pour les populations locales et une source de revenus (commercialisation du bois à Ouagadougou).

En conséquence, la province a connu un processus accéléré de dégradation des ressources naturelles au cours des décennies écoulées et il tend à s'accélérer encore aujourd'hui.

La région est dotée de marchés relativement importants drainant des commerçants venus de Ouagadougou et d'ailleurs (Togo, Ghana). L'excellente situation de ces marchés en matière de voies routières, facilite l'écoulement des produits. Toutefois, il faut noter que la majorité des villages de l'Oubritenga ont un accès difficile avec leur chef lieu de commune, particulièrement en saison des pluies.

## 2 - Le Burkina Faso, un pays en cours de décentralisation

### 2.1. Une décentralisation accélérée en 2006

Selon le code général des collectivités territoriales, *"la décentralisation consacre le droit des collectivités territoriales à s'administrer librement et à gérer des affaires propres en vue de promouvoir le développement à la base et de renforcer la gouvernance locale"*.

La décentralisation repose sur l'existence de collectivités territoriales, la collectivité territoriale étant définie comme *"une subdivision du territoire dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Elle constitue une entité d'organisation et de coordination du développement."*

Les collectivités territoriales (communes et régions) répondent aux caractéristiques suivantes:

- un ressort territorial déterminé ;
- une personnalité juridique ;
- des affaires propres (compétences) et des ressources propres (budget);
- une autonomie de gestion ;
- des organes de gestion élus ;
- un contrôle de tutelle exercé par l'Etat.

En 2006, la région administrative du Plateau central est devenue la collectivité territoriale Région du Plateau central. La province de l'Ouhritenga est restée un échelon administratif dirigé par le Haut Commissaire. Les départements ont été transformés en communes rurales ou urbaines, avec 6 communes rurales : Dapelogo (35 980 habitants), Zitenga (41 739 habitants), Ourou-Manega (20 487 habitants), Loumbila (27 932 habitants), Absouya (26 338 habitants) et Nagréongo (23 318 habitants) et une commune urbaine : Ziniaré (63 000 habitants), chef-lieu de la province.

### 2.2. Un cadre juridique de décentralisation, déjà ancien

Le renouveau du processus trouve son fondement dans la Constitution du 2 juin 1991, révisée par la loi n°002/97/ADP du 27 janvier 1997, qui dispose, entre autres, que:

- Le Burkina Faso est organisé en collectivités territoriales (Article 143);
- La création, la suppression, le découpage des collectivités territoriales sont du ressort de la loi (Article 144);
- La loi organise la participation démocratique des populations à la libre administration des collectivités territoriales (article 145).

### 2.3. Les principes de la décentralisation

Le code général des collectivités territoriales, tout en réaffirmant *"le droit des collectivités territoriales à s'administrer librement et à gérer des affaires propres en vue de promouvoir le développement à la base et de renforcer la gouvernance locale"*, fixe les principes de base suivants:

- La décentralisation s'opère dans le cadre de l'Etat unitaire : *"les collectivités territoriales s'administrent librement dans le respect strict de l'intégrité territoriale"*

*et de l'unité nationale, de l'identité et de l'autonomie de chaque collectivité"* (article 14) ;

- La décentralisation est accompagnée d'une déconcentration des services de l'Etat dans le but de renforcer les capacités d'action des collectivités territoriales ;
- La progressivité : "*le transfert des compétences et des ressources de l'Etat aux collectivités territoriales s'effectue selon la règle de la progressivité*" (article 72). Cela signifie que le transfert doit se faire progressivement en fonction de l'adhésion des acteurs, des capacités de gestion des populations, des moyens de mise en œuvre de l'Etat.
- La subsidiarité: l'action des collectivités locales de base (communes) ou des collectivités intermédiaires (régions) doit être primordiale dans les domaines touchant au plus près chaque niveau de collectivité; l'Etat, en dehors des domaines qui lui sont réservés, intervient en appui aux collectivités territoriales (article 34) ;
- Le transfert (concomitant) des compétences et des ressources: les transferts de compétences par l'Etat doivent être accompagnés du transfert aux collectivités territoriales des moyens et des ressources nécessaires à l'exercice normal de ces compétences dans les conditions prévues par la loi (article 36) ;
- Le devoir d'assistance de l'Etat: "*l'Etat soutient et facilite le développement des collectivités territoriales. Il a envers elles, un devoir d'assistance*" (article 48). C'est dire que la décentralisation ne se fait pas à la décharge de l'Etat, ni contre l'Etat, mais avec l'Etat qui doit s'organiser convenablement pour assurer l'appui technique et l'accompagnement des collectivités locales dans leurs efforts de développement.

#### **2.4. Des compétences et des moyens d'action pour les collectivités territoriales**

L'adoption du code général des collectivités territoriales a ouvert une phase importante du processus de décentralisation, à savoir la généralisation de la communalisation à l'ensemble du territoire en permettant, par les élections locales d'avril 2006, la mise en place de 302 communes rurales à côté des 49 communes urbaines pré existantes, ainsi que des 13 régions.

Il existe deux niveaux de collectivités territoriales au Burkina Faso qui sont **la Commune et la Région**.

**La région** est constituée par plusieurs communes. La Burkina Faso compte 13 régions.

**La commune** est la collectivité territoriale de base et il existe 2 types de communes : la commune urbaine et la commune rurale.

**La commune rurale** est un regroupement de villages ayant une population d'au moins 5.000 habitants et dont les activités économiques permettent de générer des ressources budgétaires propres annuelles d'au moins 5.000.000 FCFA (article 27 du CGCT).

**La commune urbaine** est une entité territoriale comprenant au moins une agglomération permanente de 25.000 habitants et dont les activités économiques permettent de générer des ressources budgétaires propres annuelles d'au moins 25.000.000) de FCFA (article 19 du CGCT).

La commune urbaine peut être érigée en commune à statut particulier avec au moins 200.000 habitants et 500.000.000 de FCFA de budget annuel (article 23 du CGCT).

Il est institué au niveau de chaque village de la commune rurale un Conseil Villageois de Développement (CVD).

Le code général confère aux communes et aux régions, 11 domaines de compétences :

- le foncier ;
- l'aménagement du territoire, la gestion du domaine foncier et l'urbanisme ;
- l'environnement et la gestion des ressources naturelles ;
- le développement économique et la planification ;
- la santé et l'hygiène ;
- l'éducation, la formation professionnelle et l'alphabétisation ;
- la culture, les sports et les loisirs ;
- la protection civile, l'assistance et les secours ;
- les pompes funèbres et les cimetières ;
- l'eau et l'électricité ;
- les marchés, abattoirs et foires.

## **2.5. De nouvelles orientations pour la coopération décentralisée**

Les Assises franco-burkinabè de la coopération décentralisée, réalisées à Ouagadougou les 6 et 7 décembre 2007, ont donné un certain nombre d'orientations dont il faudra tenir compte [Source : MCD Ouagadougou].

La coopération décentralisée entre les collectivités territoriales burkinabè et françaises s'inscrit dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) définis par les Nations Unies. Elle s'inscrit également dans la logique du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) défini par l'Etat burkinabè. Elle doit se dérouler dans le respect des lois et des textes réglementaires en vigueur dans chacun des pays.

Les démarches de coopération décentralisée doivent :

- S'inscrire dans une logique d'appui institutionnel aux collectivités territoriales burkinabè d'une part, et d'appui au développement économique, social, culturel dans une perspective de développement durable d'autre part.
- Être l'occasion de promouvoir et renforcer la connaissance mutuelle des partenaires.
- Permettre d'accompagner les collectivités territoriales burkinabè afin qu'elles puissent assumer pleinement leur rôle de maître d'ouvrage, répondre aux préoccupations quotidiennes de leurs administrés en matière d'équipements, de services et d'emploi et initier sur le long terme une politique globale de développement de leur territoire.

Les démarches de coopération décentralisée doivent aussi permettre de conforter le développement territorial, la démocratie et la gouvernance locale.

Au terme de ces assises, les autorités locales, les organisations de la société civile et l'ensemble des partenaires de coopération décentralisée s'engagent à :

1. Encadrer les coopérations décentralisées par des conventions signées par les collectivités territoriales partenaires à un échelon pertinent ;
2. Veiller à la clarification du rôle des différents acteurs et au renforcement de la maîtrise d'ouvrage communale à travers les actions de coopération décentralisée
3. S'appuyer sur les autorités locales comme support institutionnel pouvant assurer la coordination et la cohérence des actions de coopération décentralisée ;
4. Accompagner les collectivités locales burkinabè dans l'élaboration de programmes de développement de leur territoire ;
5. Aider les collectivités territoriales à organiser la mise en cohérence et la coordination des acteurs et des projets sur leur territoire ;
6. Aider les comités de jumelage à jouer un rôle d'animation des actions de coopération décentralisée relevant de la société civile ;
7. Elaborer des stratégies de communication, d'information et de sensibilisation des acteurs pour une meilleure appropriation des démarches de coopération décentralisée par les acteurs et un élargissement de la base de la coopération décentralisée ;
8. Accompagner les besoins de formation des collectivités territoriales et des acteurs de leurs territoires ;
9. Améliorer la concertation et le dialogue ainsi que les échanges entre acteurs burkinabè et français, ceci pour renforcer la cohérence des initiatives
10. Améliorer les outils opérationnels des actions de coopération décentralisée et favoriser les évaluations des actions.

## II – LA COOPERATION ENTRE LE LIMOUSIN ET L'OUBRITENGA

### 1 - Une coopération ancienne

Après 17 années d'échanges et de coopération entre la région du Limousin et la Province de l'Oubritenga, un Protocole de jumelage a été signé début 1999 entre le Conseil régional du Limousin et le Haut Commissariat de la Province de l'Oubritenga.

En 2004, le Programme Pluriannuel Oubritenga Limousin<sup>1</sup> (PPOL) a été mis en place, pour une durée de 3 ans (2005-2008), suite à une évaluation conduite par l'ACDIL, un bureau d'étude du Burkina Faso. Il a démarré en mars 2005.

Le Programme avait pour finalités :

- de conduire une action de coopération de territoire à territoire ;

---

<sup>1</sup> Dénommé simplement « Programme » dans la suite du présent rapport

- de réaliser des échanges dans la durée ;
- de développer ces actions dans une perspective de développement local durable.

## 2 - Une coopération avec des objectifs larges

Les objectifs suivants ont été fixés par la Région Limousin et la province de l'Oubritenga, pour la période considérée :

- (1) Favoriser en Limousin une mobilisation plus large des populations et des acteurs locaux ;
- (2) Accompagner le renforcement des capacités de maîtrise d'ouvrage des acteurs locaux en Oubritenga ;
- (3) Améliorer la fourniture en infrastructures et équipements socio-économiques et de service ;
- (4) Organiser l'information, la communication, la capitalisation et les échanges d'expériences en Oubritenga.

Le Programme d'action a été construit avec les 6 composantes suivantes :

- Sensibilisation et éducation au développement
- Appui aux organisations de la Société civile
- Appui aux collectivités locales
- Mise en place d'un Fonds d'Investissement Local (FIL) concernant l'éducation, la santé, le développement économique, l'hydraulique, l'environnement, la culture
- Réalisation d'échanges et d'expertises
- Information et communication

## 3 - Un dispositif Nord Sud, en principe équilibré

Le dispositif, tel que prévu par le Programme, était le suivant :

La maîtrise d'ouvrage institutionnelle est assurée conjointement par le CR Limousin et le Haut Commissariat.

La maîtrise d'ouvrage déléguée est assurée par un outil commun, le Comité de Pilotage Nord/Sud.

La maîtrise d'œuvre est assurée par un bureau d'étude burkinabé, le BERD, qui gère une Cellule d'Appui Technique, la CAT, installée à Ziniaré.

En Limousin, le Comité Régional de Coordination et de Concertation (CRCC) regroupe tous les acteurs. Ceux-ci se retrouvent au sein de 4 ateliers thématiques animés chacun par un référent.

En Oubritenga, les acteurs sont regroupés au sein du Comité Provincial de Coordination et de Concertation (CPCC). Des foras gérés par le Comité Local de Jumelage de la Province de l'Oubritenga (CLJPO), destinés à la mobilisation et à l'implication directe de la population, fonctionnent au niveau de chacun des 7 départements (devenus communes en cours de Programme) de la Province.

## 4 - Une coopération qui a évolué vers une plus grande structuration

### 4.1. Une coopération de programme

La coopération est passée, depuis 2004, d'une coopération de « *saupoudrage de subventions à des associations limousines intervenant en Oubritenga, à une coopération organisée et structurée<sup>2</sup>* » avec des objectifs clairs, un cadre logique, une programmation, un dispositif, des outils juridiques (conventions).

#### **En résumé**

La coopération de la région Limousin avec la province de l'Oubritenga, est une coopération ancienne, avec des objectifs larges.

Elle dispose d'un dispositif équilibré, au Nord comme au Sud, visant à la parité. Cette coopération a évolué, depuis 2004, vers une véritable « coopération de programme ».

## III – LA DEMARCHE DE L'EVALUATION

### 1 - Rappel du contexte de l'évaluation

Une évaluation du programme de coopération entre la Région Limousin et la Province a été réalisée en 2004 par le bureau d'étude burkinabé ACDIL.

Sur la base de cette évaluation, un programme d'actions portant sur la période 2005–2008, le Programme Pluriannuel Oubritenga Limousin (PPOL) a été défini conjointement par la Région et la Province. Ce Programme a été soumis au ministère des Affaires étrangères et européennes qui a apporté un soutien financier à sa réalisation.

### 2 - Objectifs de l'évaluation

Les termes de référence préparés par la Région avec l'appui du F3E, révisés et validés par le Comité de pilotage Sud, ont précisé les objectifs que cette évaluation devait atteindre.

Les principaux objectifs du processus évaluatif ont été les suivants :

- Réaliser un bilan des actions de coopération du Programme 2005-2008 ;
- Faire un point sur les structures mises en place ;
- Mener une réflexion prospective sur le devenir de cette coopération et de formuler des propositions et des recommandations.

---

<sup>2</sup> Document de travail Conseil régional Limousin

### **3 - Démarche évaluative suivie**

La démarche méthodologique suivie par l'équipe d'évaluation, est résumée ci-après.

#### **3.1. Une évaluation participative et partenariale**

La mission a été réalisée selon les principes de base d'une évaluation participative et partenariale. Elle a donc très largement associé les divers partenaires du processus.

En Oubritenga, la mission a associé le Comité de Pilotage Sud dans la définition de l'échantillon des actions à visiter et le programme de travail, la restitution des principaux constats ainsi que des pistes de recommandations. Les acteurs locaux (membres du comité de pilotage, ensemble des maires, Comité Local de Jumelage) ont été pleinement impliqués dans ce processus.

En Limousin, elle a associé, outre les services concernés de la Région, un bon nombre d'élus régionaux. Elle a impliqué le Comité de Pilotage Nord du programme, des maires et représentants d'EPCI ainsi qu'un large échantillon de partenaires de la coopération avec l'Oubritenga.

#### **3.2. Un déroulement en étapes**

Le processus évaluatif s'est déroulé en diverses étapes, entre fin janvier et fin juillet 2009, soit sur une période de 6 mois [voir schéma en fin de chapitre]:

- Une réunion de cadrage à Limoges le 28 janvier ;
- Une étape d'analyse de la documentation existante et d'entretien avec les principaux responsables et partenaires limousins (évaluateur Nord), terminée par une restitution à chaud à Limoges ;
- Une mission en Oubritenga (évaluateur Sud) préparatoire à la mission de terrain ;
- Une étape d'évaluation des projets de terrain et de réalisation d'entretiens en Oubritenga et à Ouagadougou (mission conjointe des deux évaluateurs), terminée par une restitution à chaud à Ziniaré (évaluateur Sud) le 11 mai ;
- Des ateliers d'échanges à Limoges le 8 juin ;
- Une présentation du rapport intermédiaire au Comité technique Nord le 10 juin ;
- Une restitution aux Comités de pilotage Nord et Sud en juin ;
- Une restitution finale à Ziniaré le 20 juillet.

#### **3.3. Une palette d'outils méthodologiques**

Durant ce processus, divers outils ont été utilisés :

- une analyse des nombreux documents fournis par la Région et le BERD bureau d'étude burkinabé en charge de l'exécution du Programme;
- des entretiens avec les principaux responsables, politiques et techniques, dont certains ont été rencontrés à plusieurs reprises ;

- des entretiens avec les personnes directement impliquées (cadres de la Région, équipe locale de la CAT, responsables associatifs, bureau d'étude BERD, entreprises, contrôleurs) ;
- des entretiens avec des personnes ressources (CAT), ou des personnes directement concernées (MCD) ;
- des fiches d'évaluation (individuelle ou de groupe) renseignées par les divers partenaires ;
- des évaluations, avec visites de terrain, réalisées pour un échantillon de 35 projets<sup>3</sup> ;
- des réunions thématiques ont permis de faire le point, entre les divers partenaires, sur une question particulière: 1) réunion à Ziniaré avec les entrepreneurs associés au Programme, 2) réunion à Ouagadougou avec les contrôleurs des travaux ;
- des réunions de restitution à chaud : 1) à Limoges avec le Comité de pilotage Nord, 2) à Ziniaré, en fin de mission de terrain, avec le Comité de pilotage Sud et en fin de processus (restitution finale) ;
- des ateliers d'échanges avec les partenaires, réalisés à Ziniaré et à Limoges.

### **3.4. Une démarche itérative**

La démarche de base de l'évaluation a été fondée sur une séquence en 3 temps : 1) analyse, 2) synthèse et 3) restitution-validation.

Cette séquence a été reproduite à 3 reprises, selon un processus itératif. Cela a permis de préciser au fur et à mesure le bilan et d'en déduire les recommandations qui visent à apporter des réponses aux difficultés et points faibles détectés dans le bilan évaluatif. Cela a permis aussi de valider à la fois l'essentiel du bilan et les propositions principales sans avoir à attendre la présentation du rapport.

## **4 - Conditions de réalisation de la mission**

### **4.1. Un appui efficace de la Région Limousin**

Les moyens de travail mis à disposition de l'équipe d'évaluation par la Région ont été optimaux. Les documents fournis ont été nombreux et complets. Les évaluateurs ont pu maintenir un rythme soutenu de rencontres avec les principaux responsables. L'appui du F3E a été efficace.

Signe de l'intérêt de la Région Limousin pour cette coopération et pour la démarche évaluative, le Président de la région et plusieurs vice-présidents se sont impliqués directement dans la démarche.

### **4.2. Une importante implication locale... mais quelques dysfonctionnements**

Sur place, en Oubritenga, le Comité de pilotage a été disponible pour les différentes rencontres de travail et a aidé à la programmation ainsi qu'au déroulement de la mission. Le Président de la région Oubritenga a consacré du temps à un entretien avec la mission et le Haut Commissaire a apporté aux consultants d'intéressants points de vue.

---

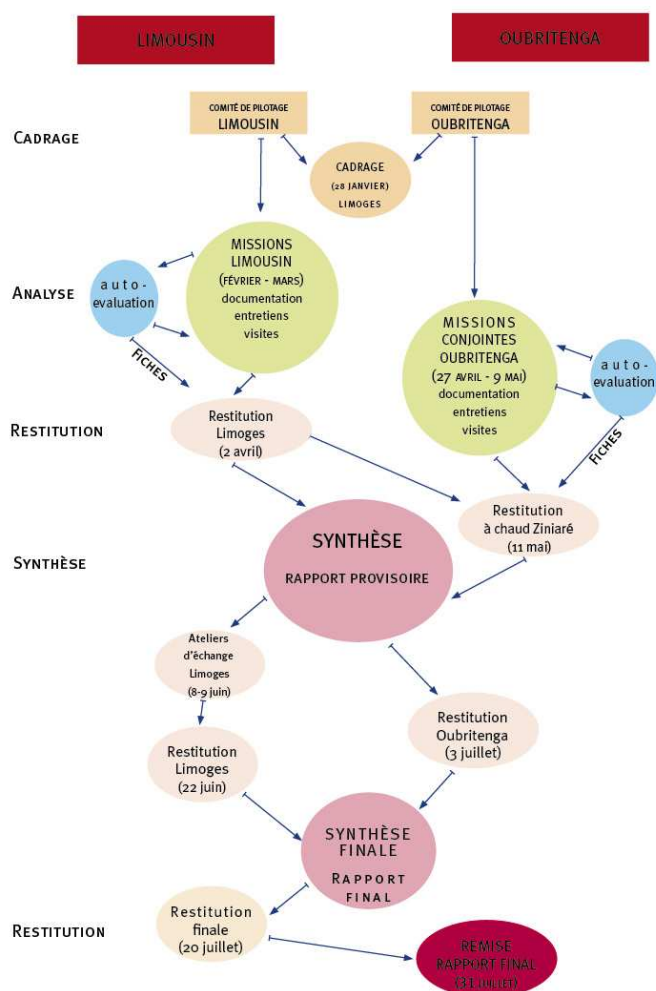
<sup>3</sup> Voir en annexe la liste des projets visités par la mission

Toutefois, il est à noter que la disponibilité de certaines personnes et l'information n'ont pas été à la hauteur dans toutes les communes, ce qui a occasionné des délais plus longs de travail et l'impossibilité de réaliser des entretiens avec certains acteurs locaux, ainsi que l'impossibilité d'évaluer certains projets qui faisaient partie de l'échantillon.

### 4.3. D'assez bonnes conditions de réalisation

Au total, la mission a bénéficié d'assez bonnes conditions de travail, d'une pleine collaboration de la part de la grande majorité des responsables, comme des bénéficiaires. Cela lui a permis de dérouler le processus évaluatif sans anicroche majeure.

### 4.4. Déroulement du processus d'évaluation



## **II° PARTIE : BILAN DE LA COOPERATION 2005-2008**

---

## IV – APPRECIATION D'ENSEMBLE DU PROJET DE COOPERATION

### 1 - Une coopération solide

#### 1.1. Une coopération consensuelle, portée par les élus

Le Président de la Région Limousin, *Jean-Paul Denanot*, et plusieurs vices présidents<sup>4</sup> apportent un appui très marqué à cette coopération avec l'Oubritenga. Mais cette coopération est également soutenue par nombre d'élus de l'opposition. Elle est également appuyée par des conseillers généraux et des élus de communes et EPCI, en particulier les maires de villes directement concernées (Guéret, Tulle, Ussel, Chaptelat).

La mission d'évaluation a pu constater l'excellente connaissance du dossier de coopération et la bonne maîtrise du contexte local, qu'avaient les élus régionaux, comme les techniciens de la Délégation à la Coopération<sup>5</sup>, en charge du dossier.

La mission a aussi pu constater le soutien très fort apporté, en Oubritenga, à cette coopération par le Haut Commissaire, par le Président de la Région du Plateau central récemment associé au Programme, par le député, également président du Comité Local de Jumelage, par les 7 maires des communes.

#### 1.2. Une coopération de programme, bien structurée

La coopération est devenue, depuis 2005, et le démarrage du PPOL, une coopération de programme, organisée et structurée, ce qui est conforme aux recommandations de l'évaluation ACDIL de 2004 et qui représente un incontestable progrès.

« *L'intention du programme est bonne*<sup>6</sup> » et ses modalités d'application, fondées sur les principes de la démocratie participative, sont intéressantes, mais la mise en œuvre du programme est complexe, ce qui fait que « *certaines acteurs ne s'y retrouvent pas*<sup>7</sup> ».

Les objectifs quantitatifs fixés pour le PPOL, bien que relativement ambitieux, ont été globalement atteints, même si c'est sur une période supérieure aux 3 ans prévus pour la réalisation du Programme. Certains objectifs ont été dépassés (hydraulique villageoise).

Les partenaires rencontrés en Limousin et qui collaborent à ce programme se montrent, dans leur ensemble, particulièrement motivés par cette coopération. Certains s'y impliquent depuis plusieurs années et très activement.

---

<sup>4</sup> En particulier Stéphane Cambou, maire du Chaptelat, et Jean-Baptiste Damiens, maire-adjoint de Guéret

<sup>5</sup> Délégation dirigée par David Buchet. Nathalie Brousse-Mestre et Elodie Cavero assurent le suivi du dossier Oubritenga

<sup>6</sup> Entretien en Limousin avec un partenaire de la coopération

<sup>7</sup> Idem

### 1.3. Une bonne image globale

La coopération entre la Région Limousin et la Province de l'Oubritenga a une image positive globale tant pour les partenaires limousins que pour les partenaires oubritengais rencontrés par la mission sur le terrain.

Depuis 2005, un effort significatif a été fait pour développer l'information et la sensibilisation de la population limousine sur le thème du développement et de la solidarité internationale.

Cette coopération a bonne réputation dans les milieux de la coopération décentralisée, tant au MAEE, qu'à Cités Unies France. Elle a d'ailleurs reçu un Prix du Haut Conseil de la Coopération Internationale en 2007.

## 2 – Un programme qui répond assez bien à des objectifs partagés

Rappelons que la Région et la Province s'étaient fixé les objectifs suivants et que ces objectifs sont largement partagés par les deux parties:

- Favoriser en Limousin une plus grande mobilisation et participation des acteurs locaux par la mise en place d'un programme de sensibilisation et d'éducation au développement ;
- Accompagner le renforcement des capacités de maîtrise d'ouvrage des acteurs locaux en Oubritenga ;
- Renforcer la fourniture en infrastructures et équipements socio économiques et de services pour améliorer les conditions de vie des populations ;
- Optimiser l'information, la communication, la capitalisation et les échanges d'expérience au Nord, au Sud, et entre le Nord et le Sud.

Au vu de ces objectifs, larges et ambitieux, la mission d'évaluation a considéré que le Programme avait assez bien répondu aux objectifs fixés en début de période.

Mais elle a aussi noté que les résultats étaient assez inégaux selon les objectifs<sup>8</sup> :

- L'objectif d'implication des acteurs limousins n'est pas encore totalement atteint dans la mesure où la coopération n'associe qu'un nombre relativement réduit de partenaires, si on compare avec d'autres programmes de coopération décentralisée. Par contre, la plupart des partenaires limousins impliqués, le sont réellement (qualité versus quantité);
- L'objectif de renforcement des capacités de maîtrise d'ouvrage n'est également que partiellement atteint, mais cela est surtout dû à la création récente des communes oubritengaises d'une part et au fait que le Programme comptait sur l'Etat pour assurer une part du travail, par exemple la formation des élus, ce que l'Etat n'a pas fait ;
- L'objectif de fourniture en infrastructures et équipements socio-économiques est, quantitativement, satisfaisant. Mais la fourniture des infrastructures, en particulier celles de génie civil, s'est souvent effectuée avec une qualité sujette à caution, selon les observations faites sur le terrain. Pour bien des ouvrages, il est possible d'améliorer l'efficacité des réalisations. Par ailleurs, on relève qu'elles ont été

---

<sup>8</sup> Ce paragraphe est synthétique. Pour plus de détails, se reporter aux chapitres suivants.

mises en œuvre avec des délais d'exécution presque toujours assez longs. La plupart d'entre elles n'ont été exécutées qu'en 2008 et certaines ne sont pas encore achevées ;

- Le quatrième objectif d'optimiser l'information, la communication et les échanges, a donné lieu à des efforts, mais qui n'ont pas encore apporté tous les résultats escomptés, en particulier en Oubritenga, où une part des actions prévues n'a pas été réalisée ;
- Les activités visant la formation des acteurs locaux, la gestion des ouvrages et le suivi (utilisation, maintenance) n'ont pas retenu l'attention qu'il fallait.

Sur un autre plan, s'il était pertinent de considérer le financement des activités productives des associations, la mission met en doute la pérennité et l'efficacité de l'approche en la matière, en particulier les subventions pour l'accès aux intrants agricoles, dans un contexte où il existe des institutions de micro finance (voir à ce propos le bilan des actions d'appui aux filières agricoles).

La mission, par contre, salue l'effort consenti en faveur de la dynamique participative et de la mobilisation partenariale en Oubritenga.

Elle a également noté le fort intérêt d'une méthode visant à impliquer la population, comme les élus communaux, dans tous les aspects d'une démarche participative nécessairement complexe, et à associer les divers partenaires, tout en relevant les difficultés d'opérationnalisation d'une telle approche (contribution des porteurs de projets, capacité des porteurs à finaliser leur dossier etc.).

### 3 - Une coopération conforme aux critères de la coopération décentralisée

Cette coopération est également largement *conforme aux principes* énoncés dans la « Charte de la coopération décentralisée pour un développement durable » de Cités Unies France. Selon ces principes, la coopération doit privilégier le partenariat, la participation, la formation, la transversalité, mais tenir compte également des impératifs de transparence, d'accès à l'information, d'évaluation et de capitalisation.

- Partenariat** Cette coopération repose sur un partenariat fort, établi entre la Région Limousin et la Province de l'Oubritenga. D'autres partenariats se construisent progressivement autour de cette charnière, en associant les collectivités limousines (7 communes et EPCI) et les collectivités oubritengaises (7 également). Depuis 2009, le partenariat associe la Région du Plateau central à la Région Limousin. Le partenariat avec des structures de la société civile est dense. Le partenariat s'améliore constamment ;
- Formation** Un effort de formation a été fait, en particulier pour les bénéficiaires des projets (hydraulique, agriculture). Cet effort encore insuffisant, doit se poursuivre, autant en volume qu'en qualité de montage ;
- Transversalité** Ce critère est tout à fait pris en compte dans tout le travail qui est fait en Limousin comme en Oubritenga (actions transversales) ;
- Transparence** La transparence du Programme est très grande, autant que la mission d'évaluation a pu en juger ;

- Information** Un effort a été réalisé par la Région, pour améliorer la situation sur son territoire. Il semble encore insuffisant. Un effort comparable reste à faire en Oubritenga.
- Evaluation** Une évaluation a été faite par l'ACDIL en 2004. Elle a débouché sur le PPOL 2005-2008. Le dispositif de coopération prévoit des évaluations internes régulières, réalisées, de fait, au moment des visites et des réunions du Comité de Concertation et de Coordination. Une auto évaluation a également été effectuée en Novembre 2007. La présente évaluation externe est réalisée en 2009, comme cela avait été programmé, avec seulement un peu de retard par rapport au calendrier.
- Capitalisation** Un travail de capitalisation un peu systématique serait sans doute utile, mais beaucoup de rapports ont déjà été faits et un travail de réflexion est entrepris par les dirigeants de cette coopération dans le cadre de la réalisation des actions de l'année de transition 2009 et de la préparation de la stratégie du prochain programme pluriannuel 2010-2012.

#### 4 - Un programme conforme aux objectifs de la coopération au Burkina

Cette coopération est ciblée sur des *secteurs prioritaires* pour la coopération française en Afrique de l'ouest et au Burkina Faso, en particulier.

La coopération considère, en effet, comme prioritaires, en particulier les actions menées dans le domaine de l'éducation, dans le renforcement de la décentralisation et dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement.

La coopération décentralisée entre la région Limousin et la Province de l'Oubritenga est donc largement conforme à la politique de coopération de la France avec le Burkina Faso.

#### 5 – Appréciation d'ensemble

##### Appréciation d'ensemble

L'appréciation que l'on peut porter sur la coopération Oubritenga Limousin est qu'il s'agit d'une coopération solide, portée, de manière consensuelle, par les élus régionaux.

Il s'agit d'une coopération bien structurée autour d'un programme triennal et qui a une bonne image positive globale.

Le programme répond assez bien à des objectifs partagés entre l'Oubritenga et le Limousin.

Cette coopération est conforme aux principes énoncés dans la Charte de la Coopération Décentralisée et elle est conforme aux objectifs de la coopération française au Burkina Faso.

## V – EVALUATION DU DISPOSITIF DE COOPERATION

### 1 - Le dispositif institutionnel et technique

#### 1.1. Le dispositif institutionnel en fonctionnement jusqu'en 2009

A partir de 2005, la maitrise d'ouvrage institutionnelle a été assurée par le Conseil régional Limousin et le Haut Commissariat de l'Oubritenga.

La maitrise d'ouvrage déléguée a été assurée par le Comité de pilotage Nord Sud, outil paritaire. Ce Comité était initialement constitué de 6 limousins et de 6 oubritengais, auxquels se sont ajoutés 2 maires à partir de la transformation des départements en communes rurales. Ce Comité s'est réuni une fois par an, alternativement en Oubritenga et en Limousin.

Le Programme a été géré par la Délégation à la Coopération (DC) du Conseil régional Limousin, rattachée, depuis 2006, à la Direction Générale des Services (DGS) et dirigée par *David Buchet*.

#### **En Limousin**

La Délégation à la Coopération s'est appuyée sur un Comité Régional de Coordination et de Concertation regroupant l'ensemble des acteurs de la coopération Oubritenga Limousin.

Ceux-ci ont été organisés en Ateliers thématiques, au nombre de 4 :

- Formation et éducation au développement ;
- Echanges entre populations ;
- Expertises et structuration des connaissances ;
- Information et communication sur le partenariat.

Le suivi des actions Nord a été assuré par une chargée de mission du Conseil régional Limousin, *Nathalie Brousse-Mestre*, qui devait consacrer 40% de son temps<sup>9</sup> et par une secrétaire (20%). En réalité, la chargée de mission a consacré au moins 60% de son temps à ce dossier et cette charge n'a pas cessé de croître. Elle a été appuyée, à partir de mars 2008, par *Elodie Caverio* qui se charge de certaines parties du dossier.

En complément, des personnes ressources ont été chargées d'intervenir dans l'animation du Programme et le pilotage des actions transversales. Ces personnes appartenaient aux structures suivantes : Université de Limoges, DRAF/SRFD, PS Eau, ISF, EPLEA Les Vaseix, Foyer Paul Nicolas, Maison des Droits de l'Homme (MDH).

A noter que 7 communes et EPCI du Limousin entrent progressivement dans le dispositif à l'initiative du Conseil régional Limousin. Chacune des 7 collectivités est sensée établir des relations de coopération avec l'une des 7 communes de l'Oubritenga. Certaines d'entre elles ont initié leur action.

---

<sup>9</sup> Nathalie Brousse-Mestre ne devait consacrer que 40% de son temps à l'Oubritenga mais son temps de travail sur ce dossier n'a cessé d'augmenter. Elle a reçu le soutien d'Elodie Caverio qui se charge d'une partie du dossier depuis 2008.

**Tableau 1 – Partenariat de collectivité à collectivité**

| <b>Collectivités de l'Oubritenga</b>    | <b>Collectivité du Limousin</b>           |
|---|---|
| Région du Plateau central <sup>10</sup> | Région Limousin                           |
| Commune rurale d'Absouya                | Ville d'Ussel                             |
| Commune rurale de Dapelogo              | Ville de Saint Junien                     |
| Commune rurale de Loumbila              | Ville de Solignac                         |
| Commune rurale de Nagréongo             | Ville de Tulle                            |
| Commune rurale d'Ourgou-Manega          | Communauté de communes L'Aurence et Glane |
| Commune rurale de Zitenga               | Ville de Guéret                           |
| Commune urbaine de Ziniaré              | Communauté de communes Val de Vienne      |

### ***En Oubritenga***

Selon les textes, la mise en œuvre opérationnelle du Programme a été confiée au Comité Provincial de Coordination et de Concertation. Dans la réalité, la mise en œuvre a été faite par le Comité de pilotage Sud (CP Sud).

La Cellule d'Appui Technique (CAT) portée par le Bureau d'Etudes et de Recherche pour le Développement (BERD), a été chargée de la coordination, de l'animation, de la gestion, et du suivi technique et financier du Programme.

Cette Cellule a été placée sous l'autorité directe du Haut Commissaire de la Province, président du Comité de pilotage Sud, et elle devait travailler en partenariat étroit avec le Comité Local de Jumelage de la Province de l'Oubritenga (CLJPO). Des membres du Comité de Jumelage ont également été membres du Comité de Pilotage Sud.

Les foras départementaux ont constitué, en 2006, à l'échelle de chaque département, le cadre de concertation, mais il n'a pas assumé ses fonctions prévues de coordination et de suivi-évaluation des actions.

Pour la réalisation des projets d'infrastructures, les entreprises prestataires ont été choisies sur appel d'offre. Pour les microprojets susceptibles d'émarger sur le Fonds d'Investissement Local (FIL), la demande devait provenir du groupe de bénéficiaires (association, CVD, groupement etc.) ou de la commune. L'instruction du dossier a été assurée par la CAT. Les décisions de financement des projets ont été prises par le Comité de Pilotage Sud.

A partir de leur entrée en fonctionnement, en janvier 2007, les communes ont assuré la maîtrise d'ouvrage locale des projets réalisés sur leur territoire. Les services techniques déconcentrés de l'Etat ont assuré un certain appui-conseil et le suivi de certaines actions sur le terrain.

---

<sup>10</sup> Depuis mars 2009

La Maison de la Coopération Décentralisée de Ouagadougou est intervenue tout au long du Programme, en appui ponctuel, à la demande du CP Nord Sud et en relais de la DRAF/ SRFD.

La Délégation à la Coopération à Limoges et la Cellule d'Appui Technique à Ziniaré ont échangé en permanence (téléphone, Internet). Par ailleurs, les chargés de mission de la délégation se sont rendus régulièrement en Oubritenga.

## **1.2. Un dispositif institutionnel, fondé sur la parité Nord Sud**

Le dispositif institutionnel et technique qui a fonctionné de 2005 à 2008 est très complet avec divers niveaux territoriaux et de multiples partenariats croisés et il est très complexe. Il est fondé sur une parité Nord Sud rigoureuse, ce qui est une qualité suffisamment rare pour être fortement soulignée.

Les principaux **aspects positifs** notés par la mission ont été les suivants :

- Le Comité de pilotage Nord Sud a bien fonctionné avec des réunions régulières, alternativement en Limousin et en Oubritenga, permettant une bonne concertation entre les partenaires ;
- En réalité, il semble avoir davantage fonctionné en Oubritenga sous la forme de ce qui a été communément appelé le « Comité de pilotage Sud » (CP Sud) qui a pris l'essentiel des décisions de gestion locale. Il s'est réuni très souvent et régulièrement (54 sessions pendant la durée du PPOL !) ;
- Globalement la Cellule d'Appui Technique pilotée par la BERD a fait correctement son travail, mais des insuffisances sont à relever (voir paragraphe suivant), qui ne lui sont que partiellement imputables, en raison d'une insuffisante définition des rôles et des fonctions entre le CP Sud et la CAT ;
- L'articulation entre la DC à Limoges et la CAT à Ziniaré a été efficace et la communication fréquente ;
- Les foras départementaux ont fonctionné en 1<sup>o</sup> année (2006) et ils semblent avoir eu un rôle important au démarrage du Programme. Ils n'ont plus été réunis par la suite ;
- Le système des conventions établies aux différents niveaux (ex. convention entre le Conseil régional et la MDH pour une action d'animation ou convention entre le Comité de pilotage Sud et l'Université de Ouagadougou) a été efficace. Les conventions définissent correctement les engagements, les droits et les devoirs de chacun des partenaires ;
- Les indicateurs de suivi des actions sont précis et ils ont permis d'évaluer de manière correcte les résultats quantitatifs, mais ils n'ont pas pris en compte les aspects qualitatifs (essentiels) ;
- Les rapports consultés par la mission sont nombreux, réguliers, de bonne qualité, complets et précis, mais ils semblent faire la part un peu trop belle aux bons résultats et ne précisent pas assez ce qui ne va pas et la manière dont les erreurs ou les carences, inévitables dans tout programme, pourraient être compensées.

La maîtrise d'ouvrage locale assurée par les maires devrait permettre de renforcer l'institution mairie et permettre, en parallèle, grâce, en particulier, aux microprojets, d'améliorer le niveau d'activités économique du territoire et donc, à moyen terme, le niveau de ressources fiscales de la commune.

Cela devrait contribuer à lever un obstacle essentiel au développement en permettant aux communes de contribuer à la satisfaction des besoins en services de base de leurs administrés.

### 1.3. Mais un dispositif assez lourd, gêné par des ambiguïtés

Le dispositif apparaît comme « *une belle construction*<sup>11</sup> » qui fait une large part, dans ses intentions, à la démocratie participative, à la parité Nord/Sud, à l'implication des partenaires, au Sud comme au Nord, mais ce dispositif est apparu comme trop complexe. Séduisant sur le papier, il est apparu, à l'usage, assez lourd et contraignant.

Les **principales limites** perçues par la mission sont les suivantes :

- Le BERD/CAT n'a pas eu les moyens d'exercer pleinement ses fonctions de maîtrise d'œuvre durant la première moitié du Programme (18 mois). La difficulté a résulté de l'ambiguïté concernant la responsabilité de la gestion. Personne ne savait si la responsabilité concernant la marche du Programme incombait à la CAT ou au CP Nord Sud, représenté sur place par le CP Sud. La rédaction même du cahier de charges a donné lieu à des incompréhensions entre les partenaires de l'Oubritenga et le BERD ;
- En fin de compte, le rôle du BERD s'est limité à un rôle de conseil et d'assistance technique sans partage suffisant de responsabilité sur des décisions d'ordre opérationnel relevant de ses prérogatives (commande des biens et services, paiement des prestataires) ;
- Au niveau opérationnel, la mission a relevé des insuffisances dans le fonctionnement au Sud: insuffisance de la planification, insuffisance de l'appui à la conception des ouvrages, insuffisance du contrôle et de la supervision, faiblesse de la dimension analytique des rapports annuels (peu de leçons tirées, même si des lacunes ont pu être notées) ;
- Toutefois une bonne part de ces insuffisances ne relève pas de la seule responsabilité de la CAT, mais du système de management global, ainsi que d'une excessive charge de travail et d'activités trop diverses pour les deux chargés de mission de la CAT ;
- La proposition faite par le BERD/CAT de recrutement d'un comptable professionnel, ne s'est pas concrétisée assez vite. Ce n'est qu'en février 2008, à la suite de l'intervention en appui-conseil de la MCD, que le BERD a pu assurer la gestion comptable et financière globale du Programme. Et cette gestion n'a pas été sans souci (arrivée tardive des justificatifs à Limoges, en particulier) ;
- Par la suite, le Programme a été tributaire, pour toute décision, même mineure, de l'accord du Comité de Pilotage Sud qui s'est réuni très fréquemment, mais qui a parfois mis trop de temps pour prendre certaines décisions, en devant consulter le Nord. Ce manque de réactivité a été pénalisant pour le Programme ;
- Le choix (appréciable sur le fond) de ne pas engager de financement à Limoges pour les partenaires, sans une demande précise du Sud (et sans avoir reçu le dossier en provenance de Ziniaré) a introduit de la lourdeur dans le dispositif, a accru les délais et a mis, dans certains cas, les partenaires techniques Nord dans

---

<sup>11</sup> Expression d'un élu limousin lors d'un entretien

une situation difficile, les contraignant à engager des dépenses avant d'avoir la certitude d'obtenir un financement de la part du CRL ;

- Les Comités de coordination et de concertation qui étaient sensés réunir tous les acteurs de la coopération, ne semblent pas avoir rempli le rôle qui leur était dévolu. Le Comité Provincial en Oubritenga (CPCC), quant à lui, n'a pas fonctionné du tout. C'est le CP Sud qui a assumé entièrement les fonctions qui lui étaient dévolues ;
- Les ateliers thématiques du Limousin n'ont pas rempli pleinement leur rôle, en grande partie du fait de la faible disponibilité des partenaires limousins. Le fait que le vivier de ces partenaires soit relativement peu fourni, comme cela a été précisé plus haut, explique sans doute en partie ce problème, les mêmes personnes se retrouvant fréquemment sollicitées.
- La mise en place d'un référént (personnes ressource) par fonction transversale, en Limousin, (par ex. la MDH pour l'axe Education au développement ou l'OIE pour l'hydraulique) est une initiative intéressante, mais qui s'est heurtée au même problème de disponibilité des personnes sollicitées ;
- Certains partenaires limousins se plaignent d'un manque d'information et de communication qui semble résulter, en partie au moins, d'une certaine carence de l'animation de la coopération en Limousin ;
- La centralisation sur Limoges apparaît à certains partenaires de Creuse ou de Corrèze comme une contrainte lourde. Ils manifestent un réel souci de décentralisation de certaines actions (réunions) au niveau des départements. Ce point sera d'autant plus à considérer que des villes importantes (Guéret, Tulle, Ussel) s'impliqueront davantage à l'avenir.

#### 1.4. Un dispositif transitoire mis en place pour 2009

Un accord tripartite de coopération décentralisée a été signé le 20 mars 2009 par la Région Limousin avec la Région du Plateau central, d'une part, et avec le Réseau des Communes de l'Oubritenga (RCO), d'autre part. Cet accord a remplacé l'accord antérieur avec la Province de l'Oubritenga, représentée par le Haut Commissariat.

Le dispositif<sup>12</sup> pour cette année transitoire est le suivant<sup>13</sup> :

##### **Maîtrise d'ouvrage**

- La maîtrise d'ouvrage est assurée par le Comité de Pilotage Nord Sud (CP Nord Sud), composé de 8 membres
  - Pour le Limousin : 3 élus du Conseil régional, 1 maire d'une des collectivités associées au Programme et 4 représentants de la société civile ;
  - Pour l'Oubritenga : 3 élus, 1 représentant de l'Etat, 2 membres du CLJ et 2 membres de la société civile ;

---

<sup>12</sup> Telles que présentées à Limoges lors de la réunion d'information du 8 juin 2009 aux communes et EPCI concernées par cette coopération

<sup>13</sup> Les points qui suivent sont tirés de la Convention Tripartite de Coopération Décentralisée et de Jumelage Limousin/Région du Plateau Central/RCO signée le 20 mars 2009, qui régit l'année transitoire

- Le Comité de Pilotage Sud (actuel CPC Sud), qui était présidé par le Haut Commissaire, est désormais co-présidé par le Président du Conseil régional du Plateau central *Jean-Baptiste Sawadogo* et par le maire de la commune rurale d'Absouya, président du RCO, *Pierre Ilbondo*.

### **Délégation de maîtrise d'ouvrage**

La maîtrise d'ouvrage du programme est déléguée :

- En Limousin, au Président du Conseil Régional qui met en œuvre les décisions de la Commission permanente de la région ;
- En Oubritenga, au Président du Conseil Régional du Plateau Central et au président du RCO, qui décident à partir des avis émis par le CPC Sud.

### **Programmation et suivi**

- Le programme est appuyé au Nord, par le Comité Régional de Coordination et de Concertation (CRCC) et au Sud par le Comité Provincial de Coordination et de Concertation (CPCC) ;
- Deux Comités, le Comité de Programmation Consultatif Nord (CPC Nord) et le Comité de Programmation Consultatif Sud (CPC Sud) assurent la validation de la programmation des actions. Ils ont un rôle essentiellement consultatif ;
- Le Comité Local de Jumelage (CLJ) intervient en appui au CPC Sud ;

### **Maîtrise d'oeuvre**

- La Délégation à la Coopération (DC) en Limousin et la Cellule d'Appui Technique (CAT) en Oubritenga, rattachée pour le moment au Réseau des Communes de l'Oubritenga (RCO), sont les deux organes techniques d'exécution ;
- En Oubritenga, la maîtrise d'oeuvre déléguée, qui n'est plus assurée par le BERD depuis le 31 mars 2009, est confiée à une équipe restreinte de la CAT limitée pour l'instant à l'ancien coordinateur adjoint du Projet. La CAT a conservé le chauffeur et les 2 gardiens ;

Dans ce nouveau dispositif, le Réseau des Communes de l'Oubritenga (RCO), structure associative ayant une personnalité juridiquement reconnue selon la loi burkinabé, et qui regroupe les 7 maires, occupe une place importante, à côté de la Région du Plateau central ;

Il apparaît ainsi que le Comité de pilotage Sud qui, jusqu'à présent a été le véritable organe de décision, doit se limiter, en devenant CPC Sud, à une fonction de programmation. Comme sa nouvelle appellation l'indique, il a un rôle consultatif et non plus exécutif, ce qui est un changement fondamental.

Au plan opérationnel, le RCO est mis en avant du fait de son statut juridique. Le personnel de la CAT est salarié du RCO. Le président du RCO signe les conventions et les contrats.

### **1.5. Le point de vue de la mission sur le dispositif transitoire**

La mission considère l'évolution du dispositif comme **positive** pour les raisons suivantes :

- Le remplacement de l'accord passé entre le Conseil régional Limousin et la Province de l'Oubritenga par un accord de région à région, entre la Région

Limousin et la Région du Plateau Central, associant en plus le RCO, est tout à fait pertinente. Il situe la coopération Oubritenga Limousin dans un cadre normal de coopération de collectivité à collectivité de même niveau.

- Le fait d'associer le Réseau des Communes à la signature de la convention tripartite témoigne d'une volonté délibérée de donner une place importante aux communes dans le nouveau dispositif ;
- Globalement, cette réforme vise à donner du pouvoir aux élus (conseillers régionaux et maires) dans le dispositif, ce qui est conforme aux objectifs de la coopération décentralisée ;
- Le fait d'avoir le même maire d'une commune rurale comme président du RCO et comme président du CPC Sud renforce d'ailleurs cette option ;
- La réforme va, par ailleurs, contraindre les partenaires institutionnels à de nouvelles modalités de fonctionnement, ce qui devrait être bénéfique.

Mais la mission émet aussi quelques **réserves** et se pose quelques **questions**:

- Sans mettre aucunement en doute les grandes qualités du Président du RCO, également Président du CP Sud, il devra assumer la lourde charge du Programme, or il est déjà très occupé (responsabilité d'une commune éloignée dans laquelle le maire doit tout faire en l'absence de personnel et de personnel compétent, activité professionnelle importante). Le Programme a besoin d'un maximum de réactivité, ce qui a fait défaut dans le Programme antérieur ;
- La bicéphalie du pilotage du Programme en Oubritenga par un Président de Région et un Maire, si elle est intéressante, car elle implique directement les 2 types de collectivités, risque de créer des ambiguïtés et de générer des dysfonctionnements ;
- Malgré les changements de dénomination des structures (Comités), le manque de lisibilité du dispositif demeure. La convention tripartite de mars 2009 signale clairement dans le domaine de la programmation et du suivi « Les orientations du partenariat [...] sont mises en œuvre au Nord en lien avec un Comité de Programmation consultatif (dont la composition correspond aux membres Nord du Comité de pilotage Nord Sud) ». Idem pour le Sud. Si les compositions sont les mêmes, pourquoi les appeler différemment, ce qui contribue à créer des confusions ?
- Concernant la maîtrise d'œuvre du Programme, la même ambiguïté demeure : « la maîtrise d'œuvre est principalement assurée par la Cellule d'Appui Technique et le Comité Local de Jumelage ». Le mot « principalement » laisse supposer qu'il y a d'autres maîtres d'œuvre. La mission, par ailleurs, ne comprend pas très bien le rôle de maître d'œuvre d'un CLJ supposé s'occuper des échanges. Cela ne risque-t-il pas de créer de nouvelles confusions et ambiguïtés ?
- La CAT n'a pas d'existence légale. Elle n'est donc pas seulement « placée sous l'autorité hiérarchique du Réseau des communes », elle en constitue l'organe (le service) exécutif. Ce qui signifie que, vis-à-vis de la CAT, le RCO a tous les droits et devoirs d'un employeur vis-à-vis de ses salariés.

## 2 - Le dispositif financier

### 2.1. Un budget de coopération plus important que prévu

La coopération Oubritenga Limousin a disposé d'un budget global, sur l'ensemble du Programme 2005-2008, de 1 429 366 €. Ce montant comprend, outre les financements apportés par les partenaires du Programme: Conseil régional, ministère des Affaires étrangères et européennes, agences de l'eau et HCCI, les contributions des partenaires limousins et les contributions des partenaires oubritengais.

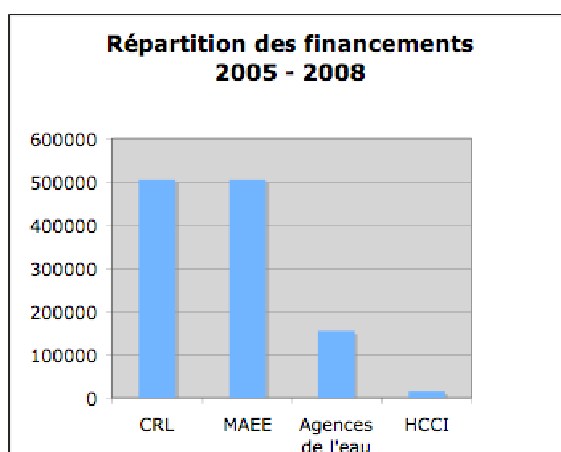
La Région Limousin a apporté 505 314 € sur la période (35,32%), soit 168 438 € par an, en moyenne<sup>14</sup>. Cette coopération a été soutenue par le Ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE) qui a apporté les subventions annuelles demandées par la Région pour un montant identique de 505 314 € (35,32%). Cette contribution a été complétée par le HCCI (15 000 € du Prix de la Coopération décentralisée 2007).

La Région a su mobiliser des financements complémentaires, en particulier des deux agences de l'eau Adour Garonne et Loire Bretagne, pour un montant de 154 270 € (10,78%) soit 77 000 € par agence (convention 2007) pour l'exécution du Programme triennal, ce qui explique en grande partie le fait que le budget global a été supérieur au budget prévu au départ et que de nombreux forages (30) ont été réalisés en 2008 (année 3 du Programme) et début 2009.

Les partenaires limousins et oubritengais ont apporté 249 468 €, soit 17,43%.

**Tableau 2 – Répartition des financements**

| CRL     | MAEE    | AGENCES | HCCI   | Partenaires | TOTAL     |
|---------|---------|---------|--------|-------------|-----------|
| 505 314 | 505 314 | 154 270 | 15 000 | 249 468     | 1 429 366 |
| 35,32%  | 35,32%  | 10,78%  | 1,04%  | 17,43%      | 100%      |



<sup>14</sup> Sur la base de 3 années. En fait, le programme a duré plus de temps

La Région prend également en charge certaines missions au Burkina et une partie des frais liés à l'accueil des délégations oubritengaises sur son budget général. Cette contribution supplémentaire est évaluée à 10 000 € par an, soit 30 000 € pour la durée du Programme.

Outre sa propre contribution, la Région Limousin a collecté toutes les contributions publiques, c'est-à-dire celle du Ministère des affaires étrangères et européennes, celle des Agences de l'eau (2 agences) et celle du HCCI.

### 2.3. Un dispositif financier contrôlé en Oubritenga par le Comité de pilotage Sud

Les fonds de la Région du Limousin ont été versés en Oubritenga sur un compte spécial ouvert au nom du Programme à la BICIA-B. Le compte a été géré par le Comité de pilotage Sud dont les signataires étaient le président du CP Sud et le président du CLJPO.

A l'exception des projets concernant le Nord (Education au développement par exemple) ou des projets associant deux partenaires, un au Nord et un au Sud (EPLEFPA Les Vaseix, Foyer Paul Nicolas, AGIR abcd Limousin etc.) et qui sont financées par le Conseil régional Limousin en direct, toutes les décisions de financement des actions ont été prises au Sud par les partenaires de l'Oubritenga (CP Sud). Cela est conforme au choix de la Région de responsabiliser et d'autonomiser ses partenaires oubritengais.

### 2.4. Une part importante pour le FIL

Ce Fonds d'Investissement Local (FIL) a servi au financement des 122 microprojets portés par les communes ou par les groupements et associations. Le Programme a financé le FIL pour un coût total de 683 675 €, soit 47,78% de l'enveloppe de coopération, pour un coût moyen de 5 608 € par projet. Il s'agit donc bien, dans l'ensemble, d'assez petits projets.

La part des subventions publiques a été de 594 895 €, soit 41,58% du financement public global du Programme (MAEE, CRL, HCCI, Agences de l'eau), hors contributions des bénéficiaires. La contribution des bénéficiaires s'est élevée à 37 015 € en argent et à 51 764 € en valorisation (essentiellement apports d'agrégats pour les constructions). Les subventions publiques ont représenté 87% et les contributions locales 13% du montant.

**Tableau 3 – Ventilation des microprojets par domaine**

| Domaine                      | Nombre | Montant total (€) | Subventions publiques | Contribution en argent | Contribution valorisée <sup>15</sup> |
|------------------------------|--------|-------------------|-----------------------|------------------------|--------------------------------------|
| Education et alphabétisation | 17     | 117 742           | 98 873                | 5 264                  | 13 604                               |
| Santé                        | 15     | 57 414            | 49 384                | 881                    | 7 149                                |
| Développement économique     | 15     | 66 916            | 53 843                | 5 545                  | 7 526                                |

<sup>15</sup> Il s'agit d'une contribution en travail qui concerne en général l'apport de matériaux de construction extraits localement (agrégats)

|  |            |                |                |               |               |
|--|------------|----------------|----------------|---------------|---------------|
| Environnement et ressources naturelles | 5          | 19 208         | 12 899         | 2 669         | 3 639         |
| Aménagement et équipement              | 3          | 21 897         | 18 564         | 1 045         | 2 286         |
| Tourisme et culture                    | 3          | 10 554         | 9 755          | 515           | 284           |
| Hydraulique                            | 56         | 255 548        | 237 850        | 11 163        | 6 535         |
| Filières agricoles                     | 8          | 134 392        | 113 723        | 9 930         | 10 738        |
| <b>Total</b>                           | <b>122</b> | <b>683 675</b> | <b>594 895</b> | <b>37 015</b> | <b>51 764</b> |

## 2.5. Une ventilation du budget FIL par commune

Les caractéristiques de ces projets ont été les suivantes :

**Tableau 4 - Caractéristiques des microprojets par collectivité**

| Collectivité territoriale        | Nombre de projets | Population | Montant total (€) | Montant par projet |
|----------------------------------|-------------------|------------|-------------------|--------------------|
| Absouya                          | 12                | 26 338     | 73 324            | 6 110              |
| Dapelogo                         | 16                | 35 980     | 72 416            | 4 526              |
| Loumbila                         | 18                | 27 932     | 74 080            | 4 115              |
| Nagreongo                        | 18                | 23 318     | 85 697            | 4 760              |
| Ourgou Manega                    | 15                | 20 487     | 93 333            | 6 222              |
| Ziniaré                          | 18                | 62 972     | 69 105            | 3 839              |
| Zitenga                          | 17                | 41 739     | 82 325            | 4 842              |
| Oubritenga (projets provinciaux) | 8                 | 238 766    | 134 392           | 16 799             |
| <b>TOTAL</b>                     | <b>122</b>        | <b>-</b>   | <b>683 675 €</b>  | <b>5 603 €</b>     |

## 2.6. Des contributions locales de 13%

Les *contributions financières* et les *contributions en nature* des bénéficiaires (fourniture d'agrégats pour les constructions) ont eu tendance à se systématiser, au fur et à mesure de l'avancement du programme, ce qui a été une bonne chose. Elles ont représenté, en moyenne, environ 13% du coût total du projet, mais avec d'assez fortes variations :

- Certains groupes de bénéficiaires n'ont pratiquement pas apporté d'argent, mais ils ont apporté des agrégats ;
- Les contributions locales pour les forages ont été assez faibles, de l'ordre de 5% ;
- Certaines contributions financières n'ont pas encore été versées ou ne l'ont pas été en totalité (magasin de Niougou, miellerie de Ziniaré, par exemple). Dans le cas de la miellerie, la contribution devrait être apportée après la réception des travaux, mais le problème est qu'ils ne sont pas terminés.

La mission a pu noter sur le terrain que cette contribution posait toujours pas mal de problèmes<sup>16</sup>. Les entrepreneurs se sont plaints des retards dans les travaux induits par le fait que les bénéficiaires n'avaient pas regroupé les agrégats comme convenu (en quantité ou en temps voulu).

### **2.7. Un coût de structure acceptable**

Le coût global de la structure CAT gérée par le BERD de 2005 à 2008, a représenté la somme totale de 161 118 €, couvrant toute la maîtrise d'œuvre au Sud. Le coût moyen a été de 53 706 € par an, sans tenir compte de la prolongation du contrat de la BERD de quelques mois jusqu'à avril 2009.

Ce montant, qui couvre les salaires et charges de personnel, les frais de fonctionnement et les coûts de structure a représenté 11,26% du coût global du Programme (1 429 366 €).

### **2.8. Un important retard d'exécution**

Le mécanisme de financement de ces microprojets est apparu globalement bien rôdé, malgré quelques dysfonctionnements.

En année 2, le Programme ayant eu un important retard d'exécution, le budget réalisé n'a été que de 39,7% (236 122 € sur un montant budgétisé de 594 805 €). Le reliquat de 358 683 € de l'année 2 a été reporté sur l'année 3. En conséquence, le budget 2008 (année 3) s'est établi à 740 247 €, ce qui a représenté un budget important, pas très facile à utiliser correctement, ce qui explique en partie les dysfonctionnements de la 3<sup>e</sup> année.

Ce décalage a été du, en particulier, au fait que les projets de l'année 2 n'ont été approuvés qu'en août. En outre, il faut souligner le long délai qui s'est écoulé avant le démarrage des travaux, en grande partie à cause des procédures de paiement des contreparties par les porteurs de projets. Il faut ajouter à cela les délais de démarrage et de finalisation des travaux par les entreprises sélectionnées.

Concernant la 3<sup>e</sup> et dernière année du Programme, la mission a noté, sur le terrain, qu'une quinzaine de projets n'étaient toujours pas terminés en mai 2009.

### **2.9. Un dispositif financier classique en Limousin**

En Limousin, le financement du CRL correspond à deux modalités. Pour ce qui est de l'animation Nord, une subvention est versée par la Région à un partenaire spécifique (cas de la Maison des Droits de l'Homme pour la composante sensibilisation et éducation au développement). Le partenaire dispose alors d'une convention annuelle qui précise, outre les objectifs et le contenu de l'action, le montant de la subvention versée par le Conseil régional et les modalités de rendu.

Les autres partenaires déposent une demande de subvention annuelle, instruite par les services de la Région selon un mécanisme classique, qui ne leur garantit pas le versement de la subvention. Ce mécanisme d'obtention des subventions par les partenaires limousins auprès du Conseil régional ne leur pose pas de problème particulier.

---

<sup>16</sup> Ce point a été confirmé par tous les interlocuteurs de la mission d'évaluation : le CLJPO, la CAT, les entreprises, les maires, les contrôleurs

La Région a mis en place un Fonds Régional d'Aide aux Microprojets de Développement (FRAMP) qui a pour but d'appuyer des projets des associations limousines<sup>17</sup>. La région reçoit annuellement une quarantaine de dossiers et en finance environ 25.

Pour compléter le financement de leurs actions en Oubritenga, les partenaires limousins recherchent des moyens supplémentaires dont le montant est difficile à apprécier<sup>18</sup>. Il semble très inégal, mais il peut représenter une proportion importante du montant.

Par exemple, pour un coût global de son intervention de 24 000 € (8 000 € par an), le Foyer Paul Nicolas a autofinancé 14 000 € et a reçu une subvention d'environ 10 000 € de la part de la Région.

Les partenaires financés par la Région présentent un rapport annuel d'activités et un rapport financier qui sont contrôlés par les agents de la Délégation à la Coopération.

### 2.10. Les changements du dispositif pour 2009

Ce dispositif institutionnel a subi un changement très important qui se répercute sur le dispositif financier, puisque le nouvel accord tripartite de coopération implique la Région du Plateau Central en substitution à la Province.

Les fonds 2009 du Programme transitoire seront versés par la Région Limousin sur un compte spécial ouvert par le RCO. Les signataires autorisés du compte sont le Président du RCO et le Président de la Région du Plateau Central ;

Un autre changement important est, qu'à l'avenir, des cofinancements locaux Nord devraient pouvoir être obtenus des communes et des EPCI du Limousin (7) qui sont en passe de s'associer directement au Programme. Ces cofinancements resteront modestes. La Région a mis en place un dispositif incitatif original. La région apportera en direct 5000 € à chaque commune impliquée dans la coopération et abondera de 50% la somme que la collectivité apportera de son côté.

C'est ainsi que Guéret disposera d'un budget de 20 000 € en 2009 pour sa coopération avec Zitenga, ce budget étant apporté par la ville (10 000 €), par la Région (5 000 €) qui abondera de 50% l'apport de Guéret (5 000 €).

## 3 - Appréciation de la mission sur le dispositif

### Dispositif institutionnel et technique

- Le dispositif mis en place dans le cadre de la coopération Oubritenga Limousin est fondé sur une rigoureuse parité Nord et Sud, ce qui est sa caractéristique principale. Il fonctionne avec un souci permanent de concertation et de coordination Nord Sud et de transparence.

<sup>17</sup> 160 associations, dont certaines interviennent en Oubritenga

<sup>18</sup> Cette question était incluse dans les fiches d'évaluation envoyée par la mission aux partenaires mais rares sont ceux qui y ont répondu

- Ce dispositif apparaît comme une construction complexe qui comporte un ensemble d'instances fonctionnant de manière homothétique en Limousin et en Oubritenga: 2 Comités de Concertation et de Coordination, un Comité de Pilotage Nord Sud décliné en Comité de Pilotage Sud en Oubritenga et Comité de Pilotage Nord en Limousin, mais aussi des ateliers thématiques au Nord et des foras départementaux au Sud ;
- Le dispositif s'appuie en Limousin sur la Délégation à la Coopération (DC), rattachée à la Direction Générale des Services du Conseil régional et en Oubritenga sur le bureau d'étude BERD qui dispose d'une Cellule d'Appui Technique (CAT) à Ziniaré (2 cadres) ;
- Il s'agit d'un dispositif assez lourd, gêné, en Oubritenga, par des ambiguïtés dans les rôles et les fonctions des instances, en particulier entre le BERD/CAT et le Comité de Pilotage Sud. Ces ambiguïtés ont engendré des dysfonctionnements, des retards, un manque de réactivité qui a pénalisé le bon déroulement du Programme ;
- Le dispositif a évalué en 2009 avec la signature d'une convention tripartite associant, outre la Région Limousin, la Région du Plateau central et le Réseau des Communes de l'Oubritenga (RCO). Cette évolution, qui vise à donner plus de pouvoir aux élus (Région et communes), est considérée par la mission d'évaluation comme positive. Elle constitue une avancée intéressante en prévision de la mise en place du dispositif qui fonctionnera pour le futur Programme 2010-2012 ;
- La mission émet, cependant, quelques réserves concernant l'opérationnalité du dispositif qui risque de reproduire une partie des conditions qui ont engendré les dysfonctionnements antérieurs, telles que les ambiguïtés sur la maîtrise d'œuvre ou la bicéphalie du dispositif.

#### **Dispositif financier**

- Avec un montant de 1 429 366 €, dont 70 % ont été apportés par la Région Limousin et le MAEE (35% chacun), le budget dont a disposé le Programme sur la période 2005-2008, a été supérieur aux prévisions. L'écart tient principalement à la contribution des agences de l'eau pour le programme hydraulique (forages) ;
- Une part essentielle du financement (près de 50%) attribué au Sud a abondé le Fonds d'Investissement Local (FIL). Les contributions locales (financières et valorisées) ont représenté 13% du montant du FIL, ce qui est important ;
- Une caractéristique essentielle du dispositif financier est que la totalité du financement des actions réalisées au Sud a été versée par le Conseil régional Limousin en Oubritenga, où le dispositif financier a été entièrement contrôlé par le CP Sud ;
- Le Programme a connu un important retard d'exécution en année 2, ce qui a eu pour conséquence une faible consommation du budget annuel (39% seulement). Le report des financements sur l'année 3 (740 247 € de budget 2008) et l'obligation de terminer le Programme triennal à temps, a induit une surcharge de travail et provoqué divers dysfonctionnements ;
- Les difficultés rencontrées semblent avoir été dues en grande partie au fonctionnement des instances. Parmi les causes principales de ces difficultés, la mission a pointé : 1) une lenteur dans le traitement de certaines questions par le CP Nord Sud telles que la révision du manuel de procédures, 2) des retards importants dus à la fourniture tardive des justificatifs par l'Oubritenga. L'importance de la fonction comptable dans un dispositif comme celui du PPOL semble avoir été largement sous-estimée, et 3) un retard dans la validation des projets de l'année 2, intervenue en août 2007 seulement. Cela semble du à l'attente de la validation du rôle des nouvelles communes dans la sélection des projets.

## VI - EVALUATION DU PARTENARIAT

### 1 - Un partenariat à développer au Nord

#### 1.1. Un noyau dur de partenaires historiques en Limousin

Le partenariat en Limousin est *limité*, en comparaison avec d'autres programmes de coopération décentralisée qui mobilisent de multiples partenaires<sup>19</sup>.

Il implique quelques organisations anciennes, souvent liées depuis longtemps avec le Burkina, telles que l'EPLA Les Vaseix, le Foyer Paul Nicolas, l'Université de Limoges ou AGIR abcd Limousin.

Ces partenaires ont un *ancrage fort* avec la coopération en Oubritenga. Ils ont régulièrement participé aux sessions du Comité de pilotage Nord ainsi qu'aux réunions du Comité de Coordination et de Concertation.

Le nombre de structures qui interviennent en région Limousin même, sur le Programme, est encore plus réduit, avec la Maison des Droits de l'Homme (MDH) comme principal intervenant sur le thème de la formation et de l'éducation au développement et à la solidarité. Depuis quelque temps, cependant, le partenariat évolue avec l'implication directe d'organisations comme l'Office International de l'Eau de Limoges sur le thème de l'hydraulique ou Accueil Paysan sur le thème du tourisme.

En périphérie du Programme, on retrouve cependant, une nébuleuse d'intervenants associatifs, impliqués dans des *actions ponctuelles*, souvent limitées, tels que le Bottom Théâtre ou le Gablim ou encore la Tuilerie de Pontivy.

#### 1.2. Des partenaires de la nébuleuse Nord qui se rencontrent assez peu

Certains partenaires limousins considèrent que le souci de plus de démocratie participative, qui est présenté comme essentiel au Sud, *ne se traduit pas suffisamment au Nord*. La participation des partenaires aux réunions des Comités et ateliers thématiques en Limousin est irrégulière et il semblerait qu'elle soit en baisse.

Il convient de noter, sans porter de jugement de valeur, que des intervenants limousins en Oubritenga n'ont pas souhaité être intégrés dans le mécanisme régional mis en place depuis 2005. Ils disent « *ne pas se retrouver dans le partenariat proposé par la Région<sup>20</sup>* », qu'ils considèrent comme « *trop dirigiste<sup>21</sup>* ». D'autres, qui y étaient intégrés, ne s'y sentent plus très à l'aise.

Les *ateliers thématiques* qui devaient être des instances de coordination, de concertation et de réflexion, en Limousin, ne fonctionnent pas de manière satisfaisante. Ils se sont réunis assez peu souvent, avec une faible participation, car ils ne peuvent avoir lieu qu'en soirée et les participants sont peu disponibles. Les personnes qui habitent Limoges, ou à proximité, peuvent éventuellement se déplacer, mais c'est plus difficile pour ceux qui résident en Creuse ou en Corrèze.

---

<sup>19</sup> C'est ainsi, à titre d'exemple, que dans le département de la Seine-Maritime, la coopération décentralisée avec la province du Bam au Burkina Faso, mobilise chaque année plusieurs centaines de personnes.

<sup>20</sup> Selon l'expression de l'un de ces intervenants

<sup>21</sup> Idem

Il convient aussi de signaler l'intérêt manifesté par la ville de Limoges pour plus de concertation et de coordination d'action avec le Conseil régional. Cette opinion est aussi exprimée par la Région. La coopération de Limoges concernant Pabré, une commune qui ne se trouve plus dans la région du Plateau central suite au dernier redécoupage administratif, des modalités particulières de coopération devraient être trouvées.

### **1.3. Un partenariat qui se diversifie**

La Région Limousin cherche à diversifier son partenariat en Oubritenga et à mobiliser de nouvelles sources de financement.

Dans cette démarche, une concertation exemplaire est en cours avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Il s'agit de préparer la mise en place éventuelle d'un programme de lutte contre le changement climatique et la désertification au Burkina Faso. Une lettre d'intention entre la Région et le PNUD a été signée à St Malo en octobre 2008 lors du Sommet Mondial des régions contre le changement climatique.

En mars 2009, le président *Blaise Compaoré* s'est rendu à Limoges lors de la Conférence de l'Assemblée des Régions d'Europe (ARE) sur le changement climatique.

Un projet ART GOLD/Lutte contre le changement climatique associant plusieurs régions françaises, dont le Limousin, pourrait être mis en place au Burkina à partir de 2010 et concerner en particulier la région du Plateau central.

### **1.4. Un partenariat assez dense au Sud**

La mission tient à souligner le rôle essentiel joué par les partenaires historiques de la coopération Oubritenga Limousin regroupés au sein du Comité Local de Jumelage de la Province de l'Oubritenga (CLJPO ou CLJ). Ce Comité partenarial a eu un rôle significatif dans le programme 2005-2008. Ses membres ont activement participé à tout le processus de concertation locale lors des foras départementaux de 2006 qui ont fait émergé la quasi-totalité des projets FIL financés sur les 3 ans.

Le Président du CLJ, *Jérémy Ouédraogo*, député, a eu un rôle moteur très important dans le fonctionnement du Programme en tant que président également du Comité de pilotage Sud. Sa bonne entente avec le Haut Commissaire a permis des avancées importantes. Enfin, le CLJ a été le promoteur et le porteur du projet de Maison de l'Amitié actuellement en construction à Ziniaré.

### **1.5. Un partenariat avec les services de l'Etat en Oubritenga**

Le partenariat Sud a associé les membres du CLJPO, les préfets des départements (puis les maires à partir de 2007), les représentants des bénéficiaires, les représentants de l'Administration.

Le partenariat du Programme avec des administrations et institutions nationales fonctionne bien. Cela semble être le cas dans le domaine de l'eau par exemple avec la DPAHRH qui assure la supervision des travaux de forages et d'autres institutions burkinabés spécialisées dans ce domaine ou avec l'IRENA qui a assuré la formation des paysans animateurs de l'ASK (filiale niébé) et la DPA (agriculture) pour le projet Tamissi.

Le partenariat entre les acteurs des divers niveaux en Oubritenga semble fonctionner de manière satisfaisante, malgré la grande diversité des acteurs. Les multiples actions d'animation (réunions, rencontres, foras), les actions de formation (élus, comités de

gestion de l'eau, opérateurs locaux divers etc.), l'intégration des maires depuis 2007, y contribuent.

Par contre, la coordination, la concertation, voire le partenariat, entre le PPOL et les autres programmes de coopérations, bilatérales ou multilatérales présentes en Oubritenga, semblent *inexistants*, ce que déplorent des élus comme certains partenaires. On peut pointer, en particulier, l'absence de coopération entre la région Limousin et la ville de Limoges qui interviennent dans des zones géographiques proches. La commune de Ziniaré est jumelée avec Poitiers et des actions seraient sans aucun doute à envisager.

Il semblerait que cette question de la coopération entre programmes de coopération n'a pas encore été abordée réellement et que rien n'a été proposé à ce jour pour essayer d'y remédier et développer des effets de synergie

.Il convient de signaler, à ce propos, que la présidence du Groupe pays Burkina-Faso de Cités Unies France est assurée par *J-B Damiens*, vice président du Conseil régional Limousin, ce qui devrait, dorénavant, faciliter la mise en place de relations nouvelles avec les autres collectivités françaises intervenant dans la région du Plateau central.

### 1.5. Des échanges Nord Sud assez nombreux

Les échanges sont relativement *nombreux* chaque année (voir Actions transversales INFRA). C'est ainsi qu'une trentaine de personnes se sont déplacées en année 2.

Certains partenaires du Nord ont établi un *partenariat solide* avec des partenaires du Sud (LEGPA Les Vaseix, AGIR etc.). C'est le cas, plus récemment, du Bottom Théâtre de Tulle qui travaille avec la troupe T'Noz de Ziniaré dans une relation gagnant-gagnant. Mais d'autres ont beaucoup de mal à trouver un vrai partenaire au Sud. C'est le cas, par exemple, du Foyer Paul Nicolas qui intervient dans le village de Sadaba et qui ne travaille qu'avec les enseignants de ce village depuis des années<sup>22</sup>.

Des initiatives régionales comme les *Francophonies du Limousin* ont joué un rôle intéressant dans le développement des échanges Nord Sud. Le Festival de 2006 a, de ce point de vue, été exemplaire, avec la participation d'une demi-douzaine de troupes du Burkina Faso.

La visite en Limousin de tous les *maires de l'Oubritenga* en 2008 a également eu un rôle important vis-à-vis des collectivités limousines qui les ont reçus : Tulle, Ussel, Chaptelat, Solignac, Aix sur Vienne, Gueret, Saint Junien.

## 2 - Appréciation sur le partenariat

### **Partenariat**

- Le partenariat entre le Limousin et l'Oubritenga est centré, au Nord, sur un *petit nombre de partenaires historiques* (Les Vaseix, Foyer Paul Nicholas, AGIR abcd Limousin, voire Université de Limoges), disposant d'un *ancrage fort* en Oubritenga. Ces partenaires sont étroitement *associés* au dispositif institutionnel et technique (Comité de pilotage Nord Sud, Comité Régional de Concertation et de Coordination, ateliers thématiques). Un nouveau partenariat solide a été établi avec la Maison des Droits de l'Homme, depuis

<sup>22</sup> Cela devrait changer en 2009, le Foyer ayant proposé d'intervenir sur un autre village de la commune

début 2008 ;

- Les autres partenaires, souvent impliqués depuis peu dans le Programme, forment une nébuleuse assez diffuse autour de ce noyau dur. Très divers, ils n'interviennent qu'assez ponctuellement et n'ont pas une connaissance approfondie et claire du Programme. Ces partenaires Nord se rencontrent assez peu, ce qu'ils déplorent ;
- La région Limousin cherche à mettre en place un nouveau partenariat de grande ampleur avec le PNUD sur le thème de la lutte contre le changement climatique (ART GOLD/changement climatique). Un tel programme s'il se concrétisait, ce qui semble tout à fait possible, changerait radicalement la donne en matière d'action pour l'environnement et la durabilité en Oubritenga ;
- En Oubritenga, le partenariat est assez dense et diversifié et il semble fonctionner de manière assez satisfaisante ;
- Mais la concertation et la coordination reste insuffisantes avec certains partenaires tels que des services déconcentrés de l'Etat (Santé, Education) ou des programmes et projets de coopération bilatérale (coopération japonaise), voire des collectivités françaises impliquées en Oubritenga comme Poitiers ou dans une collectivité proche comme Limoges (Pabré) ;
- Une évolution essentielle du partenariat réside dans le nouvel accord tripartite de coopération établi, depuis mars 2009, entre la Région Limousin, la Région du Plateau central et le Réseau des Communes de l'Oubritenga (RCO)
- Le processus d'implication progressive de 7 collectivités territoriales du Limousin (communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) dans la coopération avec les 7 nouvelles communes de l'Oubritenga est bien engagé.

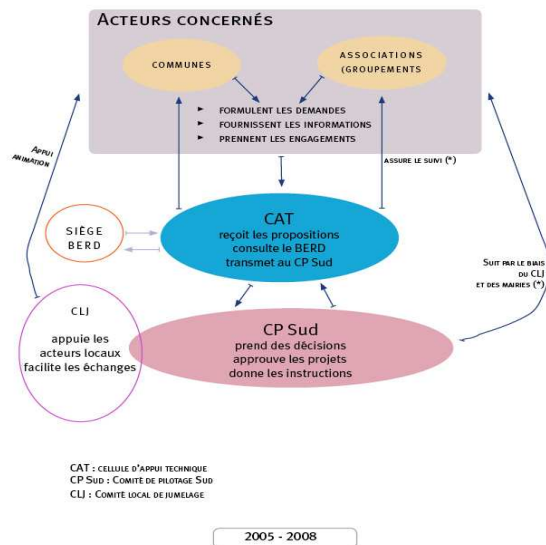
## VII - APPRECIATION DE LA METHODE D'INTERVENTION

### 1 – Une démarche précise

#### 1.1. Une démarche étayée par un manuel de procédures

On peut résumer par un schéma la démarche suivie en Oubritenga pour les projets.

#### Schéma de fonctionnement



Les procédures appliquées par le Programme ont été regroupées dans un manuel de procédures, qui a été actualisé en février 2007.

La démarche de l'intervention, sur la période 2005-2008 qui nous intéresse, a été la suivante :

- Il est procédé, en début d'année, à une répartition du budget FIL par commune, en fonction de divers critères de niveau de développement, validé ensuite par le Comité de pilotage Sud ;
- Les porteurs de projets élaborent et déposent des fiches projets dans les communes dans un délai de 2 à 3 semaines ;
- Toujours au niveau des communes, il y a une pré-validation par le conseil communal, puis une rédaction plus détaillée du projet. Ce délai prend une semaine environ dans les communes ;
- Les projets retenus au niveau des communes sont soumis, via la CAT, au Comité de Pilotage Sud pour validation ;
- Pour les projets retenus par le CP-Sud, commence la mobilisation des contributions financières et le virement des subventions sur les comptes des

porteurs de projets. Ceux-ci entament aussi la mobilisation des contributions en nature (agrégats) ;

- La CAT élabore, pour chaque projet, des documents d'appel d'offre (DAO) et entame les procédures d'attribution des marchés ;
- Les dossiers sont soumis à la Commission provinciale d'attribution des marchés qui prend la décision ;
- Dès l'attribution du marché, les travaux sont exécutés par les entreprises locales sélectionnées ;
- Des contrôleurs sont contractualisés pour effectuer le suivi permanent ;
- La supervision est assurée par la CAT à travers des missions sur le terrain ;
- A la fin des travaux, il est procédé à la réception (provisoire puis définitive).

La mission d'évaluation formule les **remarques** suivantes :

- L'exécution des projets a pris en général beaucoup plus de temps que prévu pour la plupart des projets. Cela a conduit à une faible exécution lors des deux premières années du Programme, suivi par une accélération (parfois une précipitation, dans certains cas) lors de l'année 2008, sans que du reste les projets n'aient été exécutés totalement pour une partie d'entre eux (une quinzaine) ;
- En réalité, le calendrier prévisionnel pour l'examen et le traitement, puis l'exécution, n'a pu être respecté à cause de plusieurs aléas pour lesquels chacun des acteurs a sa part de responsabilité ;
- La CAT n'a pas eu les moyens de réaliser un vrai travail de supervision des projets sur le terrain en raison de la charge globale de travail, du manque de personnel, des distances et de l'éloignement de certains projets, ainsi que de leur multiplication, surtout en année 3 du Programme ;
- Selon les responsables du BERD, le bureau d'études a joué plus un rôle d'appui technique et de conseil qu'un rôle de véritable opérateur. Il n'a pas disposé d'une responsabilité véritable, n'ayant pas de pouvoir de co-signature. Par conséquent sur bien des dossiers où le travail a été jugé insuffisant, le bureau d'études estime qu'il n'avait pas, en leur temps, caché ses remarques, qui recourent certaines des observations de la mission d'évaluation.

## **1.2. Une approche partenariale et participative au Nord comme au Sud**

La volonté d'implication des divers groupes d'acteurs dans une démarche qui se veut participative et partenariale est notable. Les mairies (élus), la Région Limousin (élus, chargées de mission, Comité de pilotage Nord), la Province de l'Oubritenga (Comité de pilotage Sud, Comité Local de Jumelage, équipe locale de la CAT), les bénéficiaires à travers leurs groupements, associations et unions, les services déconcentrés de l'Etat, sont associés, d'une manière ou d'une autre, au processus.

Pour les villageois, ce sont les communes, surtout, mais aussi les Conseils Villageois de Développement (CVD) qui interviennent en représentation de la population, ce qui constitue une bonne façon de les impliquer progressivement dans la gestion de leur territoire.

Pour les projets à vocation économique, en particulier les projets d'appui aux filières agricoles (niébé, lait, miel, oignons) les porteurs de projet sont les groupements de producteurs réunis en structures de deuxième niveau : Unions, Fédérations ou Associations de Groupements.

Les **observations** de la mission sont les suivantes :

- Ces méthodes ont permis une assez large mobilisation et une assez bonne expression de la base ;
- Certains partenaires du Programme considèrent que le dispositif d'intervention a manqué de relais sur le terrain, en particulier du fait de la multiplication des projets. La mission partage entièrement cet avis car ni les communes ni les associations ne disposent encore des compétences pour suivre correctement les projets ;
- La concertation, au niveau de chaque territoire (département/commune) entre les élus, l'Administration, les bénéficiaires porteurs de projets et le Programme (techniciens de la CAT) a constitué une démarche intéressante de concertation pluri-acteurs, efficace pour rationaliser les moyens, mais si elle a été relativement lourde ;
- Mais elle n'a pas toujours permis de trouver au bon moment les meilleures solutions aux difficultés rencontrées. Certaines de ces difficultés ont été minimisées (rapports périodiques très peu explicites sur les difficultés) ;
- La mission d'évaluation tient à noter, par ailleurs, le souci constant, de la part de la DC, d'apporter des correctifs. Diverses actions, telles que les sessions du Comité de pilotage Nord Sud, l'atelier d'auto-évaluation en Oubritenga, ou même les co-formations organisées à Ziniaré ont eu, entre autres, pour but d'apporter ces correctifs, mais les solutions n'ont pas toujours été mises en place rapidement (problème d'efficience).

### 1.3. Des foras très appréciés, mais lourds à gérer

Les foras ont été réalisés en 2006 dans chacun des 7 départements. Ils ont rassemblé, sous l'égide du Haut Commissaire et des préfets, les représentants de la population, les représentants des services déconcentrés de l'Etat. Ils ont bénéficié de l'appui du Comité Local de Jumelage qui a désigné 2 de ses membres comme délégués pour chacun des départements. Ces foras ont eu pour but de réaliser un diagnostic participatif de la situation de chaque département, d'informer la population sur le partenariat Oubritenga-Limousin et sur les perspectives de financement de projets, de communiquer sur la procédure et surtout de faire émerger des microprojets finançables par le Fonds d'Investissement Local créé par le Programme.

Les foras ont permis, dans chaque département (devenu commune rurale par la suite) de faire émerger les projets depuis la base. Les bénéficiaires ont été consultés et associés au processus d'émergence des projets à faire financer par le FIL. Les préfets de l'époque, ont dans l'ensemble, bien joué le jeu. Ils ont servi d'animateurs du processus et d'intermédiaires vis-à-vis de la CAT.

La mission souligne quelques **aspects** importants:

- Ces foras ont été très appréciés aussi bien des bénéficiaires oubritengais que des représentants de l'Administration (préfets de départements et Haut Commissaire) ;

- Ils ont permis de tenir compte des demandes de la population et de favoriser l'information et la participation ;

#### **Cependant :**

- Le nombre pléthorique de participants à ces foras a constitué un handicap en compliquant l'examen des dossiers de projets qui devaient être présélectionnés au niveau du département (commune) ;
- Le Comité Local de Jumelage en charge de l'appui à ces foras a joué un rôle inégal selon les départements (très faible parfois) ;

#### **1.4. L'approche par microprojet, un choix judicieux**

L'approche par microprojets susceptibles de recevoir des cofinancements du FIL est unanimement reconnue comme très pertinente, car correspondant bien à la demande des groupes de base, comme à la demande actuelle des municipalités. Les maires qui ont pris leur fonction en janvier 2007 semblent considérer que le FIL est un très bon outil de développement local et souhaitent lui donner une priorité à l'avenir.

Les chiffres du FIL parlent d'eux-mêmes avec une progression régulière des demandes de financement : 172 projets en 2006, 193 projets en 2007 et 194 en 2008, soit un total de 559 projets. En 2007, les 58 projets du FIL validés par le Comité de pilotage ont représenté un montant total de 324 765 €.

#### **1.5. Une démarche participative intéressante... mais d'application peu aisée**

En matière de conclusion sur ce point, on peut dire que la démarche se heurte à divers obstacles :

- La mise en œuvre, de manière conjointe et participative, des actions programmées sur le terrain reste encore difficile. Les élus, comme les structures qui représentent les bénéficiaires (associations, unions, CVD) manquent à la fois de formation sur la pratique, nouvelle pour elles, de la gestion participative de projet, et manquent encore d'expérience opérationnelle. Ce décalage va perdurer si un important effort de formation n'est pas consenti dans les années qui viennent (voir paragraphe 4.6) ;
- Les communes rurales n'ont été créées qu'en 2006 et elles ne sont devenues opérationnelles que début 2007. Les bâtiments des mairies n'ont été construits que très récemment et plusieurs d'entre elles n'ont encore ni électricité, ni équipement. Elles ne disposent que d'un personnel très réduit, parfois un seul fonctionnaire. Même si la plupart des maires ont été impliqués dans le processus participatif dès le début du Programme, ils ne disposent pas des moyens matériels, et surtout humains, indispensables pour assurer l'application de la démarche dans de bonnes conditions au niveau de la commune ;
- La stratégie d'intervention privilégie actuellement l'approche participative et l'approche par commune, ce qui devrait, en principe, permettre de pallier en partie la faiblesse en personnel de terrain (2 agents seulement à la CAT durant la période du PPOL). Cela ne paraît pas tout à fait évident, car l'approche participative est fortement consommatrice de temps et d'énergie et elle n'est réellement efficace que si l'encadrement, l'animation, la formation et le suivi sont suffisants ;

- Une partie du retard dans la réalisation des projets est imputable à cette difficile maîtrise de la démarche. Le manque de moyens humains de la CAT et surtout de relais efficaces sur le terrain, capables d'assurer un suivi de proximité, en est aussi responsable (voir paragraphe 4.7). En juin 2008, sur 58 projets approuvés par le Comité de pilotage Sud, 3 seulement étaient achevés, soit 5,18% et 40 étaient en cours d'exécution, principalement des réalisations d'infrastructures rurales. La mission a pu constater en mai 2009, qu'une quinzaine de projets restait encore à terminer.
- La mise en œuvre, de manière conjointe et participative, des actions programmées sur le terrain reste assez difficile du fait des insuffisances en capacités et de ressources financières suffisantes au sein des communes pour mobiliser du personnel d'appui-conseil ;
- Les porteurs de projets ne disposent pas de compétences pour concevoir les différentes composantes de leur projet et ils ne peuvent pas bénéficier d'un tel appui de la part des communes ;
- La CAT ne dispose pas de personnel et de temps pour entrer en discussion avec les porteurs de projets et concevoir des ouvrages mieux adaptés à leurs attentes ;
- La mobilisation obligatoire, dans les délais, de la contribution des porteurs de projets, qu'il s'agisse de la contribution financière ou en nature (apport des agrégats) a constitué un handicap. Or cette mobilisation aurait pu être facilitée par un suivi permanent des porteurs de projets, ce qui ne pouvait être fait ni par les mairies ni par la CAT par manque de moyens. Les membres du CLJ chargés de réaliser l'animation du Programme dans les communes ne l'ont pas fait suffisamment, de toute évidence ;
- Les entreprises locales manquant souvent de ressources humaines ou logistiques ont eu du mal à respecter les délais d'exécution, ce qui questionne le choix de ces entreprises, certaines d'entre elles s'étant révélées notoirement incompétentes ;
- Le non respect des calendriers d'exécution des chantiers a rendu difficile la planification et les interventions des contrôleurs. Il a handicapé également la mobilisation de l'ensemble des acteurs pour les opérations de réception (provisoire et définitive) ;
- Les délais de paiement des factures déposés par les prestataires de services, notamment les entreprises, ont souvent été très longs.

Ces différents facteurs ont conduit à des écarts importants entre la programmation et l'exécution des activités, ainsi qu'un allongement significatif du délai général d'exécution des travaux.

### **1.6. Un handicap lié à l'input insuffisant en matière de renforcement des capacités**

De juin 2005 à mars 2009, le Programme a réalisé 6 formations spécifiques, qui ont touché 356 personnes, pour un coût de 19 103 €. La moitié de ces formations (3 sur 6) a eu lieu en année 3 du Programme avec un coût de 11 240 €.

A ces formations, il convient d'ajouter les formations réalisées avec les groupements et associations de producteurs. Elles ont touché 513 personnes.

Au total, ce sont donc 869 personnes qui ont bénéficié d'actions de renforcement des capacités (289 bénéficiaires par an).

La mission d'évaluation considère :

- Que ce résultat, bien que significatif, n'est pas suffisant au regard des besoins immenses de l'Oubritenga en matière de renforcement des capacités ;
- Elle note aussi que certaines catégories, pourtant considérées comme prioritaires, comme les élus locaux, n'ont pratiquement pas été touchés par le processus de renforcement des capacités<sup>23</sup>.

### **1.7. Une forte carence de suivi des projets de terrain**

Le suivi de terrain post investissement représente sans doute l'un des principaux points faibles du Programme, comme la mission d'évaluation a pu le constater à de multiples reprises.

Une fois que les ouvrages ont fait l'objet de réception définitive, il n'y a pas de suivi de l'utilisation et de la gestion. Les Services techniques provinciaux auraient pu assurer ce suivi dans la plupart des cas. De même, les membres du CLJPO, référents du Programme pour chacune des communes, qui ont disposé de frais de déplacement pour pouvoir assurer le suivi, ne semblent pas l'avoir fait de manière suffisante. Les raisons sont les suivantes :

- Les Services techniques provinciaux assurent des tâches diverses et ils n'ont pas une responsabilité spécifique envers les actions du Programme. Par ailleurs les moyens logistiques dont ils disposent sont insuffisants et les compétences nécessaires ne sont pas toujours disponibles ;
- Les membres du CLJPO ne disposent pas d'un mandat clair sur le sujet. Mais, ce qui est plus important, c'est qu'ils n'ont pas la logistique nécessaire à leur disposition et n'ont pas les compétences pour effectuer un véritable travail de suivi. Leur fonction s'est limitée à l'information et à l'animation.

Les activités de suivi se sont limitées au processus de réalisation technique des ouvrages (suivi et contrôle technique des réalisations) par la CAT et par les contrôleurs.

Aucune information n'est disponible sur les modalités d'utilisation, de gestion et donc les conditions de pérennité des ouvrages, ni au niveau de la CAT, ni au niveau de la commune, même si des connaissances générales et approximatives existent.

Cette déficience du suivi évaluation concerne les actions du programme 2005-2008, mais aussi celles qui l'ont précédé. Le Programme ne dispose pas d'une banque d'informations sur les modalités d'utilisation, de gestion et donc de pérennisation des travaux et ouvrages effectués lors des phases précédentes. Par conséquent, la planification annuelle des activités n'intègre pas les données qui auraient permis de consolider les acquis des investissements antérieurs effectués.

Bien que le manuel de procédures, actualisé en février 2007, mentionne clairement la nécessité d'un suivi-évaluation global, le Programme ne dispose pas encore d'un système adéquat.

---

<sup>23</sup> Pour plus de détails, se reporter au paragraphe spécifique sur la formation

Les grandes difficultés de gestion des moulins à grains et les insuffisances dans la gestion des forages par les Comités, notées par la mission, sont imputables en grande partie au très faible niveau des bénéficiaires et, sans doute aussi, aux insuffisances des programmes antérieurs qui se sont contentés d'installer des moulins ou des forages sans prendre la peine de former les bénéficiaires. Un suivi de forte intensité aurait donc été nécessaire.

Il convient de rappeler que le Président de la Région Limousin lui-même, a attiré l'attention des partenaires Sud en 2008 sur le thème de l'entretien des forages<sup>24</sup>. Un élu régional<sup>25</sup> précisait, de son côté : « j'insiste sur l'entretien des infrastructures et équipements ». Les engagements pris, à cette occasion, par les partenaires du Sud ne semblent pas avoir été respectés.

D'autres programmes ont eu, au Burkina, des résultats intéressants, en assurant un suivi précis durant les premiers mois qui suivent la réalisation du projet. C'est ainsi qu'un animateur spécialisé de l'ASK réalise 2 visites par mois auprès de chaque Groupement de femmes qui a bénéficié d'un moulin à grains pour aider le Comité dans sa gestion, apporter au fur et à mesure les correctifs nécessaires avant toute dérive. Ce suivi est surtout important durant les premiers mois afin que les bonnes habitudes soient prises dès le départ.

### **1.8. Les limites de l'implication des communes dans la méthode**

Jusque là, les communes oubritengaises ont été impliquées dans le dispositif à travers les projets qu'elles portent directement. Pour certaines actions provenant des groupements et des associations, elles ont une connaissance insuffisante.

Les Communes demeurent encore largement en dehors des procédures d'organisation des appels d'offres et de sélection des prestataires, de contrôle des travaux.

Créées en 2006, elles sont devenues opérationnelles début 2007, à un moment où le Programme entamait sa vitesse de croisière. Les bâtiments des mairies n'ont été construits que très récemment et plusieurs d'entre elles n'ont encore ni électricité, ni équipement. Elles ne disposent que d'un personnel très réduit. Elles disposent d'un Secrétaire général pris en charge sur le budget public. En dehors de ce poste, elles éprouvent, à des degrés divers, des difficultés pour assumer des compétences et tâches minimales : la gestion comptable, la saisie (opérations de secrétariat) ainsi que les opérations liées à l'état civil.

Il est clair qu'il manque en outre un personnel en mesure de procéder aux montages des dossiers d'appels d'offres, de sélection puis de contrôle des prestataires, sans parler du suivi évaluation des actions au plan communal. Bien que certains conseillers aient été formés au montage de micros projets et au suivi, il est bien évident que les exigences de telles tâches leur échappent encore, sans oublier qu'avec le renouvellement des conseils, ce sont des compétences qui quitteront les communes.

---

<sup>24</sup> Jean-Paul Denanot à Ziniaré le 26 mars 2008

<sup>25</sup> Stéphane Cambou, vice président, lors de la même réunion à Ziniaré

## 2 - Appréciation de la mission sur les méthodes d'intervention

### Méthodes d'intervention

- Les méthodes d'intervention du Programme, codifiées dans un manuel de procédures révisé en 2007, ont été fondées sur le partenariat et la participation ;
- Ces méthodes ont permis au Sud une assez large mobilisation et une assez bonne expression de la base, mais l'application de ces méthodes a été gênée par le manque de relais sur le terrain. La concertation, au niveau de chaque territoire, entre les élus, l'Administration, les porteurs de projets et les techniciens de la CAT a constitué une démarche intéressante de concertation pluri-acteurs, efficace pour rationaliser les moyens, même si elle a été assez lourde ;
- Certaines difficultés liées à la méthode ont été minimisées (rapports périodiques très peu explicites sur les difficultés). La mission d'évaluation tient à noter, cependant, le souci constant, de la part de la DC, d'apporter des correctifs aux lacunes identifiées en cours de Programme ;
- Les foras départementaux, qui ont été très appréciés aussi bien des bénéficiaires oubritengais que des représentants de l'Administration, ont permis de tenir compte des demandes de la population et de favoriser l'information et la participation, mais le nombre pléthorique de participants a constitué un handicap ;
- L'approche du Programme par microprojets financés sur un fonds spécifique géré par les oubritengais avec une participation des bénéficiaires en argent ou en travail, a été judicieuse et elle a donné de bons résultats globaux.
- Mais la mission a noté deux fortes limites qui ont réduit l'impact positif du Programme : 1) l'insuffisance du renforcement des capacités, malgré l'effort consenti pour former les responsables des comités de gestion (forages, moulins à grains) et des responsables des associations et groupements et 2) la très nette carence du suivi qui a compromis la pérennité et la durabilité de certains projets, malgré les demandes pressantes, en cours de Programme, des élus limousins pour qu'un dispositif efficace de suivi soit mis en place ;
- Une autre limite a été constituée par les difficultés qu'ont pu rencontrer les mairies pour développer une approche participative sur leur territoire en l'absence de personnel municipal qualifié et d'un minimum de moyens logistiques.

## VIII– EVALUATION DES ACTIONS DE COOPERATION

### 1 - Appréciation des actions

#### 1.1. Des actions tout à fait pertinentes

En Oubritenga, les thèmes de l'hydraulique, de la génération de revenus par des microprojets, de la sécurité alimentaire ou de l'éducation apparaissent comme essentiels.

La sécurité alimentaire doit en effet continuer à être améliorée au Burkina, en lien avec un fort renforcement du rôle des femmes rurales. Un consensus apparaît sur l'importance

stratégique des femmes dans le développement de l'Oubritenga, ce qui passe par un renforcement de leurs organisations (groupements de productrices par ex.).

L'accent est également mis sur le besoin de création et de maintien de la valeur ajoutée sur place (transformation locale des produits primaires) et sur l'importance de prendre en compte les débouchés pour ces produits, ce que le Programme a fait.

Par contre, l'accent n'a pas assez été mis sur l'appui à des modèles alternatifs de production agricole prenant mieux en compte les trois volets du développement durable, les aspects économiques, les aspects sociaux, les aspects environnementaux, auxquels on peut ajouter la bonne gouvernance (organisations de l'économie sociale, agriculture bio, commerce équitable, implication des femmes etc.).

L'amélioration de l'accès à l'eau (31% des microprojets) qu'il s'agisse d'eau potable, d'eau d'irrigation ou d'eau d'abreuvement du bétail, est essentiel, à condition de « *ne pas oublier l'amélioration des modes de gestion de la ressource*<sup>26</sup> », souvent largement gaspillée (maraîchage, forage pour l'eau potable).

La génération de revenus (21,5% des projets), plus particulièrement pour les femmes et les jeune sans emploi ni qualification, doit constituer, pour la grande majorité des interlocuteurs du PPOL interrogés, une très grande priorité. Des actions intéressantes ont été menées dans ce domaine.

Par contre, le thème de la santé (moins de 6% des projets) et le thème de l'environnement n'ont été bien pris en compte alors qu'ils revêtent une grande importance dans le cadre d'une démarche de développement durable.

Pour ce qui est des actions d'appui ou actions transversales, le choix de développer les formations est, bien sûr, très pertinent, de même que celui de réaliser des échanges Nord/Sud et Sud/Sud et des missions d'experts.

**En Limousin**, les axes d'intervention semblent également pertinents, en particulier les actions d'échanges et d'éducation au développement, plébiscitées par la plupart des interlocuteurs de la mission.

## **1.2. Des actions globalement efficaces, mais des problèmes de qualité**

Les actions menées en Oubritenga sont nombreuses et diversifiées. Les objectifs quantitatifs sont largement atteints, voire dépassés dans un certain nombre de cas (forages en particulier, du fait de l'apport financier des Agences de l'eau en cours de Programme), même s'ils l'ont été avec pas mal de retard. Les objectifs en Limousin ont aussi été atteints en bonne partie.

Les partenaires du Sud ont choisi de réaliser en Oubritenga plus de projets que prévu (122 projets réalisés, dont une majorité en année 3), mais parfois au détriment de la qualité, en particulier en fin de Programme. On peut citer le cas de la construction de la miellerie et celle de la laiterie qui avaient pris beaucoup de retard et qui ont été accélérées en fin de Programme afin de tenir l'objectif, au détriment de la qualité des bâtiments (erreurs de conception).

La question de la qualité des infrastructures financées, est essentielle car elle conditionne leur pérennité dans le temps. Plusieurs interlocuteurs ont insisté sur le problème du suivi des actions et ont considéré que l'échec de certains projets était

---

<sup>26</sup> D'après entretien

souvent imputable, en Oubritenga, à la conjonction du manque de suivi, du manque de formation des porteurs de projets et/ou des bénéficiaires et aux carences d'organisation (voir SUPRA).

La multiplication des microprojets FIL a augmenté mécaniquement le travail de suivi que l'équipe de la CAT n'a pas été en mesure d'assurer correctement par manque de personnel. Les mairies, de leur côté, ne disposent pas du personnel capable d'assurer cette fonction. Par contre, il aurait été possible de mobiliser de l'expertise ponctuelle pour cela, puisqu'une ligne de financement le prévoyait. Cela n'a pas été fait, sans doute parce que le CP Sud n'a pas eu une réelle conscience de l'importance déterminante du suivi.

### **1.3. Un bon niveau de cohérence**

Le Programme apparaît cohérent, construit de manière logique, avec une recherche permanente d'équilibre nord sud. Les objectifs sont clairs et cohérents entre eux.

Le partenariat, construit sur l'équilibre Nord Sud et sur des relations le plus possible égalitaires apparaît cohérent, de même que le choix des actions menées, au Nord comme au Sud.

### **1.4. Une efficience qui aurait pu être meilleure**

Le Programme a, incontestablement, manqué de moyens adéquats pour atteindre ses objectifs, en particulier les objectifs qualitatifs.

La mission d'évaluation a pointé trois aspects :

- (1) Le manque de relais de terrain au niveau des départements, puis des communes, celles-ci ne disposant d'aucun personnel susceptible d'assurer une mission de développement et de suivi ;
- (2) L'insuffisance du personnel technique de la CAT. L'équipe s'est limitée à 2 chargés de mission BERD qui ont eu à assumer de multiples tâches de maîtrise d'œuvre, de gestion administrative, de coordination, d'animation d'un processus complexe, de réunions, de rédaction de rapports etc.

Cela a induit des insuffisances, en particulier en matière de suivi des projets de terrain aussi bien en phase de construction (bâtiments en particulier), qu'en phase de gestion (moulins, forages).

- (3) Les insuffisances de la fonction comptabilité en Oubritenga, qui a contraint à réaliser au Nord une partie du travail qui aurait du être réalisé au Sud.

### **1.5. Plus de 48 000 bénéficiaires au total**

#### ***En Oubritenga***

Le Programme a eu un impact très significatif dans l'amélioration de l'accès de la population oubritengaise aux services de base, surtout l'eau potable, mais aussi l'éducation ou la santé, dans une moindre mesure.

Avec la réhabilitation de 37 forages et la réalisation de 10 nouveaux forages, on peut considérer que le Programme a amélioré l'accès à l'eau potable pour plus de 14 000 personnes, si l'on prend comme base le chiffre officiel de 300 bénéficiaires, en moyenne, par forage. Or, certains forages, comme ceux qui sont installés à proximité immédiate

des marchés, ont une fréquentation bien supérieure. Ce chiffre peut donc être considéré comme un minimum.

Dans le domaine de l'éducation, la construction de chaque classe a bénéficié, chaque année, à une moyenne de 40 enfants par classe. La construction de logements pour les instituteurs a permis d'offrir de meilleures conditions de vie aux enseignants, et donc d'assurer une certaine pérennité dans leur poste.

La santé a été un parent très pauvre du Programme. Cependant, la salle de vaccination du CSPS de Loumbila permet, chaque année, d'apporter un service essentiel à plus de 3 000 personnes (consultations de nourrissons et vaccinations).

L'installation des 6 moulins à grains correspond plus à un service apporté aux femmes pour réduire la pénibilité du travail de mouture des grains, qu'à un investissement productif. Potentiellement, ces 6 moulins auraient bénéficié à près de 900 femmes avec une moyenne de 150 femmes bénéficiaires par moulin. Le problème est qu'actuellement, ces moulins ne fonctionnent pas dans leur grande majorité.

Le gros effort du Programme en matière de développement économique, s'est traduit par la construction de bâtiments à usage collectif (magasin de stockage des oignons, laiterie, miellerie, magasin d'aliments pour le bétail) et, dans une moindre mesure, par la fourniture d'équipements (motopompes, équipement pour la production de « *soumbala* » etc.) et d'intrants (engrais, pesticides). Ces investissements se traduiront nécessairement par l'amélioration des revenus des productrices et des producteurs, mais il est encore trop tôt pour les évaluer, ces bâtiments n'étant pas encore en fonctionnement, à l'exception de la miellerie.

On peut considérer, ces investissements étant particulièrement stratégiques, que leur impact en termes de génération de revenus sera assez important. S'il est difficile de l'apprécier dans un certain nombre de cas (magasin d'aliments pour le bétail, production de « *soumbala* », embouche ovine), il est clair que l'impact des investissements dans le domaine du niébé, du miel, des oignons et du lait, sera important (voir INFRA évaluation du FIL par domaine).

#### Un très bon exemple : le niébé

D'après les chiffres fournis à la mission d'évaluation par le BERD et confirmés par les producteurs d'ASK, la production de niébé sur les 25 ha concernés par le Programme aurait atteint 21 938 tonnes, soit un rendement de 877,5 kg/ha.

Cela fait du niébé une culture très rentable, qui dispose d'un bon marché à l'exportation vers d'autres pays africains. Cette culture, qui entre parfaitement dans le paquet agricole version agro-écologie, représente sans doute un des moyens les plus rapide et efficace pour tirer de la pauvreté extrême des milliers de paysans de l'Oubritenga.

Notons enfin parmi les bénéficiaires de la coopération, les 58 enfants défavorisés en particulier de Ziniaré et Loumbila, parrainés par des membres du COS et par le CRJ.

Il convient également de noter un autre impact important qui concerne les entreprises locales du BTP puisque celles-ci ont été prioritaires pour l'obtention des marchés. Cela leur a permis de consolider leur emploi et sans doute aussi d'améliorer leurs capacités (réponses aux appels d'offre, suivi par les contrôleurs des travaux etc.). Dans l'ensemble, on peut considérer que le chiffre d'affaire de ces entreprises réalisé avec le Programme est dépensé pour l'essentiel en Oubritenga.

**Tableau 4 - Bénéficiaires du Programme en Oubritenga**

Note : Certains chiffres avancés ci-dessous sont approximatifs, des informations précises n'étant pas toujours disponibles. Le calcul du nombre total de bénéficiaires a été fait sur la base de 7 personnes par famille (plus nombreuses à la campagne et un peu moins en ville, Ziniaré).

| Type d'amélioration  | Catégorie  | Bénéficiaires directs                | Bénéficiaires indirects |
|--|--|--------------------------------------|-------------------------|
| Accès à l'eau potable, meilleure gestion de l'eau  | Population en général                                    | 14 000                               | 14 000                  |
| Accès à un meilleur service de santé   | Population en général                                    | 3 000                                | 3 000                   |
| Meilleure hygiène publique (accès à des latrines)  | Population des villages chefs-lieux de communes          | Impossible à déterminer              | -                       |
| Disponibilité d'une salle de classe équipée  | Elèves du primaire et du secondaire                      | 240                                  | 240                     |
| Disponibilité d'un logement  | Instituteurs   | 5                                    | 35                      |
| Meilleures conditions de conditionnement et de vente   | Apiculteurs  | 500                                  | 3 500                   |
| Meilleures conditions de vente   | Maraîchers (oignons)                                     | 100                                  | 700                     |
| Système de production amélioré (rendements, fertilité des sols)                              | Agriculteurs (producteurs de niébé)                      | 205 agriculteurs<br>5 animateurs     | 1 435<br>35             |
| Moindre pénibilité, revenus accrus, meilleure garantie de survie des vaches en période sèche | Femmes éleveurs Peulh (laiterie)                         | 100                                  | 700                     |
| Meilleure garantie de survie des animaux, amélioration sanitaire                             | Eleveurs (magasin d'aliments du bétail)                  | 100 (magasin)<br>200 (parc)          | 700<br>1 400            |
| Augmentation des revenus, renforcement des organisations                                     | Femmes des zones urbaines (embouche ovine, « soumbala ») | 40 femmes                            | 280                     |
| Bien moindre pénibilité du travail (mouture des grains), gain de temps                       | Femmes des villages (moulins à grains)                   | 900                                  | 6 300                   |
| Disponibilité d'activités sociales et culturelles,   | Jeunes associés aux centres socio-culturels              | 300                                  | 2 100                   |
| Meilleures conditions de vie, scolarisation  | Enfants défavorisés (parrainage)                         | 58 enfants                           | 58                      |
| Accroissement du chiffre d'affaire, emplois locaux   | Entrepreneurs BTP de la province                         | 6 entreprises (environ 120 salariés) | 840                     |

|   |   |               |               |
|---|---|---------------|---------------|
| Accroissement du chiffre d'affaires, emplois                                      | Autres prestataires de services (formateurs, contrôleurs travaux) | Environ 15    | 105           |
| Emploi  | Personnel de la CAT   | 5             | 35            |
| Renforcement des capacités, ouverture d'esprit, meilleure connaissance de l'autre | Bénéficiaires des formations et des échanges                      | Environ 1 000 | Environ 1 000 |
| <b>Nombre total de bénéficiaires</b>  |   | <b>20 893</b> | <b>34 363</b> |

### **En Limousin**

Les bénéficiaires du Programme appartiennent à 4 catégories distinctes :

- Les scolaires et les jeunes qui, de 2006 à 2008, ont bénéficié des sessions de sensibilisation au développement et de formation avant départ ;
- Le public limousin en général qui a bénéficié des évènements culturels associant des troupes du Burkina, participé aux conférences débats ou visité les stands ;
- Les membres des associations et des structures diverses ayant bénéficié des subventions du Conseil régional pour réaliser des actions en Oubritenga (échanges, expertises) ;
- Les membres et le personnel de la MDH qui est chargée de la composante formation et sensibilisation au développement du Programme.

**Tableau 5 - Bénéficiaires du Programme en Limousin**

| Type d'intervention                                       | Catégorie                             | Bénéficiaires |
|---|---------------------------------------|---------------|
| Actions de sensibilisation et éducation au dévelopmt (10) | Scolaires et leurs enseignants        | 1 500         |
| Stands dans des lieux publics                             | Public en général                     | 10 400        |
| Conférences débats (7)                                    | Public limousin plutôt déjà convaincu | 320           |
| Activités évènementielles et culturelles                  | Public limousin                       | 1 405         |
| Echanges  | Divers limousins                      | 90            |
| Expertises Nord   | Divers consultants                    | 52            |
| Formations (5)  | Scolaires et jeunes                   | 135           |
| <b>Nombre total de bénéficiaires</b>                      |                                       | <b>13 902</b> |

### **1.6. Mais aussi quelques limites ...**

Cependant, la mission d'évaluation introduit une nuance dans le cas de l'Oubritenga. Certains des projets ont davantage bénéficié en direct à un nombre très limité de producteurs pour qui l'impact immédiat a été important.

C'est ainsi que :

- 20 apiculteurs seulement ont bénéficié d'une dotation en équipement (ruches et matériel à usage individuel) sur un total de plusieurs centaines de membres (4 à 500) de l'association d'apiculteurs Nabons Wendé et les principaux dirigeants de l'association en ont été bénéficiaires ;
- 100 producteurs de niébé ont bénéficié d'une dotation en intrants (semences améliorées, engrais, pesticides) et en petit matériel, sur un total de 6 500 membres de l'ASK.

Elle note, par ailleurs, que très peu de projets sont directement orientés vers les femmes et les jeunes alors qu'il s'agit de deux cibles essentielles du Programme.

- Seulement 9,9% des projets ont été réalisés au bénéfice des femmes, principalement installation de moulins à grains, production de « soumbala » et embouche ovine. Or, les moulins ne fonctionnent plus, dans leur grande majorité ;
- Les jeunes, de leur côté, n'ont bénéficié que de 9,1% des projets (centres socio-culturels, motopompes).

### **1.7. En Oubritenga, une pérennité compromise pour certains projets**

La mission émet des doutes sur la pérennité et la durabilité d'un certain nombre de projets pour les raisons suivantes :

- La qualité de certaines constructions a parfois laissé à désirer comme l'ont signalé aussi bien des bénéficiaires que la CAT et comme la mission a pu le constater (miellerie par ex.);
- Certaines études de faisabilité, qui auraient dues être réalisées au préalable, en particulier pour les projets économiques, n'ont pas été faites, compromettant la pérennisation de certains projets<sup>27</sup> (ex. magasin d'aliments du bétail, embouche ovine) ;
- Les Comités de gestion susceptibles d'assurer la pérennité de l'outil, qu'il s'agisse des moulins à grains, des forages, de l'équipement de laiterie ou de l'équipement d'extraction du miel, n'ont pas été assez formés et n'ont pas bénéficié d'un suivi suffisant, alors les lignes budgétaires du Programme le prévoyaient.

Il convient cependant de noter, à la décharge (partielle) du Programme que nombre des investissements à caractère économique ne sont pas encore opérationnels et qu'il est encore temps de renforcer la formation des responsables et des bénéficiaires et le suivi de gestion des projets.

---

<sup>27</sup> Pour plus d'informations, se reporter au chapitre qui traite des microprojets

## 2 - Appréciation globale des actions

### Appréciation d'ensemble des actions

- Les actions réalisées dans le cadre du Programme 2005-2008, qui ont mis l'accent au Sud sur la fourniture d'eau potable aux populations, sur la sécurité alimentaire, sur la génération de revenus ou sur l'éducation, sont tout à fait pertinentes ;
- Il en est de même au Nord où le Programme a mis plus particulièrement l'accent sur l'éducation au développement et sur la mobilisation de l'expertise ;
- Le Programme a été globalement efficace. Les actions menées en Oubritenga ont été nombreuses et diversifiées. Les objectifs quantitatifs ont été largement atteints, voire dépassés (forages), même s'ils l'ont été avec pas mal de retard (15 microprojets ne sont pas encore terminés). Les objectifs en Limousin ont aussi été atteints en bonne partie ;
- Les partenaires du Sud ont choisi de réaliser en Oubritenga plus de projets que prévu (122 projets réalisés), mais parfois au détriment de la qualité, en particulier en fin de Programme (miellerie, laiterie). Ce point est essentiel car la qualité conditionne la pérennité dans le temps. Cette carence est largement imputable à la conjonction du manque de suivi, du manque de formation des porteurs de projets et/ou des bénéficiaires et à certaines carences d'organisation (articulation CP Sud/CAT) ;
- Le Programme apparaît cohérent, Il a été conçu de manière logique, avec une recherche permanente d'équilibre et de parité nord sud. Les objectifs sont clairs et cohérents entre eux ;
- Le partenariat, construit sur l'équilibre Nord Sud et sur des relations le plus possible égalitaires apparaît également cohérent, de même que le choix des actions menées, au Nord comme au Sud ;
- Par contre, l'efficacité aurait pu être meilleure. Le Programme a manqué de moyens adéquats, en particulier de moyens humains (manque de personnel de terrain) pour atteindre ses objectifs en termes qualitatifs ;
- Le Programme a été efficace. Il a eu un impact très significatif dans l'amélioration de l'accès de la population oubritengaise aux services de base, surtout l'eau potable, mais aussi l'éducation, dans une moindre mesure. Il a bénéficié, de manière directe ou indirecte, à près de 35 000 personnes en Oubritenga et à plus de 13 000 personnes en Limousin ;
- La mission d'évaluation a, cependant, noté que certains des projets en Oubritenga ont davantage bénéficié en direct à un nombre très limité de producteurs (niébé, miel) pour qui l'impact immédiat a été important ;
- Elle a noté, par ailleurs, la grande incertitude concernant la pérennité et la durabilité de certains projets (forages, moulins à grains) du fait de la carence en formation et surtout en suivi.

## IX - EVALUATION DES MICROPROJETS<sup>28</sup>

### 1 - Des microprojets financés par le FIL

#### 1.1. Plus d'une centaine de microprojets

Il s'agit des projets financés par le Fonds d'Investissement Local (FIL) sur la période de juin 2005 à mars 2009. Certains de ces projets n'étaient pas terminés en mai 2009 au moment de la réalisation de la mission de terrain des évaluateurs.

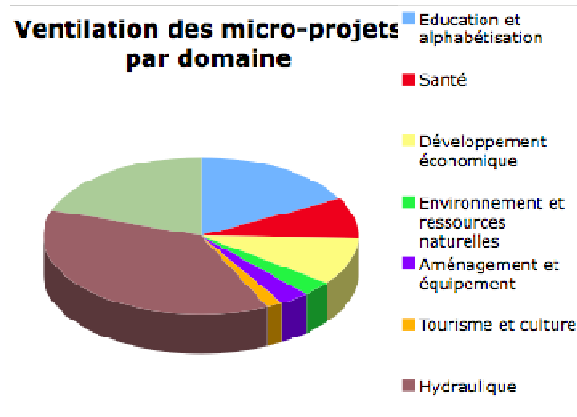
Note : La présentation ci-dessous reprend globalement le classement des projets en 9 catégories. Cependant, pour des raisons de cohérence, la mission a reclassé certains projets. Tel est le cas du projet de Maison de l'Amitié qui est classé, dans les documents du Programme, dans la même catégorie que le soutien aux filières agricoles<sup>29</sup> car il s'agit aussi d'un projet provincial. La mission l'a reclassé dans le domaine socio-culturel.

**Tableau 5 – Ventilation des microprojets par domaine**

| Domaine                                | Nombre     | Montant total (€) | Pourcentage [nombre de projets] | Pourcentage [montant financier] |
|--|------------|-------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| Education et alphabétisation           | 17         | 117 742           | 13,9                            | 17,21                           |
| Santé                                  | 15         | 57 414            | 12,29                           | 8,39                            |
| Développement économique               | 15         | 66 916            | 12,29                           | 9,78                            |
| Environnement et ressources naturelles | 5          | 19 208            | 4,1                             | 2,80                            |
| Aménagement et équipement              | 3          | 21 897            | 2,46                            | 3,20                            |
| Tourisme et culture                    | 3          | 10 554            | 2,46                            | 1,54                            |
| Hydraulique                            | 56         | 255 548           | 45,90                           | 37,36                           |
| Projets provinciaux                    | 8          | 134 392           | 6,6                             | 19,72                           |
| <b>Total</b>                           | <b>122</b> | <b>683 675</b>    | <b>100</b>                      | <b>100</b>                      |

<sup>28</sup> L'appellation « microprojet », souvent utilisée dans les documents du Programme, ne correspond pas réellement à la réalité, compte tenu de l'importance de certains projets, en particulier des projets d'investissement collectif

<sup>29</sup> En particulier parce que le financement de la 1<sup>o</sup> tranche a été prélevé en 2008 sur le budget réservé aux filières agricoles



## 2 - Education et alphabétisation

### 2.1. Les principales réalisations

Le volet **Education et alphabétisation** du programme a concerné 17 projets réalisés en 2006 (6 projets), en 2007 (1 projet) et en 2008 (9 projets).

Le coût total a été de 117 742 € avec une participation du programme de 98 873 €.

**Les réalisations** ont été les suivantes :

- Construction et équipements de salles de classes à Absouya (2 projets) et Godin
- Construction et équipement de CPAF à Andem (Zitenga) et Ourgou-Manega
- Construction de logements pour l'inspecteur à Ourgou-Manega et de bureaux pour l'inspection à Zitenga
- Construction ou réfection de logements de maîtres à Tigim-Koamba (Dapelogo), Gandemtenga (Absouya) et Babou (Ourgou-Manega)
- Construction de latrines scolaires à Tampuiyarcé (Ziniaré), Sadaba (Zitenga), Bouktenga (Ourgou-Manega)
- Construction d'un magasin-cuisine à Tangzouzou (Loumbila)
- Construction de murs de clôture et de cuisines pour logements des maîtres à Sadaba (Zitenga)
- Installation de plaques solaires à Sadaba (Zitenga)

### 2.2. Les principales observations

- Les projets sont pertinents et correspondent à des besoins réels, exprimés par les bénéficiaires ;
- Les constructions sont, dans l'ensemble, de bonne qualité, les équipements sont adéquats et les mairies, les porteurs des projets (APE, CPAF), comme les bénéficiaires, se montrent globalement satisfaits du résultat. Toutefois, il ressort assez clairement qu'il aurait été possible de faire mieux en termes de qualité des

ouvrages (moins d'erreurs techniques dans la conception de certains d'entre eux par exemple);

- Les entreprises se plaignent, dans leur ensemble, d'avoir eu beaucoup de problèmes dans la fourniture des agrégats par les bénéficiaires, ce qui a parfois induit des retards importants et des manques à gagner pour les entreprises ;
- Certains projets ne sont pas terminés<sup>30</sup>, tels que la construction du logement de maître à Tigim-Koamba, la construction des latrines scolaires à Tampouiyacé, l'équipement de la salle de 2° classe du CEG d'Abso uya, la construction du logement de l'inspecteur à Ourgou-Manega ;
- La qualité de la mise en œuvre a été médiocre dans 2 projets : la construction des latrines scolaires de Bouktenga et la réfection du logement de maître de Nambéguian ;
- Quelques imperfections ont aussi été notées par les évaluateurs, telles que l'absence de foyers améliorés dans les cuisines des logements des enseignants par exemple ;
- Il y a une insuffisance de concertation dans le domaine de l'éducation avec les services nationaux compétents en la matière, afin de déterminer quels ouvrages seraient prioritairement à réaliser.

### 3 - Santé

#### 3.1. Les principales réalisations

Le volet Santé du programme a concerné en principe 15 projets. La mission n'a identifié que 9 projets réalisés en 2006 (1 projet), en 2007 (1 projet) et en 2008 (7 projets).

Les projets ont été portés par les communes (cas des latrines publiques) et par les Comités de gestion des Centres de Santé (CSPS). En 2008, le programme a mis clairement l'accent sur la construction des latrines.

Le coût total du volet Santé a été de 57 414 € avec une participation du programme de 49 384 €.

**Les réalisations** ont été les suivantes :

- Construction d'un hall de vaccination au CSPS de Loumbila
- Construction d'un logement d'agent de santé à Ziga (Ziniaré)
- Construction d'une salle de réunion à Loumbila
- Construction de latrines publiques (6 projets) à Dapélogo, Ourgou-Manga, Loumbila, Zitenga, Absouya et Nagréongo
- Des soins en api-thérapie ont été apportés à 360 patients

<sup>30</sup> Au moment de la mission de terrain c'est-à-dire début mai

### 3.2. Les principales observations

- Les projets sont pertinents et correspondent bien à des besoins réels. Tel est le cas des 6 projets de latrines publiques dans les chefs-lieux de communes, ou du hall de vaccination de Loumbila ;
- Les mairies, comme les utilisateurs (personnel du CSPS), se montrent globalement satisfaits du résultat ;
- Certains projets (2) ne sont pas encore terminés tels que la construction des latrines d'Absouya et d'Ourgou-Manega et la construction du logement de l'agent de santé de Ziga dans la commune de Ziniaré ;
- Si le retard dans la construction des latrines d'Absouya est imputable à l'entreprise, le retard dans la construction des latrines d'Ourgou-Manega est du à un problème de mobilisation des agrégats, ce qui concerne la mairie ;
- Les latrines publiques de Nagréongo, terminées depuis un certain temps, ne sont pas ouvertes au public car la réception provisoire a traîné, ce qui donne une mauvaise image à la population. Dans 2 des cas évalués, la qualité du travail des entreprises peut être considérée comme médiocre ;
- Les soins d'api-thérapie et la formation de tradi-praticiens à l'utilisation de l'argile et du miel pour le soin des blessures, représentent une démarche originale, apparemment efficace et très peu coûteuse qui pourrait être largement développée.

## 4 - Développement économique

### 4.1. Les principales réalisations

Le volet **Développement économique** du programme a concerné 15 projets. Ils ont été réalisés en 2006 (6 projets), en 2007 (2 projets) et en 2008 (6 projets). Les projets ont été portés par des Conseils Villageois de Développement (CVD) et par des Associations ou des Unions de producteurs. Le coût total de ce volet a été de 66 916 €, avec une participation du Programme de 53 843 €.

**Les réalisations** ont été les suivantes :

- L'installation de 6 moulins à grain, avec ou sans construction d'un abri en dur, à Wavoussé (Loumbila), à Tamboogo (Ourgou-Manega), à Koassanga (Ziniaré), à Youm-Yiri (Dapélogo), à Tanzinzé (Nagréongo) et à Largo (Absouya) ;
- La construction d'un magasin de stockage du son et des produits vétérinaires à Siny (Absouya) ;
- Une dotation de semences améliorées à Nougou (Loumbila) ;
- Un appui à l'embouche ovine à Ziniaré (2 projets) ;
- La construction d'un magasin de stockage des oignons à Nougou (Loumbila) ;
- La fourniture de matériel pour la production de soumbala à Ziniaré ;
- La fourniture de motopompes à Youtenga (Nagréongo) ;
- La construction d'un parc de vaccination à Nagréongo ;
- La réalisation d'une aire d'abattage à Zitenga ;

## 4.2. Les principales observations

- Les projets sont, dans l'ensemble tout à fait pertinents. Ils correspondent clairement à des besoins exprimés par les bénéficiaires ;
- Ils sont plébiscités par les organisations de base qui en ont bénéficié et qui souhaitent continuer à en bénéficier ;
- Certains d'entre eux (moulins à grains) contribuent, incontestablement, à diminuer la pénibilité du travail des femmes ;
- Le projet embouche ovine et le projet de production de soubala ont permis une amélioration des revenus des femmes de la zone urbaine de Ziniaré ;
- Les constructions sont de bonne qualité (abris des moulins à grains, magasin de son de Siby, magasin des oignons de Nougou) et les équipements (production de « soubala ») adéquats ;
- L'effort de formation et de suivi-conseil ne semble pas avoir été suffisant ;
- Dans le cas du projet oignons de Noundou, l'intervention du programme s'est combinée avec une intervention d'une ONG qui a pris en charge la formation et la fourniture d'équipements (charrettes asines, motopompes<sup>31</sup>), ce qui est positif.

### Cependant :

- Sur les 6 moulins à grain installés, un seul est en fonctionnement (16,6%) au moment du passage de la mission en Oubritenga. Les moulins sont en panne et les femmes n'ont pas d'argent pour les réparer. Cela montre une insuffisance du suivi, un déficit dans la formation des femmes à la gestion des moulins et contraint à se poser la question de leur capacité à gérer une petite unité économique.

## 5 - Soutien aux filières agricoles

### 5.1. Les principales réalisations

Le volet **Soutien aux filières agricoles** au niveau provincial, a concerné 6 projets. Ils ont été réalisés en 2006 (2 projets), en 2007 (1 projet) et en 2008 (3 projets).

Les projets de filière ont été portés par 3 grosses associations ou unions de producteurs, une par filière : Nabons Wendé pour le miel, Association Song Koadba (ASK) pour le niébé et l'Union Tabital pour le lait. Le coût total de ce volet a été de 66 948 € avec une participation financière du Programme qui s'est élevée à 52 698 €.

Note : Ces montants ne tiennent pas compte de la construction de la Maison de l'Amitié, projet placé dans la rubrique des « projet provinciaux », mais qui ne concerne pas les filières agricoles.

**Les réalisations** ont été les suivantes :

- La construction d'une miellerie à vocation provinciale à Ziniaré ;
- La fourniture de matériel apicole à 20 apiculteurs (2 projets : 100 ruches, 20 paires de gants, 10 enfumeurs, 10 combinaisons) ;

<sup>31</sup> A noter toutefois que par manque de concertation entre cette ONG et l'association des producteurs, les motopompes fournies ne sont pas assez puissantes pour relever l'eau jusqu'au niveau requis, limitant ainsi la surface irriguée

- La construction d'une mini-laiterie pour les femmes Peulh à Bissiga ;
- Le soutien à la filière niébé (2 projets) qui a concerné 205 producteurs.

## 5.2. Les principales observations

- Les projets sont portés par des structures de 2° niveau, qui semblent solides et qui regroupent un nombre important de bénéficiaires : ASK a 6 500 membres répartis dans 66 villages, l'association d'apiculteurs Nabons Wendé dispose de 4 à 500 membres<sup>32</sup> et l'Union Tabital rassemble 20 groupements d'éleveurs Peulh ;
- Les projets sont pertinents et correspondent à des besoins exprimés par les associations, soit à la suite d'un diagnostic de filière (Nabons Wendé pour la miellerie), soit d'une visite à l'étranger (Union Tabital pour la laiterie), soit de l'appréciation d'une nouvelle opportunité économique (ASK pour le niébé) ;
- Les projets sont plébiscités par les bénéficiaires et leurs organisations de base, qui souhaitent, bien entendu, continuer à en bénéficier ;
- Les projets à vocation économique sont fortement demandés et appuyés par le Comité Local de Jumelage, comme par les maires que la mission a pu consulter ;
- Les projets ont touché, directement ou indirectement, plusieurs milliers de producteurs (agriculteurs, apiculteurs, maraîchers) avec, dans certains cas, (filiale niébé) un important effet de démonstration grâce à un réseau de paysans pilotes formés par le Programme ;
- Tous contribuent significativement à l'amélioration des revenus et certains d'entre eux (mini laiteries, moulins) contribuent, incontestablement, à diminuer la pénibilité du travail des femmes ;
- Le projet de soutien aux agriculteurs de l'ASK (appui à la filière niébé) est considéré comme très opportun. Développant un modèle agro-écologique de production agricole (lutte contre l'érosion des sols, maintien de la fertilité, reforestation, usage de pesticides naturels issus de végétaux locaux), il s'intègre bien dans une démarche de développement durable ;
- Il s'inscrit, par ailleurs, dans la stratégie nationale de soutien à cette filière qui touche aussi bien la sécurité alimentaire que l'exportation vers les pays de la sous-région ;
- Le soutien à la filière miel est également opportun compte tenu de son impact en termes de génération de revenus additionnels pour les paysans en période de saison sèche et de l'existence d'un marché national porteur ;

### Cependant :

- Certaines constructions (2 sur 3) présentent des défauts ou des erreurs de conception (cas de la miellerie de Ziniaré, cas de la mini-laiterie de Bissiga) ;
- L'effort de formation prévu dans le Programme ne semble pas avoir été suffisamment pris en compte par le CP Sud, compte tenu du besoin, à l'exception

<sup>32</sup> Elle ne connaît pas exactement le nombre de ses membres, en l'absence, semble-t-il, d'une adhésion formelle des apiculteurs à l'association

de l'ASK qui dispose de son propre réseau d'animateurs paysans et qui a mis en place un programme de formation avec l'INERA ;

- La principale critique de la mission d'évaluation porte sur le soutien direct (subventions à l'achat d'intrants ou de petits équipements) à un nombre très limité de producteurs de niébé (0,15% des membres de l'ASK), même si ceux-ci ont un rôle de démonstration vis-à-vis des autres (producteurs pilotes). Le programme ne peut pas se permettre de soutenir 6 500 producteurs de niébé. Ce n'est pas sa vocation et cela n'entre pas dans ses possibilités.
- Il en est de même des 20 apiculteurs qui ont bénéficié d'un équipement complet (ruches, combinaison, gants, enfumoir etc.) alors que l'association Nabons Wendé compte plusieurs centaines de membres (4 à 500).

## 6 - Environnement et ressources naturelles

### 6.1. Les principales réalisations

Le volet **Environnement et ressources naturelles**, n'a que concerné que 5 projets, qui ont été réalisés en 2006 (4 projets) et en 2008 (1 projet).

Les projets ont été portés par les CVD et ont principalement concerné la création de fosses fumières et de quelques cordons pierreux, destinés à améliorer la fertilité des sols et à fournir un appui très ponctuel, et limité, au jardin botanique de Ziniaré.

Le coût total de ce volet a été de 19 208 €, avec une participation du programme de 12 899 €.

**Les réalisations** ont été les suivantes :

- Réalisation de fosses fumières à Guilongo (Ziniaré), Kouila (Ziniaré) et Pengwendé (Nagréongo) et de fosses fumières et cordons pierreux à Loumbila ;
- Appui au jardin botanique Tanghin-Kossodo à Zitenga ;

### 6.2. Les principales observations

- Le volet Environnement du programme est anormalement pauvre au regard de l'importance croissante du thème dans une région comme l'Oubritenga avec ses problèmes de destruction du couvert forestier, de dégradation du milieu et de perte de la biodiversité, de changement climatique etc.
- Les projets de création de fosses fumières qui permettent de lutter contre l'appauvrissement des sols et d'améliorer ainsi la sécurité alimentaire, sont pertinents, mais ces projets, destinés à fournir des engrais organiques, pourraient tout aussi bien être classés dans le volet agricole ;
- Les fosses fumières correspondent effectivement à des besoins exprimés par les bénéficiaires porteurs des projets (Comités Villageois de Développement) qui ont été sensibilisés depuis longtemps par les Services agricoles sur l'importance du maintien de la fertilité de leurs terres et qui sont demandeurs d'aides pour la multiplication des fosses ;

- Les fosses mises en place en 2006 semblent bien utilisées par les agriculteurs, bien que la durée de la mission et ses conditions de réalisation n'aient pas permis de visiter des fosses dispersées chez chaque agriculteur ;
- Le projet 2008 de fosses fumières de Pendwendé est en retard. Les agriculteurs bénéficiaires ont fait un gros effort pour creuser les fosses et ce travail sera perdu s'ils ne peuvent pas terminer l'enrochement des parois avant les prochaines pluies ;
- L'appui au jardin botanique est également justifié dans la mesure où il s'agit d'aider à sauvegarder et à valoriser des espèces végétales utiles pour l'alimentation humaine et animale comme pour la pharmacopée. Il contribue à la préservation du patrimoine naturel ;
- Cet appui au jardin botanique est, cependant, resté très ponctuel et limité (1 826 € versés par le programme) et n'a sans doute pas servi à grand'chose, alors que le thème de la conservation et de la valorisation de la biodiversité est essentiel ;

## 7 - Aménagement socio-culturel, tourisme et culture

### 7.1. Les principales réalisations

Note : Les volets Tourisme-Culture et Aménagement-Equipement ont été regroupés. Nous y avons agrégé la Maison de l'Amitié de Ziniaré.

Ce volet Aménagement et équipement n'a concerné que 3 projets. Ils ont été réalisés en 2006 (1 projet) et en 2008 (2 projets).

Le coût total de ce volet a été de 21 897 € avec une participation du programme de 118 564 €.

Note : Le coût de construction de la Maison de l'Amitié s'élève à 74 091 € avec une subvention du programme de 67 672 €.

**Les réalisations** ont été les suivantes :

- Construction de 2 centres socio-culturels sur la commune d'Absouya à Niniogo et à Tampaongo ;
- Acquisition de matériels de nettoyage pour Zitenga ;
- Construction de la Maison de l'Amitié à Ziniaré ;
- Acquisition de matériel de musique et de théâtre à Ziniaré.

### 7.2. Les principales observations

- Le volet socio-culturel n'a pas été très développé par le Programme. Si l'on met de côté le projet ponctuel et très limité de fourniture de matériel de musique à la troupe T'Noz, ce volet se résume à la construction des deux centres socio-culturels ;
- La mission s'est étonnée de constater que les 2 centres avaient été construits dans la même commune d'Absouya et à 15 kms l'un de l'autre. Cela ne remet pas en cause la pertinence de ce type d'investissement destiné aux jeunes des villages, très désœuvrés, mais il aurait été plus logique de construire les centres dans des communes différentes afin d'en faire profiter d'autres groupements de jeunes ;
- Le centre de Niniogo semble très bien fonctionner et atteindre son double objectif : 1) de renforcement des solidarités locales et de récupération des valeurs

traditionnelles d'entraide et de mutualisation et 2) de permettre la génération de revenus pour les jeunes et pour les femmes du village ;

- La construction du centre de Tampaongo est très loin d'être terminée. Seul le gros œuvre est fini. L'entreprise a arrêté le chantier en prenant prétexte que les agrégats n'avaient pas été livrés à temps. La mission a cependant pu constater la présence d'agrégats sur place ;
- Le projet de construction d'une Maison de l'Amitié à Ziniaré, porté par le Comité Local de Jumelage, a bénéficié de la disponibilité de financements affectés à des projets provinciaux. Il a une forte valeur symbolique et le Comité y attache beaucoup d'importance. Il permettra d'améliorer les conditions de travail des élus communaux et de la CAT. La 1<sup>o</sup> tranche est pratiquement terminée.

## 8 - Hydraulique

### 8.1. Les principales réalisations

Le volet **Hydraulique**, a eu une importance essentielle dans le Programme 2005–2008. Il a permis la réalisation de 54 projets. Ceux-ci ont été réalisés en 2006 (17 forages et 2 formations) et en 2008 (30 forages).

Le coût total de ce volet a été de 255 548 € avec une participation du Programme de 237 850 € (93%).

**Les réalisations** ont été les suivantes :

- Réhabilitations de 30 forages : 7 à Nagréongo, 3 à Ouro-Manéga, 2 à Absouya, 8 à Dapélogo, 4 à Ziniaré, 4 à Zitenga, 3 à Loumbila ;
- Réalisation de 17 nouveaux forages : 4 à Ouro-Manéga, 1 à Absouya, 2 à Dapélogo, 3 à Ziniaré, 2 à Zitenga, 3 à Nagréongo, 1 à Loumbila ;
- Réalisation de 2 formations pour les comités de gestion à Bangrin et à Nomgana sur la commune de Loumbila ;
- Formation des responsables de 65 Comités de gestion des forages.

### 8.2. Les principales observations

Sur les 47 forages réhabilités (30) ou nouveaux (17), la mission en a évalué 12. Les principales observations concernant les réalisations dans le domaine de l'hydraulique sont les suivantes :

- Le délai pris pour l'examen des demandes et leur approbation est d'une durée relativement courte (1-2 ans), ce qui est positivement apprécié par les bénéficiaires ;
- La qualité des ouvrages est appréciée de manière contrastée selon les ouvrages visités. En ce qui concerne les réalisations, l'une d'elle est complètement non fonctionnelle, et ce depuis le début (CPL de Ourgou Manéga). A Soglozy, les pannes récurrentes amènent les utilisateurs à douter de la qualité de l'ouvrage, mais cette critique reste à être vérifiée. Des insuffisances sont observées dans quelques aménagements, mais globalement ils sont bien effectués ;

- Les nouveaux forages réalisés, tout comme les forages réhabilités, font l'objet d'une fréquentation régulière, qui peut être très importante dans certains cas (forage Laway 1) ;
- La propreté autour des ouvrages est correcte à peu près partout. Le bassin destiné à l'abreuvement des animaux et le canal d'acheminement de l'eau excédentaire vers ce bassin, ne sont pas toujours nettoyés. En outre, de l'eau est parfois perdue ;
- Le système de gestion est variable mais, avec une nette insuffisance générale. Globalement, on peut noter les points suivants :
  - Les cahiers de gestion (comptabilité et état des cotisations) ne sont pas bien tenus : ils sont très insuffisants ou incomplets ;
  - Le prix de l'eau en pratique est très bas : le coût par tête de ménage est très faible par ménage (il est, presque partout, de 5 Fcfa par mois/ménage selon les estimations que nous avons faites) ;
  - Le Comité de gestion ne dispose pratiquement jamais d'un état clair des personnes cotisantes et de leur situation ;
  - Les mécaniciens réparateurs membres des Comités de gestion n'effectuent pas les travaux d'entretien régulier ;
  - Le taux des pannes rencontré jusque là, est bas (à quelques exceptions près comme celle de Soglozy) ce qui est normal compte tenu du fait que les installations sont neuves ou rénovées depuis peu ;
  - Les pannes sont généralement de courte durée, mais la faiblesse générale du rythme d'entrée dans la caisse laisse planer des inquiétudes sur la capacité des Comités de gestion à faire face aux réparations à moyen ou long terme ;
- Tous les membres de chaque Comité de gestion ont suivi une formation (3 jours en général) à la fois sur la gestion du forage et le fonctionnement du Comité et sur son entretien, sur l'hygiène liée à l'eau et l'environnement ;
- Des usagers qui n'ont pas bénéficié de travaux de réhabilitation ou de l'installation d'un forage dans le cadre du Programme ont demandé à bénéficier de ces formations et en ont été très satisfaits (Bangrin et Nomgana) ;
- Mais ces formations, confiées aux entreprises ou à des spécialistes, sont très différentes les unes des autres. Les différences portent aussi bien sur la pédagogie utilisée que sur le contenu même de la formation. Aucun travail d'analyse comparative de ces formations ne semble avoir été fait. La mission, pour sa part, doute de la pertinence de confier ces formations aux entreprises de l'hydraulique pour qui la réalisation de la formation ne constitue qu'une activité très secondaire ;
- Globalement, la mission a noté qu'il n'y avait pas eu assez de suivi. Après la formation plus personne ne vient contrôler si le Comité de gestion assure correctement ses fonctions.

## 9 - Appréciation synthétique des microprojets par domaine

### Education

- Les microprojets Education ont représenté un investissement de 117 742 € (17,2% du FIL). Ils ont surtout concerné la construction de salles de classes, de logements pour le personnel, sont pertinents et les partenaires locaux en sont tout à fait satisfaits.
- Certains projets ne sont pas terminés et la mission a noté une qualité médiocre de mise en œuvre dans 2 projets. Enfin, une insuffisance de concertation avec les services de l'Education Nationale est apparue.

### Santé

- Les microprojets financés correspondent à des besoins réels, mais, avec un investissement de 57 414 € (8,4%), la Santé a été, avec l'Environnement, l'un des parents pauvres du Programme ;
- Les projets de santé ont essentiellement consisté à construire des latrines, ce qui est certes important, mais un appui plus clair aux Centres de santé (CSPS) communaux, par exemple, eut été souhaitable.

### Développement économique

- Les microprojets de développement économique ont représenté un investissement de 66 916 € (9,8%). Ils ont été fortement approuvés par les organisations bénéficiaires. Certains d'entre eux (moulins à grains) ont eu pour but de diminuer la pénibilité du travail des femmes, d'autres d'accroître les revenus disponibles (embouche ovine, production de « soumbala »). Les constructions sont de bonne qualité et les équipements fournis ont été adéquats ;
- Mais l'effort de formation des bénéficiaires et de suivi-évaluation ont été notoirement insuffisants. Seul un moulin à grains sur les 6 moulins installés par le Programme était en fonctionnement au moment de la mission.

### Soutien aux filières agricoles

- Les microprojets de soutien aux filières agricoles ont représenté, après l'hydraulique, le 2<sup>o</sup> domaine d'intervention du Programme. Ils sont drainés un investissement de 134 392 € (19,7%). Ces projets ont été portés par des structures de 2<sup>o</sup> niveau (fédérations, unions). Ils ont clairement correspondu à des besoins réels exprimés par les bénéficiaires. Ils ont été plébiscités par les organisations de producteurs, comme par les mairies. Ils ont touché plusieurs milliers de producteurs avec une incidence nette sur le revenu (niébé, miel, lait) ;
- Cependant, certaines des constructions, surtout parmi les plus récentes, présentent des défauts ou des erreurs de conception. L'effort de formation n'a pas été suffisant, à la notable exception de l'association ASK, qui a bénéficié de l'appui de l'IRENA. Le Programme a financé des intrants agricoles (engrais, semences) pour un nombre limité de producteurs, ce qu'il n'aurait pas du faire.

### Environnement, ressources naturelles

- Le volet Environnement du Programme a été anormalement pauvre, avec un investissement de 19 208 € (2,8%). Les principales réalisations concernent les fosses fumières, qui auraient d'ailleurs du être classées dans le soutien aux filières agricoles. Elles semblent bien utilisées, mais le Programme a pris un peu de retard dans ce domaine.
- Ce volet est notoirement insuffisant pour un Programme qui affiche une claire orientation développement durable.

### **Aménagement socio-culturel, tourisme et culture**

- Ce volet a été peu développé par le Programme avec un investissement de 21 897 € (3,2% du montant du FIL). En dehors de quelques actions très ponctuelles, il se résume à la construction de 2 centres socio-culturels dans la même commune d’Absouya, à 15 km l’un de l’autre. Le centre de Niniogo fonctionne bien. Celui de Tampaongo est en construction.
- La construction de la Maison de l’Amitié à Ziniaré, projet porté par le Comité Local de Jumelage et les maires oubritengais, a une forte valeur symbolique. Elle sera un point focal pour le Programme et constituera un point d’appui pour les maires.

### **Hydraulique**

- Avec près de la moitié des microprojets (54 projets sur 122,) et un investissement de 255 548 € (37,4%), grâce à la contribution des agences de bassin, le volet hydraulique a été le domaine principal d’intervention du Programme. La qualité des forages est globalement satisfaisante et les ouvrages sont fréquentés régulièrement par la population. La propreté des installations est correcte à peu près partout. La formation systématique des membres des Comités de gestion a été bien appréciée par les bénéficiaires ;
- Cependant, le système de gestion présente une nette insuffisance générale, ce qui compromet la pérennité des ouvrages (difficulté de collecte des cotisations, manque d’entretien régulier des pompes etc.). Les formations ont été courtes (3 jours ne suffisent pas) et inégales, mais surtout, le suivi post-installation a été inexistant.

## **X - EVALUATION DES PROJETS TRANSVERSAUX**

Il s’agit des projets d’échanges, de formation, d’études et d’expertises. Ces projets ont concerné l’Oubritenga et le Limousin.

### **1 - Formation des acteurs locaux**

#### **1.1. Les principales réalisations**

Les principales actions réalisées durant la période ont été les suivantes :

- Formation d’élus locaux (1 session) qui a touché 21 élus sur le thème de l’approvisionnement en eau et de l’assainissement en milieu rural et urbain (appui OIE) ;
- Formations de tous les Comités de gestion de l’eau (378 bénéficiaires) ;
- Formation en tourisme solidaire (1 visite) qui a touché 18 participants ;
- Formation à l’auto-évaluation (1 session) qui a touché 40 participants ;
- Formation d’agriculteurs de l’ASK sur la filière niébé (205 participants) ;
- Formation d’éleveurs de l’Union des Eleveurs de Tanghin-Kossodo au repiquage et à l’entretien de plants (27 responsables) ;
- Formation des membres du CVGT de Pengwendé en techniques de compostage (40 participants) ;

- Formation des membres de l'association Namanegzanga en techniques de conservation des sols et des eaux (191 participants) ;
- formation des membres des Comités de gestion des forages de Bangrin et Nomgana (50 participants).

Malgré ces résultats quantitatifs, les efforts en matière de renforcement des capacités se révèlent insuffisants, d'une part au regard de l'objectif d'implication croissante des acteurs locaux dans la gestion de leur propre développement et d'autre part au regard des investissements réalisés (magasins, miellerie, laiterie, moulins à grains, motopompes, forages etc.) qui exigent tous une capacité de gestion locale, afin d'assurer la durabilité de l'infrastructure ou de l'équipement.

La mission a, en particulier, noté, la forte carence de formation destinée aux élus locaux, en dehors de la session sur l'eau et l'assainissement réalisée avec l'OIE en octobre 2008 (21 participants).

En fait, la formation des élus devrait être, en principe, assurée par la Cellule Nationale d'Appui à la Gestion Communale (CNAG), spécialement mise en place pour venir en appui au processus de décentralisation de 2006. En réalité, et selon les élus oubritengais eux-mêmes, ce Programme ne les a pas encore touchés<sup>33</sup>.

## 1.2. Les co-formations SupAgro

Elles ont été organisées en Oubritenga en 2007 et en 2008 par SupAgro (Montpellier) en partenariat avec le Ministère de l'Agriculture du Burkina Faso, à la demande de la région Limousin. Elles ont touché 101 personnes au total et elles ont séduit certains participants.

La première co-formation (février 2007) a consisté en un atelier de réflexion-action sur le partenariat Limousin-Oubritenga. Il a permis de réaliser un diagnostic partagé et d'identifier de nouveaux modes de pilotage et d'action. La deuxième co-formation (février 2008) a porté sur la construction sociale de la demande des acteurs. Elle a eu pour but l'acquisition d'outils méthodologiques. Elle a porté sur l'étude de cas « maraîchage et insertion des jeunes ».

La diversité des participants (élus locaux, services techniques, préfets, responsables associatifs, partenaires du Nord), représentative de la démarche partenariale, a été reconnue comme très positive, la méthode originale et les débats et leurs conclusions très intéressants. Certains ont nuancé ce jugement en considérant que le nombre de participants était trop élevé et la méthode peu efficace.

Mais la principale remarque est que les préconisations n'ont pas été suivies d'effets, sans doute par manque de suivi politique et technique. La recommandation qui en découle est de mieux utiliser à l'avenir les outils proposés. Mais il faudrait sans doute revoir les modalités de réalisation (moins de participants par exemple).

La mission a, cependant, été informée que les recommandations de la co-formation 2008 concernant le site de Tanmissi, avaient pu être appliquées avec l'équipe des Vaseix en février 2009.

---

<sup>33</sup> D'après un maire de commune rurale, il n'aurait bénéficié, depuis le début de son mandat que de 2 heures d'information !

Ces co-formations ont représenté un coût pour le Programme au Sud de 13 396 € pour 101 bénéficiaires, soit un coût local, par personne de 137 €. Ce coût paraît tout à fait acceptable, à condition, toutefois que les recommandations puissent être suivies d'effet.

### 1.3. L'atelier d'auto-évaluation du Programme

Un atelier animé par la MCD a été organisé à Ziniaré en novembre 2007 avec une quarantaine de participants (élus locaux et régionaux, membres des Comités de pilotage, services techniques, chambres consulaires etc.). Le but était de faire contribuer les participants à une évaluation du Programme afin de faire les ajustements nécessaires.

Comme pour les co-formations, les participants ont trouvé un intérêt à l'exercice, mais considèrent que ses propositions ne se sont pas traduites assez clairement dans les faits.

Cela semble du à « *un manque de suivi global des recommandations, une certaine inertie face au changement de la part du CP Sud, un manque de respect des engagements vis-à-vis des partenaires Nord*<sup>34</sup> » selon un responsable du Programme.

### 1.4. La formation des membres des Comités de gestion

Cette formation a touché de manière systématique tous les membres des Comités constitués pour la gestion de chacun des forages (neufs ou réhabilités). Elle a également touché une cinquantaine de membres de Comités de gestion de forages hors Programme (Bangrin et Nomgana), à leur demande. Au total, 378 personnes ont bénéficié de la formation (3 jours).

Ces formations ont été dispensées soit par les entreprises chargées des forages soit par des experts spécialisés. Les 36 Comités regroupant 192 membres ont reçu une formation dispensée par 4 prestataires locaux : ACOMEHD, BETH, Dialla Harouna et Zoma Ambroise.

Les participants ont tous déclaré avoir été très satisfaits de ces formations. La mission a cependant noté, au vu des programmes de formation, qu'elles ont été très inégales, avec des contenus divers et des méthodes pédagogiques très différentes d'un prestataire à l'autre.

Aucune évaluation de l'impact de ces formations n'a eu lieu et aucun suivi n'a été réalisé une fois le forage en place et la formation réalisée.

En termes quantitatifs, le résultat est bon, mais il est peu satisfaisant dans l'ensemble si l'on considère les dysfonctionnements actuels des Comités, comme la mission pu le constater sur le terrain à de nombreuses fois (Pour plus de détails voir paragraphe Hydraulique).

Il convient de noter, comme cela a déjà été signalé, qu'une formation spécifique des élus locaux sur le thème de l'eau et de l'assainissement a été réalisée fin 2008 dans le contexte de ces formations sur l'hydraulique. Elle a été très bien perçue par les participants (voir plus haut).

La même remarque peut être faite pour la formation des membres des Comités de gestion des moulins à grains.

---

<sup>34</sup> Entretien

### 1.5. La formation des producteurs agricoles et des éleveurs

Elle a été principalement développée au profit des producteurs de niébé de l'ASK (Voir informations complémentaires dans le paragraphe Appui aux filières agricoles).

Cette formation a touché plus de paysans (205) que prévu initialement. Elle peut être considérée comme un succès si l'on en juge par ses résultats sur le terrain, en particulier l'accroissement des rendements en grains.

Ce succès semble dû à 3 facteurs principaux :

- La formation, très technique, a été centrée sur des thèmes très mobilisateurs et motivants pour les paysans car ils correspondaient à des demandes précises et bien identifiées ;
- La formation a été dispensée par les techniciens de l'IRENA, un organisme très spécialisé dans le développement agricole et rural ;
- Le relais (suivi) a été assuré par le réseau des animateurs de terrain (paysans formateurs) de l'ASK qui ont une bonne expérience et une bonne insertion locale.

Il convient aussi de noter que des producteurs ont été initiés aux techniques de compostage à Pengwendé (40 participants). Des éleveurs de l'Union des éleveurs de Tanghin-Kossodo (27 éleveurs) ont été initiés aux techniques de production et d'entretien de plants destinés au reboisement. Ces deux actions apparaissent comme très marginales eu égard aux besoins de formation, aussi bien en matière de maintien de la fertilité (compostage) que de reboisement.

Notons aussi qu'aucune formation des jeunes maraîchers à l'utilisation rationnelle des engrais chimiques et surtout des pesticides, n'a été envisagée alors que le très grave problème de santé publique<sup>35</sup> que pose l'utilisation abusive de produits dangereux sur les légumes des périmètres irrigués est dénoncé depuis des années par des associations comme l'ASK. La gravité de ce problème a été confirmée par les missions des Vaseix.

### 1.6. La formation en tourisme solidaire

Un séjour, organisé par Accueil Paysan Limousin, a été réalisé en novembre 2008 chez Nicodème Traoré, adhérent d'Accueil Paysan Burkina, à Toussiana, province du Houet, (Bobodioulasso). Le séjour a duré 5 jours et il a mobilisé 18 participants oubritengais sur les thèmes de l'accueil, de l'alimentation, de l'équipement, de la communication, des coûts.

Cette formation in situ a été très appréciée des participants qui disent, grâce à cette visite sur place, avoir bien compris ce qu'était un projet de tourisme solidaire et comment le mettre en place.

Le voyage a été complété par une mission de Nicodème Traoré à Ziniaré, qui lui a permis d'effectuer un suivi des participants et d'aider certains d'entre eux à formaliser leur projet d'accueil. L'appui d'Accueil Paysan Limousin, bien que partenaire récent du Programme, a été constant depuis lors.

---

<sup>35</sup> L'ASK a dénoncé l'emploi sur les légumes d'un insecticide systémique très virulent et rémanent, destiné au traitement du coton et qui est interdit sur les légumes. D'autres pesticides sont employés sans tenir le moindre compte des dosages et des périodes d'utilisation. Ces pesticides contaminent les nappes phréatiques. Les légumes sont peu consommés par les ruraux oubritengais, mais ils le sont par les populations urbaines de Ouagadougou.

L'un des résultats est que 6 porteurs de projets de tourisme rural, dont 3 groupements, se sont déclarés prêts à initier la démarche pour créer leur structure d'accueil paysan<sup>36</sup>.

La mission a relevé le grand intérêt de la démarche (échanges Sud Sud prioritaires, appui d'une association spécialisée du Nord). Bien qu'émettant quelques doutes sur la viabilité économique de ces projets, dans le contexte actuel de l'Oubritenga et du tourisme au Burkina Faso, elle estime cependant que l'expérience peut être tentée de manière ponctuelle (cas du groupement féminin de Ziniaré, qui pourra, par exemple, héberger certains partenaires limousins en mission à Ziniaré).

Une condition essentielle est que l'appui de Nicodème Traoré et d'Accueil Paysan Limousin puisse se poursuivre en phase de mise en place et de démarrage des projets. Par contre, une priorité devrait être donnée aux projets collectifs (groupements).

## 2 - Echanges

### 2.1. Principales réalisations

Durant le Programme, 10 échanges ont été réalisés. Ils ont concerné 34 bénéficiaires.

Leur coût a été de 30 635 €, soit un peu plus de 3 000 € par échange et 900 € en moyenne par bénéficiaire. L'essentiel du coût est allé aux échanges institutionnels qui ont représenté 19 551 € soit 64% de l'enveloppe.

Les échanges ont été les suivants :

- Activités culturelles (4 échanges, 8 bénéficiaires)
- Echanges institutionnels (4 échanges, 23 bénéficiaires)
- Echanges professionnels (2 échanges, 3 bénéficiaires : 1 apiculteur et 2 agriculteurs)

Il convient, tout d'abord, de noter que, tout type d'échanges confondus, le CP Sud disposait d'un volant de 7 échanges par an. La réalisation de 10 échanges sur la durée du PPOL n'est donc pas conforme à l'objectif. La mission en tire la conclusion que le CP Sud ne semble pas avoir accordé beaucoup d'importance à cette action.

La deuxième observation est que ces échanges n'ont pas touché certains domaines pourtant essentiels en Oubritenga comme le domaine agricole qui revêt une toute autre importance économique que la poterie par exemple.

### 2.2. Echanges culturels

#### ▪ **Echanges entre troupes de théâtre**

La troupe Naaba Oubri de Ziniaré a participé au Festival des Francophonies de Limoges en octobre 2007.

Plus récemment, un échange d'expériences a été réalisé entre la troupe de théâtre T'Noz de Ziniaré et le Bottom Théâtre de Tulle.

<sup>36</sup> Il s'agit de 2 groupements (apiculteurs de Nabons Wendé, éleveurs de Tanghin Kossodo), le groupement féminin Paasyneem à Ziniaré, la ferme St Bosco de Tibin, le musée de Manega et Moussa Sawadogo.

Dans le cadre du projet « Lignes de faille », un artiste dramaturge burkinabé a séjourné 2 mois à Tulle pour travailler avec le Bottom. Il a été rejoint en fin de séjour par le président de T'Noz afin de renforcer les échanges d'expériences. Le Programme a, par ailleurs, financé du matériel et de l'équipement pour T'Noz (voir INFRA).

Ces échanges ont été très appréciés de part et d'autre. Selon les responsables du Bottom Théâtre, le théâtre limousin a beaucoup à apprendre du théâtre burkinabé dont l'implication sociale est forte. Tous ont l'intention de poursuivre et d'intensifier ces échanges, ce qui constitue un bon indicateur.

- **Echanges entre potiers<sup>37</sup>**

Un potier de Ziniaré a pu se rendre en Limousin, à la Tuilerie de Pouligny, pendant un mois, en été 2006, dans le cadre d'échanges de techniques et de savoir faire. Il a pu apprécier des domaines nouveaux comme l'accueil de touristes et de scolaires ou l'utilisation de nouvelles techniques.

Le potier burkinabé, au retour, a fait des démonstrations publiques de techniques de cuisson apprises en Limousin. Il est malheureusement limité actuellement par le manque de produits de base disponibles au Burkina (émaux, oxydes), le manque d'équipement (balance). Il lui manque également un four de bonne qualité.

NOTE : Cette action n'a pas pu être correctement évaluée, la mission d'évaluation n'ayant pu rencontrer ni le potier limousin (malgré diverses relances) ni le potier oubritengais. La mission peut simplement confirmer que, selon la CAT, le potier burkinabé aurait beaucoup apprécié son séjour en Limousin. La CAT a, cependant, considéré qu'il y avait trop de décalage entre les conditions de production de la poterie au Burkina et en Limousin pour que des enseignements soient véritablement utiles au potier burkinabé.

### **2.3. Echanges institutionnels**

Ces échanges ont essentiellement concerné les élus locaux oubritengais, les membres du CP Sud, le Haut Commissaire qui se sont régulièrement rendus en Limousin. Ils ont, réciproquement, concerné les élus régionaux et les partenaires limousins qui se sont rendus en Oubritenga.

La fréquence de ces échanges a été d'un voyage annuel de part et d'autre avec 8 à 10 participants.

- Le CP Sud s'est rendu en Limousin en juin 2007 (8 jours) pour rencontrer les partenaires limousins et participer à la 2<sup>o</sup> session du CP Nord/Sud ;
- En novembre 2007, une délégation du CP Sud s'est rendue à Limoges ;
- En décembre 2008, les maires des communes de l'Oubritenga sont venus en Limousin pour rencontrer les maires ;

### **2.4. Echanges professionnels Sud Nord**

Extrêmement réduits, ces échanges ont concerné les domaines de l'agriculture et de l'apiculture. Ils n'ont mobilisé que 3 personnes en près de 4 ans ! Cela est d'autant plus étonnant que le Limousin est une terre paysanne, tout comme l'Oubritenga.

---

<sup>37</sup> Classés par le Programme dans les échanges culturels alors qu'il s'agirait plutôt d'échanges professionnels

#### ▪ **Agriculture**

En 2006, le président de la Chambre Régionale d'Agriculture du Plateau Central et un agriculteur de Zitenga, se sont rendus en Limousin. Ils ont, en particulier, réalisé des interventions en appui à la campagne Alimentterre du CFSI, orchestrée en Limousin par la Maison des Droits de l'Homme afin d'informer et de sensibiliser le grand public à la situation alimentaire en Afrique en général, et au Burkina Faso en particulier.

Aucune suite ne semble avoir été donnée à cette mission.

#### ▪ **Apiculture**

Le président du Groupement des Apiculteurs Nabons Wendé a réalisé un séjour de 3 mois en France et en Limousin au printemps 2007. Ce séjour s'est traduit par des échanges avec les apiculteurs limousins, des stages pratiques en exploitation apicole, des contacts avec les Syndicats apicoles.

L'organisation du séjour a bénéficié, de manière efficace, de l'appui de diverses structures limousines, complémentaires les unes des autres, ce que l'intéressé a vivement apprécié : AGIR abcd Limousin, Nicolas Leclerc (apiculteur), la Ferme des Abeilles.

Les partenaires limousins ont, par la suite, poursuivi et amplifié leur appui à ce secteur.

### **3 - Expertises et études**

#### **3.1. Principales réalisations**

Les principales actions réalisées en matière d'expertises et d'études durant la période, ont été les suivantes :

- Appui technique au volet hydraulique par PS-eau, OIE, ISF et les Agences de l'eau
- Mise en place du SIG par l'Université de Limoges
- Etude de réhabilitation du marché de Zitenga
- Appui à la mise en place des Conseils Villageois de Développement
- Création du site web du Parc de Ziniaré
- Etude sur le maraîchage à Dapélogo, Goue et Gaskaye
- Réalisation d'une expertise comptable auprès de la CAT
- Réalisation des études préalables à la construction de la Maison de l'Amitié à Ziniaré

#### **3.2. Appui technique au volet hydraulique**

L'appui a été réalisé par 4 partenaires : PS-Eau, l'OIT de Limoges, ISF du Limousin et les 2 agences de l'eau qui ont apporté des cofinancements.

PS-eau a apporté un appui à la CAT pour la formulation du projet et la recherche des financements complémentaires qui ont abouti à l'implication des agences de bassin. Ces prestations ont été considérées comme très bénéfiques, en particulier par la CAT.

L'Office International de l'Eau (OIE) de Limoges a accompagné et mis en œuvre les formations et a assuré un certain suivi des prestations des formateurs. L'OIE a, entre autres, animé une formation de 21 élus locaux sur le thème de l'eau et de l'assainissement, qui a eu un bon succès.

Les formations des membres des Comités ont semblé insuffisantes à la mission d'évaluation (se reporter, pour plus d'informations, au paragraphe Formation des acteurs locaux).

Mais il est clair que c'est le suivi de proximité, après la formation, qui a le plus manqué. Il était essentiel et ne pouvait, en aucun cas, être assuré par un expert Nord en séjour de très courte durée sur place.

Ingénieurs Sans Frontières (ISF) Limousin a réalisé diverses interventions dont un séjour à Ziniaré de 4 mois d'une stagiaire de Limoges. Elle a travaillé sur le volet hydraulique et, en particulier, sur une étude de faisabilité de réhabilitation de forages. La CAT considère que son travail a été utile, mais souligne que les termes de référence de la mission n'étaient pas assez clairs et n'avaient pas été assez discutés avec les partenaires Sud pour qui un stagiaire est, a priori, plus une charge qu'une aide.

Les Agences de l'eau ont réalisé une mission d'évaluation-suivi du programme hydraulique sur le terrain, mais cette mission a été très courte.

Une perspective importante pour l'avenir concerne l'appui des agences françaises à la mise en place des agences de l'eau du Burkina.

### **3.3. Système d'Information Géographique (SIG)**

Le SIG<sup>38</sup> Oubritenga a été conçu et développé par l'Université de Limoges, en plusieurs années, est intéressant et peut constituer un outil utile de planification et de suivi des réalisations.

Il peut être un bon outil pour les aménageurs et permettre un meilleur choix des actions et une meilleure définition des priorités. Mais il n'est utile que si les données peuvent être actualisées en continu. Le Programme n'en a pas les moyens.

Le système est localisé à la CAT mais il sera géré par l'Université de Ouagadougou – Département de géographie – qui enverra des étudiants pour actualiser les données. C'est sans doute un bon choix, mais seul l'avenir dira si les partenaires, en particulier les communes, pour leur Plan de Développement Communal, sont en mesure d'en faire un usage adéquat.

La mission a toutefois noté que la base de données n'a pas été mise à jour depuis 2006. Elle n'a donc pas été utilisée par les bureaux d'étude en charge de la préparation des Plans de développement Communaux, ce qui est très dommage. Cela aurait en effet permis de démontrer la réelle utilité de l'outil. Il a beau être performant et séduisant, ce qui importe in fine est son utilisation réelle.

### **3.4. Etude de réhabilitation du marché de Zitenga**

L'étude de réhabilitation du marché de Zitenga a été réalisée début 2008 par AGIR, à la demande du maire de Zitenga. Le rapport final a été remis en 2008.

Le coût de l'étude a été de 3 714 €, ce qui représente un coût très faible comparé au coût d'une telle étude réalisée par un bureau d'étude classique. Le choix est donc pertinent et

---

<sup>38</sup> Le SIG n'entre pas dans les termes de référence de l'évaluation PPOL

montre bien le service que ce type de prestation peut rendre à une commune. Zitenga dispose en effet, maintenant, d'un dossier complet et de bonne qualité lui permettant de partir à la recherche de financements.

Le projet permettra à la commune d'améliorer l'hygiène, d'offrir un meilleur service à la population et d'accroître ses recettes fiscales.

La mission considère que ce type de service d'étude, largement bénévole et qui permet de resserrer le partenariat Nord Sud, est important pour les communes et devra être pris en compte par le prochain Programme.

### **3.5. Création du site web**

La création du site du Parc de Ziniaré n'a été engagée que début 2009. Le site est réalisé par un bureau burkinabé spécialisé, pour un coût de 1,2 M Fcfa. Le travail n'est pas encore terminé. Le retard est donc très important.

### **3.6. Mise en place des Conseils Villageois de Développement (CVD)**

Les CVD sont en place ce qui constitue déjà un résultat important. La CAT a eu à accompagner cette mise en place. Des fonds du Programme<sup>39</sup> ont été mis à la disposition des 7 communes pour organiser ces Comités, créés par les lois de décentralisation.

Ces CVD ont un rôle important de relais entre la mairie et la population et de définition et suivi des actions de développement à conduire dans le cadre des Plans de Développement Communaux.

La mission a pu constater que les CVD étaient en place dans tous les villages visités. Des CVD ont d'ailleurs été les porteurs de certains des projets du Programme 2005-2008.

### **3.7. Etudes de la Maison de l'Amitié**

Les études ont été réalisées comme prévu. Les études de sol ont été faites par le LNBTP. Le dossier est de bonne qualité mais les entreprises ont relevé que le cahier des charges n'était pas assez précis sur certains points.

La mission a noté l'intérêt du projet lui-même très fortement appuyé par le Conseil régional Limousin comme par le Comité Local de Jumelage. Il offrira un lieu de rencontre et de concertation pour les élus, en même temps que de bonnes conditions de travail et de séjour. Il offrira une meilleure visibilité à la coopération. Il facilitera le séjour des limousins en déplacement. Il permettra à la CAT de travailler dans de bien meilleures conditions.

### **3.8. Etudes et interventions diverses**

Il convient, pour être complets, de signaler un certain nombre d'autres interventions, plus ou moins ponctuelles, pouvant entrer dans le champ de l'expertise.

- La Direction Provinciale de l'Action Sociale et de la Solidarité (DPASS) a été mobilisée par le Programme pour préciser les conditions du parrainage d'enfants proposé par le COS du CR Limousin et par le CR Jeunes. La démarche a associé les mairies et la direction des écoles concernées. Le coût local s'est élevé à

---

<sup>39</sup> Le montant est à préciser

786 €. Cette prestation s'est traduite par la prise en charge concrète d'enfants de Ziniaré et de Loumbila qui sont les deux seules communes où il existe des garderies d'enfants, le CR Jeunes prenant en charge des enfants du primaire des autres communes. Au total, ce sont maintenant 58 enfants défavorisés qui sont parrainés ;

- L'OIE et le lycée d'Ahun ont réalisé une visite des ouvrages hydrauliques et des latrines publiques et ont conduit divers échanges avec des partenaires oubritengais du domaine hydraulique. Le coût local a été de 1 257 €<sup>40</sup> ;
- L'EPLA Les Vaseix a réalisé plusieurs missions en Oubritenga associant étudiants agronomes et cadres enseignants. La dernière mission, début 2009, a concerné le site de Tamissi. Le coût de ces prestations, hors déplacements, a été de 2 424 € ;
- Une expertise comptable au profit du PPOL a dû être réalisée pour un coût de 1 791 €, mais la mission d'évaluation n'a pas trouvé d'informations précises à ce sujet ;
- Une étude sur le maraîchage a été réalisée sur 3 périmètres irrigués à Dapélogo, Goue et Gaskaye. Cette étude, menée par Les Vaseix, avec l'appui de la DPA et de la CAT, selon des modalités participatives, a permis de mettre en lumière certains problèmes de la production maraîchère en Oubritenga, entre autres l'utilisation intempestive de produits phytosanitaires très dangereux pour la santé humaine, comme pour l'environnement [voir SUPRA].

## 4 - Appui institutionnel aux instances

### 4.1. Principales actions d'appui

Les principales réalisations dans ce domaine ont été les suivantes :

- Réalisation de 54 rencontres du CP Sud
- Réalisation de 4 sessions ordinaires du CP Nord Sud
- Accueil en Oubritenga de 25 missions venues du Limousin
- Accueil de 3 stagiaires français
- Mise en place des CVD dans les communes
- Missions du président du CP Sud en Limousin
- Missions du président du CRL en Oubritenga
- Visites de supervision des microprojets par le CP Sud
- Accueil des missions du Limousin ou Oubritenga
- Accueil des missions oubritengaises en Limousin

<sup>40</sup> Les voyages ont été financés par le CRL sur le budget Nord

L'appui institutionnel s'est traduit par 40 actions identifiées par le Programme de juin 2005 à mars 2009 (rencontres, sessions du CP Sud, missions des élus en Limousin et en Oubritenga, interventions du CLJ, mis en place des CVD etc.).

Selon le BERD, le CP Sud s'est réuni 54 fois en 3 ans, soit une moyenne de 18 rencontres par an ! Au total cet appui a mobilisé 3 236 personnes, la plupart ayant été comptabilisée à de multiples reprises (54 fois, par exemple, pour un membre du CP Sud qui aurait participé à toutes les sessions).

Le coût de cet appui institutionnel a été de 87 007 €, ce qui paraît assez élevé. Il représente une moyenne de 2 175 € par action, mais certaines actions ont été plus coûteuses.

La mission de 15 personnes (membres du CP Sud et maires) de décembre 2008 en Limousin a ainsi coûté 15 888 €, soit un peu plus de 1 000 € par participant. Ce coût par personne, s'il inclut le voyage, n'est pas très élevé et se justifie dans le cas présent car les maires oubritengais avaient besoin de rencontrer leurs homologues limousins.

Par contre, il convient de mettre en regard ce coût du déplacement avec le coût des projets en Oubritenga : une mission de ce type est aussi coûteuse que la construction du magasin de stockage des oignons qui va bénéficier à plusieurs centaines de producteurs pendant des années et contribuer à les sortir de la misère.

Il y a certainement des choix à faire. Il faut sans doute maintenir les missions, tout au moins certaines d'entre elles, mais chercher à les rationaliser au maximum (durée, programme). Cel vaut également pour les missions du Limousin en Oubritenga<sup>41</sup>. Par ailleurs, le nombre de rencontres du CP Sud (54) est certainement excessif. Il représente un coût non négligeable aussi bien en temps qu'en argent public.

## 5 - Information et communication

### 5.1. Principales réalisations

Les principales réalisations dans ce domaine ont été les suivantes :

- Publications dans la presse écrite et audiovisuelle burkinabé (journal Sidwaya, Observateur-paalga, Radio Télévision du Burkina Faso)
- Production d'un dépliant couleur pour présenter le Programme
- Production de quelques articles de presse en Limousin
- Production d'un dépliant par commune en Oubritenga (7 dépliant)
- Production d'un dépliant sur le Programme
- Réalisation de panneaux d'exposition sur le partenariat
- Réalisation de divers reportages télévision : FR3 Limousin Poitou Charente

<sup>41</sup> Lors des entretiens avec les évaluateurs, certains des participants limousins à des missions antérieures, qui venaient dans le pays pour la première fois, ont déploré les « missions TGV » qui ne permettent pas de bien comprendre les situations et d'approfondir les relations. La mission proposerait de bien distinguer à l'avenir les missions plutôt protocolaires ou destinées au simple suivi du Programme, des « missions de découverte » destinées, en particulier, aux nouveaux élus et cadres territoriaux des communes et EPCI limousines

Malgré ces réalisations, ce domaine a sans doute constitué l'un des maillons faibles du Programme 2005-2008, principalement en Oubritenga.

La stratégie de communication en Oubritenga, décidée par le CP Nord Sud, a été élaborée par 2 communicateurs oubritengais. Elle a été validée en février 2008. L'équipe choisie était sensée faire des communications régulières dans les médias (presse, radio, télévision) et réaliser un documentaire vidéo sur le Programme et son impact. Le documentaire prévu n'a pas été réalisé.

Quelques erreurs de communication ont été commises en Oubritenga. C'est ainsi que les villageois ont cru au départ qu'il y avait beaucoup de moyens pour réaliser toutes sortes de microprojets, ce qui a pu entraîner un certain nombre de frustrations.

Par ailleurs, le site web<sup>42</sup> a été mis en fonctionnement en décembre 2007. Il a bénéficié d'une connexion ADSL début 2008. Il ne fonctionne plus depuis janvier 2009 faute d'hébergement du site sur le serveur du Conseil régional du Limousin.

## **5.2. Actions menées en Limousin**

- Quelques articles ont été rédigés sur la coopération avec l'Oubritenga, principalement à l'occasion des visites d'élus (maires), et de représentants burkinabés en Limousin ;
- La venue, fin mars 2009, du président Compaoré lui-même, répondant à une invitation du président Denanot pour la Conférence de l'Association des Régions d'Europe (ARE) sur le changement climatique, a eu, bien entendu, un fort impact médiatique en région ;
- La communication sur la coopération Oubritenga Limousin est passée par les sessions du CP Nord, par le bulletin d'information du CRL, par les Conférences de la Coopération réalisée en 2007 et en 2008 ;
- « Le guide des acteurs limousins » (dernière édition en 2009) qui recense l'ensemble des structures qui interviennent en coopération est un bon outil de travail ;
- Quelques plateaux télé et des émissions radio ont été réalisés (interviews d'élus et de partenaires, reportages FR3 ;
- Des communications diverses ont été faites occasionnellement.

## **5.3. Actions menées en Oubritenga**

- Quelques émissions de radio FM ont été réalisées, mais de manière très ponctuelle et sporadique ;
- Les foras, qui ont mobilisé une assistance pléthorique dans chacun des 7 départements en 2006, peuvent être considérés ayant été de bons moyens d'information et de communication sur le Programme pour la population locale ;
- En complément le CLJPO a réalisé des réunions d'information sur le Programme à diverses reprises ;
- A l'occasion de certains évènements tels que la visite du Président du CRL ou encore lors de la réalisation de l'atelier de réflexion-action, les médias locaux et

---

<sup>42</sup> [www.limousin-oubritenga.org](http://www.limousin-oubritenga.org)

parfois nationaux ont été mobilisés (radio FM, télévision nationale, presse écrite nationale) ;

- Le bulletin d'information prévu n'a pas été réalisé.

## 6 – Evaluation synthétique des actions transversales

### Formation des acteurs locaux

- Les formations réalisées en Oubritenga ont touché 970 personnes, dont 44% de responsables des Comités de gestion des forages et 45% de producteurs agricoles. Des formations originales ont été réalisées (coformations SupAgro, formation tourisme solidaire).
- Malgré cet effort, le résultat est *insuffisant* compte tenu de l'ampleur des besoins.
- La formation des élus locaux (maires, conseillers municipaux) et du personnel municipal, pourtant essentielle en accompagnement à la mise en fonctionnement des nouvelles mairies à partir de début 2007, a été *inexistante*. L'Etat burkinabé était sensé prendre en charge cette formation, ce qui n'a pas été fait.

### Echanges

- La mission a noté le *grand intérêt* manifesté de part et d'autre pour ces échanges qui permettent de se rencontrer, de partager, mais aussi de mieux se connaître et donc de s'apprécier ;
- Elle a noté l'importance relative des échanges dits « institutionnels » qui ont mobilisé 60% des moyens financiers de ce volet et mobilisé 67% des bénéficiaires. Or, ces missions institutionnelles ont eu pour objectif premier la coordination et la concertation pour *la gestion conjointe* du Programme. Les échanges tels que nous les entendons n'en ont été que le sous-produit ;
- Les échanges plus techniques et professionnels (agriculture, apiculture) ont été *extrêmement limités* avec moins de 10% des bénéficiaires, alors que le Limousin est une région essentiellement agricole et rurale. On peut s'étonner, par exemple, qu'aucun échange n'ait été mis en place dans un domaine comme l'élevage laitier et la fromagerie, entre les éleveurs Limousins et les éleveurs Peulhs.

### Expertises et études

- Globalement, les expertises et études ont été *utiles*. Elles ont été réalisées à un coût tout à fait acceptable. Mais elles ont été *trop peu nombreuses*, alors qu'elles auraient sans doute permis d'éviter certaines erreurs et d'anticiper certaines dérives.
- La raison essentielle tient à la méthode fondée sur la demande et à ses limites. Le CP Sud a eu tendance à ne prendre en compte que les demandes venues de la base et des communes or, ces partenaires ne peuvent demander que ce qu'ils connaissent.

### Appui institutionnel aux instances

- Cet appui a concerné 40 actions et a représenté 3 236 mouvements de personnes pour un coût de 87 007 €. La principale remarque est que la très grande majorité des actions réalisées a concerné des réunions et sessions c'est à dire *le fonctionnement normal des instances* prévues dans le dispositif, telles que le CP Sud ou le CP Nord Sud. Elles n'ont pas eu pour objectif premier le renforcement de ces instances. *Elles n'ont donc pas réellement contribué à leur renforcement* ;

- Les membres du CP Sud ont fait montre d'un remarquable sérieux et d'une grande motivation avec un rythme de 18 réunions par an, soit 1,5 réunion par mois, mais ce nombre apparaît excessif et il est plutôt le signe d'un dysfonctionnement. Il représente un coût en temps et en argent public non négligeable;

#### **Information et communication**

- Ce volet a sans doute été l'un des maillons faibles du Programme, malgré quelques efforts réalisés en cours de route, tel que la réflexion sur une stratégie adéquate de communication pour l'Oubritenga ;
- Les principales actions ont consisté, en Limousin, à produire des dépliants, à réaliser quelques articles et émissions télé à l'occasion des déplacements d'élus en particulier. Les Conférences annuelles de la Coopération (2007 et 2008) ont représenté une bonne initiative, très appréciée en Limousin ;
- En Oubritenga quelques émissions de radio FM ont été réalisées et quelques articles ont été produits dans les journaux nationaux. Les foras départementaux de 2006 peuvent être considérés comme la principale action d'information en direction de la population en Oubritenga, mais ils ont peut-être suscité un peu trop d'espoir ;
- Une partie des actions prévues n'a pas été réalisée (bulletin d'information) ou insuffisamment réalisée (mise en fonctionnement définitif du site Internet).

## **XI - EVALUATION DU PROGRAMME NORD**

### **1 – Formation et éducation au développement en Limousin**

#### **1.1. Des objectifs divers**

Cette composante du Programme a été assurée, en 2006/2007, par diverses organisations : le SRFD Limousin, l'association Origamini, puis confiée, à partir de 2008, à la Maison des Droits de l'Homme (MDH).

Les objectifs en étaient les suivants :

- Améliorer le niveau de formation des acteurs du Nord concernés par la coopération avec l'Oubritenga et, plus généralement, par la coopération et la solidarité internationale ;
- Réaliser des activités culturelles et des événements sur le thème ;
- Mobiliser l'expertise du Nord en appui aux projets du Sud ;
- Favoriser les échanges entre les populations du Nord et du Sud ;
- Informer et communiquer sur la coopération.

A partir de 2008, les objectifs fixés à la MDH ont été les suivants :

- Poursuivre les actions événementielles qui avaient été engagées par les divers acteurs en Limousin ;
- Sensibiliser et mobiliser le public sur les enjeux de la solidarité internationale ;

- Développer des formations spécifiques pour les acteurs et mutualiser les expériences.

Depuis la signature de la convention avec la Région en février 2008, la MDH a réalisé un travail très important qui semble donner des résultats significatifs. Le changement de partenaire opéré par la Région en 2008 a donc eu un résultat positif.

## 1.2. Principales réalisations

Les principales actions réalisées ont été les suivantes :

### **Programme 2006/2007**

- Réalisation de 6 formations sur le thème de la coopération décentralisée (80 personnes)
- Réalisation de 4 activités culturelles : ateliers d'écriture, photos, contes (350 participants)
- Réalisation d'une dizaine d'activités événementielles, en particulier restitution de missions (700 participants)
- Echanges (5) entre populations Nord Sud (27 participants)
- Mobilisation de 9 expertises Nord (9 missions, 15 experts)
- Mobilisation à l'occasion du Festival des Francophonies 2006 (accueil d'une délégation burkinabé de 8 personnes à Limoges et appui pour la présentation de 6 spectacles burkinabés)
- Participation à la campagne Alimenterre 2006, et à l'action « Lire à Limoges »
- Réalisation de 5 outils pour appuyer la communication: communiqués de presse, pages web, panneaux, reportages FR3 Limousin/Poitou Charentes (5 sujets de 3' chacun sur le partenariat)
- Atelier transversal de réflexion-action sur le repositionnement du partenariat (25 participants limousins)

### **Programme 2008 (MDH)**

- Réalisation de 9 stands dans des lieux publics
- Réalisation de 7 conférences débats
- Organisation de 3 événements culturels
- Conception et réalisation de divers outils pédagogiques
- Sensibilisation des scolaires et des jeunes
- Organisation de 5 formations à la demande (avant départ)

Par ailleurs, le CRL organise en direct des modules de formation à destination des acteurs de la coopération décentralisée et de la solidarité internationale qui viennent compléter le programme (11 modules en 2008/2009)

## 2.2. Commentaires sur le programme 2008

A titre d'exemple, le programme 2008 coordonné par la MDH peut être précisé :

Les stands installés dans divers lieux tels que la Médiathèque de Limoges, ou installés à l'occasion d'événements tels que « Lire à Limoges » ou la foire-expo de Limoges, ont permis de toucher plus de 10 000 personnes. La MDH signale une très bonne écoute de la part de visiteurs. Cette action permet réellement d'aller à la rencontre du grand public, qui n'est pas touché par les autres actions du Programme.

Les conférences débats, au nombre de 7, organisées dans plusieurs villes dont Limoges et Guéret, ont permis de toucher un public beaucoup plus restreint (environ 320 personnes) et déjà largement convaincu. La mission note la grande qualité des intervenants venus du Sud et qui portent « la parole du Sud<sup>43</sup> ».

Les événements culturels ont constitué, pour la MDH, des événements assez lourds auxquels elle n'était pas habituée. Les spectacles de la troupe Saaba de Koudougou ont tourné sur les 3 départements et ont permis de toucher plus d'un millier de participants. Le spectacle monté à Limoges sur le thème de l'eau par la Compagnie Corp'Art de Limoges, suivi d'un débat, a été bien accueilli, mais n'a été suivi que par une soixantaine de personnes.

Les actions de sensibilisation et d'éducation au développement ont permis de toucher plus de 700 scolaires à l'occasion de 10 interventions dans les écoles, les collèges et les lycées de la région, mais aussi dans des foyers de jeunes ou des centres sociaux.

Les formations spécifiques, réalisées à la demande, n'ont touché que 55 bénéficiaires. Elle a touché des jeunes des Vaseix (15), des animateurs de points d'information jeunesse (20), des responsables associatifs concernés par les finances solidaires (10) et le commerce équitable (10).

Enfin, le Programme a permis de concevoir et réaliser un certain nombre d'outils pédagogiques :

- Un recueil de textes et de photos, fruit d'un atelier d'écriture et qui était en attente de publication ;
- Un dépliant sur les enjeux globaux de la solidarité internationale et la coopération Oubritenga Limousin, tiré à 15 000 exemplaires et utilisés sur les stands et lors des divers événementiels ;
- Un dépliant sur les enjeux de l'alimentation (enjeux en Afrique et rôle des citoyens en Limousin) tiré à 2 500 exemplaires.

La MDH travaille à un recueil d'outils pédagogiques disponibles en Limousin et à une identification des intervenants potentiels, afin de mettre cette information à la disposition de tous les partenaires (Oubritenga et autres).

Au total, cette action, à laquelle le CRL attache pas mal d'importance, a touché en un peu plus de un an, près de 11 500 personnes. Elle mobilise un chargé de mission de la MDH sur un temps partiel.

Le coût global de l'action a été de 55 307 € en 2008<sup>44</sup> dont 16 229 € pour l'animation et la coordination, 5 600 € pour la gestion par la MDH, 25 877 € pour les actions elles-mêmes

---

<sup>43</sup> Selon l'expression de la MDH

<sup>44</sup> Incluant la valorisation

(impression des supports de communication et outils divers, coûts d'organisation des événements et des formations).

### 2.3. Evaluation synthétique du programme Nord

#### Evaluation synthétique du programme Nord

- Des actions diverses de sensibilisation, formation, animation et éducation au développement, ont été menées en 2006 et 2007 par plusieurs organisations sous la coordination du SRFD. D'autres partenaires comme l'association Origamini y ont été associés jusqu'à fin 2007 ;
- Des actions complémentaires telles que des échanges et la mobilisation d'experts sont venues compléter ce programme ;
- Sur cette période, les réalisations ont très diversifiées (formations, activités culturelles, événements, échanges entre population, mobilisation d'experts, actions d'information et de communication). Dans certains domaines (formation) elles ont été plus faibles que prévu ;
- En février 2008, la réalisation du programme a été confiée à la MDH avec un mandat plus clair. Le programme Nord a gagné en cohérence et en efficacité. Le CRL a désormais un seul interlocuteur pour tous les aspects de sensibilisation, éducation, animation et formation ;
- Depuis 2006, le programme a touché plus de 13 000 personnes, dont une majorité en 2008 avec 3 actions principales : organisation d'événements culturels, organisation de conférences débats, sensibilisation au développement (public scolaire) ;
- Quelques formations spécifiques ont été réalisées à la demande, ainsi que quelques outils à vocation pédagogique ;
- Une articulation plus précise entre les actions en Limousin et les actions en Oubritenga semble nécessaire. Des contacts en ce sens ont été pris en juillet 2009 en Oubritenga et à Ouagadougou par la MDH. La mission considère cette approche comme très positive.

## **III° PARTIE : PROPOSITIONS ET RECOMMANDATIONS**

---

## XII – RECOMMANDATIONS PRIORITAIRES

### 1 - Quelques recommandations prioritaires

Les recommandations formulées par la mission d'évaluation en vue d'améliorer la qualité de la coopération Oubritenga Limousin sont nombreuses.

Afin de faciliter la prise de décision par les élus des deux régions, l'équipe d'évaluation présente, dans ce chapitre, une synthèse des préconisations et propose qu'elles soient prises en compte selon un certain ordre de priorité. Ces propositions sont détaillées dans les chapitres suivants.

#### Tableau 9 - Préconisations prioritaires

##### **1. CLARIFIER LES ROLES ET LES RESPONSABILITES DES ORGANES, AINSI QUE LES PROCEDURES**

- Redéfinir les rôles du RCO, CP Sud, CAT, CLJ
- Formaliser la place des communes dans le processus (examen et d'approbation des projets, sélection des entreprises, réception des travaux)
- Renforcer la CAT (Ressources humaines, pouvoir de décision)

##### **2. REVOIR LA STRATEGIE D'INTERVENTION**

- Répartir les lignes de financement
- Renforcer les capacités de la région et des communes
- Se mettre en conformité avec les stratégies nationales (stratégie dans le secteur de l'eau, financement des activités agricoles, procédures d'appels d'offres, propriété des ouvrages et mécanisme de gestion)
- Actualiser les modalités de cofinancement des microprojets et impliquer les porteurs dans le suivi des chantiers
- Donner une plus grande place au développement durable

##### **3. METTE EN PLACE UN VERITABLE DISPOSITIF DE SUIVI EVALUATION**

Les paragraphes qui suivent précisent ces préconisations prioritaires. Le détail en est repris dans le dernier chapitre.

## **2 - Clarifier les rôles et les responsabilités des organes ainsi que les procédures**

### **2.1. Redéfinir le rôle du RCO, du CP Sud, du CLJ, de la CAT**

Il convient de simplifier le dispositif pour lui donner plus de flexibilité, plus de souplesse et surtout plus de réactivité, en tenant compte des nouvelles données, en particulier la signature d'un accord de coopération entre les deux régions et l'implication croissante des Communes. Un autre élément essentiel est le nouveau rôle du Réseau des Communes de l'Oubritenga (RCO), préfiguration d'une démarche intercommunale intéressante.

Il est essentiel de commencer par redéfinir les rôles précis de chacune des instances : RCO, Comité de Programmation, Comité de pilotage Nord (CP Nord), Comité de Programmation Consultatif Sud (CP Sud), Délégation à la Coopération à Limoges et Cellule d'Appui Technique (CAT) à Ziniaré, Comité Local de Jumelage (CLJ), dans un souci d'allègement et d'économie d'échelle. La nouvelle convention tripartite précise déjà certains points, mais elle contient encore des ambiguïtés et cela ne semble pas suffisant.

Cela passera nécessairement par une nouvelle révision du manuel de procédures.

### **2.2. Formaliser la place des communes dans le processus**

Avec la mise en place des communes, et dans le cadre des prérogatives qui sont les leurs, il convient de leur donner une place formelle dans le processus de sélection, d'approbation préliminaire et de transmission des actions à la CAT, puis validation par le CP Sud.

Dans le même ordre d'idées, les communes doivent être restituées à part entière dans leurs responsabilités relatives aux appels d'offres, à la sélection des entreprises et au suivi des chantiers, la CAT venant en appui pour leur permettre d'utiliser progressivement leurs prérogatives.

### **2.3. Renforcer la CAT (pouvoir de décision, responsabilité, ressources humaines)**

Une bonne partie des insuffisances de la CAT proviennent de la déficience de responsabilité, aussi bien dans l'élaboration de son calendrier de travail et des tâches spécifiques lui incombant, que dans l'approbation technique des dossiers, dans la supervision sur le terrain et surtout dans le suivi des réalisations).

L'idée essentielle est que dans le processus de décision (approbation des actions à financer, sélection des entreprises, validation des réceptions et donc autorisation de paiement) l'approbation finale du CP soit précédée par l'approbation purement technique de la CAT.

Il est essentiel que l'avis ou les décisions du CP ne précèdent pas ou ne viennent pas en contradiction avec ceux de la CAT. Le CP peut même convenir d'autoriser des paiements ou des contrats en dessous d'un certain montant sans autorisation de double signature (principe de la délégation avec contrôle a posteriori).

Au vu de l'importance des tâches à assumer par la CAT (finalisation des projets portés par les communes et les associations, appui-accompagnement des communes, renforcement des capacités de gestion des projets...), notamment dans son rôle

d'abriter du personnel venant directement en appui aux commissions des communes, la Cellule doit être étoffée en ressources humaines à même de relever ce défi.

La priorité qui doit être dorénavant accordée au renforcement des capacités ne sera possible que si les ressources humaines, en nombre et en qualité, sont à la hauteur des défis. Il faut bien percevoir qu'une partie de ce personnel viendra suppléer au déficit de compétences qui perdure tant au niveau du Conseil régional qu'au niveau des communes.

### **3 - Revoir la stratégie d'intervention**

#### **3.1. Répartir les lignes de financement**

Les propositions de la mission d'évaluation sont les suivantes :

- Distinguer, dans le budget FIL (désormais baptisé FIC) un Fonds de Développement Communal (FDC) pour cofinancer les projets d'infrastructures portés en direct par les Communes (et émanant directement de leurs PDC) et un Fonds de Développement Economique (FDE)
- Les projets éligibles au Fonds de Développement Economique devraient émaner non plus des Communes, mais des organisations de producteurs. Un critère essentiel serait alors leur intérêt et leur impact au niveau provincial, quelque soit le lieu de concrétisation du projet ;
- Une priorité doit être accordée aux projets économiques concernant des femmes ou des jeunes.

#### **3.2. Renforcer les capacités de la Région du Plateau central et des communes**

L'appui à la Région et aux communes pour qu'elles parviennent, progressivement, à mieux remplir leurs obligations, doit constituer un axe majeur de l'intervention de coopération.

Le Programme doit y contribuer par le biais d'un corps de personnel mutualisé apportant une assistance régulière aux commissions des communes pour leur permettre d'accomplir au mieux leurs missions. Il en est de même pour le Conseil Régional. Dans le cadre du partenariat, des missions d'échanges et des appuis logistiques en cas de besoin, devraient y contribuer également.

La mission insiste sur le fait que les formations des élus comme des fonctionnaires territoriaux devraient être organisées au niveau de l'ensemble des collectivités de la région du Plateau central et donc des 21 collectivités (20 communes et la région) et non pas au niveau des seules 7 communes de l'Oubritenga.

#### **3.3. Se mettre en conformité avec les stratégies nationales et améliorer les mécanismes de gestion et de pérennisation**

Le programme doit se mettre en conformité avec les stratégies nationales et améliorer les mécanismes de gestion et de pérennisation des réalisations (stratégie dans le secteur de l'eau, financement des activités agricoles, procédures d'appels d'offres, propriété des ouvrages et mécanisme de gestion etc.).

L'approvisionnement en eau potable et l'assainissement, dans sa stratégie de mise en œuvre, doit se conformer à la stratégie nationale en la matière et travailler de manière

concertée avec les projets et programmes en cours dans la Région, par exemple avec la coopération japonaise.

En matière de financement, conformément aux orientations en matière de financement du monde rural, il faudrait réserver les subventions totales ou partielles aux activités de construction d'infrastructures et de formation et soumettre le financement des activités économiques (intrants, embouche etc.) aux règles et procédures de la micro finance, étant entendu qu'il sera de la responsabilité du Programme d'aider à une telle évolution.

Les procédures d'appels d'offres doivent se conformer aux règles existantes en la matière : faire assumer par les communes leurs rôles et ouvrir la compétition à d'autres entreprises, même s'il y a une préférence pour les entreprises régionales et locales.

La propriété des infrastructures (moulins, laiteries, miellerie...) même lorsqu'elles ont été demandées et cofinancées par des associations doit revenir aux communes. Celles-ci en donnent l'usage aux personnes morales (associations, groupements, sociétés) sous forme contractuelle. Par conséquent et de manière logique, ces infrastructures (notamment et surtout les moulins) sont à placer en location gérance.

### **3.4. Actualiser les modalités de cofinancement des microprojets et impliquer les porteurs dans le suivi des chantiers**

A bien des égards, les formes de cofinancement en nature (agrégats) ont été une des raisons des longs délais et de la qualité médiocre des travaux de génie civil.

Il convient de revoir de tels mécanismes afin de restituer la pleine responsabilité technique aux entreprises et faciliter l'exercice de planification et de supervision.

Sur un autre plan, l'implication des porteurs de projets dans les opérations de supervision (commissions de chantier associant la commune, la CAT, l'entreprise et les porteurs de projet) et de réception (réception provisoire et définitive) contribuerait fortement à la bonne gouvernance et au contrôle en continu de la qualité des réalisations.

## **4 - Donner une plus grande place au développement durable**

Le développement durable doit occuper une place plus importante sur deux plans : comme donnée transversale dans chacune des actions et comme thématique d'actions de type nouveau : zones de mise en défends, gestion des ordures urbaines dans les communes les plus concernées (Ziniaré par exemple à titre pilote).

Dans cette perspective, il conviendrait d'accorder une place importante à l'élaboration de modèles de production, en particulier agricoles, adaptés au contexte local. A cet égard les échanges sud-sud, complétés par des échanges sud-nord et de l'expertise, sont à considérer avec la plus grande attention.

Un ré-équilibrage des interventions en faveur de l'environnement et de la santé, domaines négligés lors du Programme 2005-2008, semble nécessaire.

De même, une plus grande attention doit être portée aux projets impliquant des femmes et des jeunes.

## **5 - Mettre en place un véritable dispositif de suivi-évaluation**

Le suivi évaluation est au cœur de la gestion axée sur les résultats. Il a été jusque là absent dans le programme. Celui-ci s'est polarisé sur le suivi des réalisations physiques

et financières. Un dispositif de suivi évaluation faisant un suivi des effets après activités (usages des services, effets des services, dispositions prises pour la pérennité des ouvrages et des services etc.) est à construire, de manière à prendre en compte de manière efficace les impacts et la pérennité des interventions et améliorer par l'apprentissage la stratégie d'intervention du Programme.

### **Tableau 10 – Préconisations prioritaires par domaine d'évaluation**

#### **1° priorité**

NOTE - Il va sans dire que la première priorité pour 2009 est de terminer les 15 projets encore en cours sur le budget de l'année transitoire et résoudre les problèmes spécifiques, tels que les pannes des moulins à grains.

De même, un préalable à la mise en marche du Programme 2010-2012 dans de bonnes conditions est la signature des accords de coopération entre communes.

| <b>Domaine</b>                                | <b>Recommandations</b>   |
|---|--|
| <b>Dispositif institutionnel et technique</b> | <p><b>1</b> – Bien repréciser <i>les rôles</i> respectifs du CP, du RCO, du CRPC, du CLJ, avec l'appui de la MCD et revoir le manuel de procédures pour l'adapter aux nouvelles décisions</p> <p><b>2</b> - Redonner à la CAT un vrai <i>rôle exécutif</i> sous contrôle du nouveau Comité de Programmation Nord Sud et renforcer ses moyens en personnel, en particulier en recrutant, en plus des cadres, des animateurs itinérants et un comptable expérimenté</p> <p><b>3</b> – Formaliser la <i>place des communes</i> dans le processus d'examen des demandes, dans la sélection des entreprises et dans le suivi des projets</p>  |
| <b>Dispositif financier</b>                   | <p><b>4</b> - Maintenir le <i>Fond d'Investissement Communal</i> (FIC) au niveau financier du FIL antérieur, c'est-à-dire à peu près 50% de l'enveloppe financière disponible et distinguer un Fond d'Equipement Communal (FEC) pour les communes et un Fonds de Développement Economique (FDE) pour les associations</p> <p><b>5</b> – Donner une priorité aux projets portés par des <i>femmes</i> et des <i>jeunes</i>, quitte à leur réserver une enveloppe spécifique (ou un pourcentage prédéfini de l'enveloppe FDE par exemple)</p> <p><b>6</b> - Rééquilibrer les financements des microprojets en favorisant les projets dans les domaines de la <i>santé</i> et de l'<i>environnement</i></p> |
| <b>Méthode d'intervention</b>                 | <p><b>7</b> – Modifier <i>la procédure</i> pour ne pas faire dépendre la décision concernant chaque action, d'une demande de la base (ex. mobilisation de la ligne budgétaire destinée aux études et à l'expertise à l'initiative de la CAT par exemple)</p> <p><b>8</b> – Modifier la procédure de façon à n'examiner les actions proposées que lorsque <i>la contrepartie</i> est libérée (soit sous forme financière soit en nature avec les normes de qualité requises)</p> <p><b>9</b> – Evoluer vers la <i>nouvelle stratégie nationale</i> en matière d'AEPA (Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement)</p>   |

|                              |  |
|------------------------------|--|
| <b>Microprojets</b>          | <p><b>10</b> – Mettre en place un dispositif de <u>suivi évaluation</u> des projets et impliquer les porteurs de projets dans le suivi des chantiers (commissions de chantier)</p> <p><b>11</b> – Attribuer en <u>propriété communale</u> tous les bâtiments construits par le Programme et faire en sorte que les collectivités en assument la gestion ou en délèguent la gestion à des personnes morales (associations, groupements) : location-gérance (privés) pour les moulins, gestion directe pour les groupements de producteurs</p> <p><b>12</b> – <u>Ne plus financer les intrants</u> (engrais, pesticides, semences, petit équipement) aux associations de producteurs, et chercher à faciliter leurs relations avec les institutions de micro finance</p> |
| <b>Actions transversales</b> | <p><b>13</b> – Mettre en place <u>un programme de renforcement des capacités</u> au niveau de la région du Plateau central, ciblant les élus (régionaux et communaux), les dirigeants associatifs et les cadres des services déconcentrés de l'Etat</p> <p><b>14</b> – Mettre en place une <u>procédure obligatoire</u> de validation des dossiers de microprojets avant financement (mobilisation de l'expertise)</p>   |

## 2° priorité

NOTE – Les préconisations qui suivent sont considérées par la mission d'évaluation comme importantes, mais elles sont moins prioritaires que les actions précédentes.

| <b>Domaine</b>                                | <b>Recommandations</b>   |
|---|--|
| <b>Dispositif institutionnel et technique</b> | <p><b>15</b> – Créer en Limousin une Cellule scientifique, technique et économique (réflexion et veille stratégique sur le développement durable et son application en coopération), en remplacement des ateliers thématiques</p> <p><b>16</b> – En Limousin, revoir le fonctionnement du <u>CRCC</u> (plus de rigueur, moins de participants)</p> |
| <b>Méthode d'intervention</b>                 | <b>17</b> – Mettre en place en Oubritenga une forme allégée de <u>forum communal</u> impliquant les représentants des groupes d'acteurs locaux (associations, groupements, CVD etc.)   |
| <b>Partenariat</b>                            | <b>18</b> – Renforcer et diversifier le réseau des partenaires limousins grâce à l'implication des collectivités limousines et avec l'appui de la MDH (Comité local de coopération, mis en place d'un référent par commune)  |
| <b>Microprojets</b>                           | <b>19</b> – Impliquer davantage les communes oubritengaises dans les actions de suivi des microprojets, ce qui implique qu'elles s'associent au financement des animateurs itinérants chargés d'assurer le suivi des projets   |

|  |   |
|--|---|
| <b>Actions transversales</b>                 | <b>20</b> – Mobiliser les communes limousines pour réaliser des actions cohérentes d'appui institutionnel aux communes oubritengaises, fondé sur un diagnostic partagé et sur un souci de mutualisation afin de réaliser des synergies et donc des économies de moyens  |
| <b>Education au développement (Limousin)</b> | <b>21</b> – Mettre en place une mission globale d' <u>animation du partenariat</u> en Limousin (sous-traitance CRL)<br><b>22</b> - Développer des outils pédagogiques permettant de mieux valoriser et faire connaître le dossier Oubritenga en Limousin (mallettes pédagogiques, expositions réciproques etc.) |
| <b>Information et communication</b>          | <b>23</b> – Revoir la <u>stratégie de communication</u> afin de mieux utiliser les médias (radios en particulier)   |

### XIII - ENSEMBLE DES RECOMMANDATIONS

#### 1 – Terminer les projets en cours et conforter les acquis du PPOL

Dans l'immédiat, il est essentiel de terminer la quinzaine de projets 2008 qui n'était pas encore terminée début mai 2009.

- Réaliser au plus vite la réception provisoire des latrines de Nagréongo afin de les ouvrir au public du marché ;
- Réaliser une étude des cas de moulins arrêtés pour cause de panne et prendre les mesures nécessaires pour remettre ces moulins en marche, quitte à ce que le Programme assure d'urgence un refinancement des Comités (qui, dans tous les cas, ne dépassera pas quelques milliers d'euros) en attendant une solution plus pérenne ;
- Terminer dans les meilleurs délais le second œuvre du bâtiment de la miellerie (installation des portes, des sanitaires, achèvement de l'installation électrique, pose de grillages) ;
- Réaliser les modifications indispensables aux constructions de la laiterie (ouverture entre les 2 salles, grillages aux fenêtres) et de la miellerie (grillage aux fenêtres), quitte à faire un avenant au contrat du constructeur, de manière à ne pas effectuer la réception de bâtiments présentant encore trop de défauts, davantage imputables à la conduite du Programme qu'à des erreurs des entreprises ;
- Résoudre le problème de la livraison de ciment à Pengwendé pour que les 40 producteurs concernés puissent terminer leur travail avant l'hivernage.

Il faut, en parallèle, conforter les projets déjà financés et réalisés, en particulier en prenant mieux en compte la formation et le suivi qui doivent occuper une large place durant l'année transitoire 2009.

Parmi les mesures à prendre pour l'année transitoire 2009, le Comité de pilotage Nord Sud doit décider comment renforcer la formation des responsables des Comités de gestion (forages et moulins) et comment assurer un suivi beaucoup plus précis et

fréquent de la part de la CAT, des maires, du Président de la Région du Plateau central et du CLJPO, ou de la part d'un prestataire extérieur choisi par le Programme.

## 2 – Redéfinir une stratégie sur le long terme

La stratégie du Programme 2005-2008, était fondée sur 2 axes :

- Le renforcement des Communes
- Le choix de promouvoir un modèle de développement durable.

Cette stratégie est tout à fait pertinente et peut être poursuivie utilement. La mission propose simplement quelques aménagements.

### 2.1. Renforcer la Région du Plateau Central et les communes

Ce qui semble essentiel, est que cette stratégie soit définie à long terme. Puisque la coopération a ripé vers la Région du Plateau central et vers le RCO, qui est une structure à vocation intercommunale, il est important que le renforcement de ces structures nouvelles, fragiles, constitue un axe essentiel de la stratégie d'intervention du Programme.

Le programme doit donc donner une part croissante en 2010-2012, au renforcement institutionnel de la Région du Plateau central. Les élus régionaux souhaitent, en particulier, avoir la possibilité de se former par des visites à d'autres collectivités de la sous région et à la région Limousin. Ils souhaitent également pouvoir bénéficier de tout ou partie du programme de formation des élus qui pourrait être proposé pour l'ensemble des élus des 20 communes de la Région Plateau central.

Mais il doit aussi, comme cela est déjà le cas en année transitoire 2009, donner une priorité à l'intégration des communes (Nord et Sud) dans le partenariat et au renforcement institutionnel des communes de l'Oubritenga.

### 2.2. Inscrire plus clairement le développement durable dans les faits

Dans les textes, la coopération Oubritenga-Limousin s'inscrit clairement comme une coopération visant un développement durable, mais cette option ne se traduit pas suffisamment dans les faits.

Le nouveau programme 2010-2012 doit traduire de manière plus claire et plus précise encore, cette option en projets. Cela signifie rééquilibrer le programme avec davantage de projets environnementaux, renforcer le domaine de la santé, améliorer la qualité des ouvrages, garantir la capacité de gestion des ouvrages par les Comités de bénéficiaires.

Cette coopération qui s'inscrit dans une démarche de développement durable doit toucher l'économie, le social, l'écologie, mais ne doit pas oublier la gouvernance.

Les activités génératrices de revenus (AGR) ciblant plus spécifiquement les femmes et les jeunes doivent constituer une priorité, mais le programme doit, avant tout, intervenir sur des projets structurants et cesser d'investir dans des inputs agricoles qui ne touchent qu'un très petit nombre de producteurs, qui pourraient obtenir un appui financier auprès des banques.

Le thème transversal du renforcement des capacités doit, par exemple, être omniprésent. Il doit constituer un axe essentiel, ce qui implique de lui consacrer des moyens financiers et humains suffisants.

### 3 – Améliorer le dispositif institutionnel et technique

#### 3.1. Simplifier le dispositif, repréciser les rôles de chaque partenaire

Il convient de simplifier le dispositif pour lui donner plus de flexibilité, plus de souplesse et surtout plus de réactivité, en tenant compte des nouvelles données, en particulier la signature d'un accord de coopération entre les deux régions et l'implication croissante des Communes rurales. Un autre élément essentiel est le nouveau rôle du Réseau des Communes de l'Oubritenga (RCO), préfiguration d'une démarche intercommunale intéressante.

Il était essentiel de commencer par redéfinir les rôles précis de chacune des instances : RCO, Comité de Coordination et de Concertation, Comité de pilotage Nord (CP Nord), Comité de Programmation Consultatif Sud (CP Sud), Délégation à la Coopération à Limoges, Cellule d'Appui Technique (CAT) à Ziniaré et Comité Local de Jumelage (CLJ), dans un souci d'allègement et d'économie d'échelle. Cela a été entrepris dans la nouvelle convention tripartite et c'est une bonne chose.

Il conviendra, cependant, pour le prochain Programme, de poursuivre cette révision du dispositif en fonction des résultats de l'année transitoire 2009.

Quelques règles de bon sens doivent pouvoir s'appliquer :

- Ne pas multiplier les instances de décision ;
- Ne pas vouloir faire siéger tout le monde dans toutes les instances ;
- Limiter le nombre de réunions et de sessions ;
- Etablir une ligne claire de commandement ;
- Clarifier le rôle respectif des élus et celui des techniciens au Sud ;
- Ne pas se substituer à l'opérateur ;
- Déléguer ce qui peut l'être et renforcer les contrôles a posteriori ;

#### 3.2. Respecter quelques principes

Le dispositif institutionnel doit, en conséquence, répondre à quelques principes :

- Principe de pleine responsabilisation du CP Sud dans l'orientation, l'examen et les prises de décision sur la base des propositions (plan annuel et budget, approbation des contrats) basés sur des avis techniques de la CAT ;
- Principe de la délégation de responsabilité des communes vers le RCO pour le pilotage du Programme ;
- Principe de la poursuite d'une pleine participation des autres acteurs majeurs que sont la Région du Plateau central et le CLJ ;

Cela passera nécessairement par une nouvelle révision du manuel de procédures.

Les propositions ci-après et qui concernent l'Oubritenga et le Limousin, ont pour but de :

- Alléger les procédures décisionnelles au Sud comme au Nord ;
- Conserver au dispositif ses valeurs de réciprocité, d'autonomie et d'échanges ;
- Améliorer la liaison entre les Comités (concertation, décision), la CAT (exécution), et les bénéficiaires.

### **3.3. Confirmer le rôle des 2 Régions et celui du RCO**

La maîtrise d'ouvrage institutionnelle est désormais partagée, depuis mars 2009, entre le Conseil régional du Plateau central et le Conseil régional du Limousin.

C'est à ce titre que le Président de la Région du Plateau central assure la présidence du CPC Sud en remplacement du Haut Commissaire.

La mission considère, bien évidemment, ce changement comme tout à fait opportun, compte tenu de l'évaluation du contexte de la décentralisation au Burkina depuis 2005.

La maîtrise d'ouvrage déléguée est confiée au Réseau des Communes de l'Oubritenga qui regroupe les 7 maires et qui est présidé par le maire d'Absouya. Le RCO

dispose maintenant d'une personnalité juridique. Il assure déjà pour le programme 2009 le rôle de maître d'ouvrage délégué. C'est sur un compte spécial ouvert par le Réseau que sera versée en 2009, la contribution limousine.

Ce choix est tout à fait raisonnable dans l'optique de continuer à renforcer les Communes, mais à condition que le niveau de contrôle soit suffisant. Il faut d'une part garantir une bonne utilisation globale des fonds et, d'autre part, éviter que certains acteurs ne se trouvent lésés, en particulier les groupements et associations, du fait du contrôle de la démarche d'attribution par des élus qui pourraient avoir tendance à privilégier les projets d'infrastructures municipales prévus dans le cadre de leur PDC (voir propositions INFRA).

### **3.4. Donner aux communes leur vraie place dans le processus**

L'amélioration du dispositif institutionnel passe par une formalisation de la place des communes dans le processus d'examen et de soumission des actions d'investissement public, à partir du PDC.

Il convient de responsabiliser les communes dans la procédure d'exécution : appels d'offres, sélection des entreprises, suivi des chantiers, suivi ex-post après réalisation des investissements.

### **3.5. Faire en sorte que le Comité de Programmation Consultatif Nord Sud, reste une instance d'orientation et de contrôle**

Le CPC Nord Sud, parce qu'il est représentatif, doit rester l'instance d'orientation et de contrôle. Il doit fixer les orientations, approuver le programme pluriannuel puis les programmes annuels, définir les affectations budgétaires, approuver les projets, contrôler la gestion du RCO et le travail de la CAT, participer aux évaluations et approuver les rapports d'activités et les rapports financiers.

La mission proposerait a priori, le maintien de cette structure de concertation, appréciée des oubritengais, mais de limiter le nombre des déplacements, avec, par exemple, une seule session par an, alternativement à Limoges et à Ziniaré.

Il se décline en CPC Nord à Limoges et CPC Sud en Oubritenga.

### **3.6. Confier à la CAT un vrai rôle exécutif**

Jusqu'à présent, et dans les textes, le Comité de pilotage Sud était bien maître d'ouvrage délégué et le bureau d'étude BERD dont dépendait la CAT, était le maître d'œuvre. Dans la réalité, aucune décision ne pouvait être prise par la CAT sans avoir l'aval du CP Sud lequel se retournait fréquemment vers le CP Nord Sud.

Cela contraignait à de fréquentes réunions, alourdissait les ordres du jour et induisait des retards dans la décision qui pouvaient être très préjudiciables pour la bonne gestion du Programme.

Le contrat avec l'opérateur national n'a pas été renouvelé et *l'implication d'un opérateur burkinabé spécifique ne se justifie pas nécessairement*, même si un des intérêts de la formule Opérateur est de permettre de mobiliser à temps partiel des compétences adéquates, limitées dans le temps, venant en appui au personnel permanent mis en place par l'Opérateur.

La CAT doit retrouver un *vrai rôle exécutif*. Les missions principales de la CAT peuvent se résumer ainsi :

- Appui aux porteurs de projets dans la finalisation du montage de leurs microprojets ;
- Appui-conseil aux commissions communales pour assumer leurs prérogatives (appels d'offres, sélections des entreprises, suivi des chantiers etc.) ;
- Mise en place et suivi des formations et des missions d'étude et d'expertise ;
- Suivi-évaluation des actions après leur réalisation.

La mission d'évaluation propose de creuser deux hypothèses :

(1) Confier à la CAT une véritable fonction de maître d'œuvre

- Dans ce cas, le CPC Sud et le RCO *délèguent la fonction exécutive* à la CAT et exercent *un contrôle a posteriori* ;
- Le Coordinateur CAT dispose d'une *véritable autonomie de décision* et rend compte régulièrement devant le RCO, le CP Nord Sud de l'état d'avancement des projets, des difficultés rencontrées etc.

(2) Restituer à la CAT sa pleine responsabilité technique

A défaut de donner une réelle indépendance à la CAT, ce qui impliquerait l'obtention d'une personnalité juridique, ce qui n'est pas à l'ordre du jour et n'est peut-être pas souhaitable, il serait essentiel de *lui restituer une entière responsabilité au plan technique*.

Cela suppose, en pratique, de:

- Prendre en compte ses *avis techniques* avant toute décision du CP Sud ;
- Lui accorder une *signature préalable* pour tout paiement, avant proposition au Comité de pilotage Sud. Dans cette perspective, elle deviendra comptable véritablement de tout ce qui se fera au plan technique, ce qui relève du mandat qui lui est donné ;
- En cas de refus de signature d'un paiement, pour non respect de la procédure ou de la qualité de la prestation, le différend pourrait être soumis au Comité de Pilotage Nord Sud ;

Note : On peut aussi envisager, comme le font certains programmes, le principe de la double signature qui engagerait conjointement la responsabilité de l'organe exécutif et celle de l'organe politique.

Bien noter que, dans un cas comme dans l'autre, *les moyens matériels et humains de la CAT doivent être renforcés*, afin de mieux assumer son rôle

### 3.7. Donner des moyens humains renforcés à la CAT

En année transitoire 2009, l'équipe de la CAT en charge du Programme devrait être constituée du personnel suivant : un coordinateur, un adjoint technique, 2 animateurs, un secrétaire-comptable, un chauffeur et 2 gardiens.

La mission d'évaluation considère :

- qu'il serait souhaitable que la rémunération du personnel de la CAT soit revue à la hausse, afin de garantir un recrutement adéquat ;
- que ces moyens humains risquent d'être assez insuffisants, compte tenu du fait qu'il conviendra à la fois de renforcer les projets existants, de renforcer la fonction formation-suivi et de réaliser les nouveaux projets prévus en 2009 ;

Concernant le personnel nécessaire pour mener à bien le Programme 2010-2012, la mission proposerait un personnel central basé à Ziniaré et des animateurs itinérants. L'équipe passerait donc à 5 personnes : 2 cadres centraux, complémentaires en termes de compétences et d'expérience, 1 secrétaire-comptable et 2 animateurs itinérants, plus le personnel logistique (1 chauffeur et 2 gardiens)<sup>45</sup>.

Le coût annuel estimatif de ce personnel est de 50 000 €/an. .A titre de comparaison, on peut observer que le coût de la CAT (personnel), y compris la prestation BERD, s'est élevé à 53 000 €/an en moyenne pendant la durée du Programme.

#### **Personnel central**

- Un Coordinateur, gestionnaire de projet<sup>46</sup>, ayant une expérience de 8 à 10 ans minimum comme chef de projet au Burkina Faso. Ce coordinateur pourrait avoir, outre ses capacités en gestion de projet et coordination d'équipe, un profil de socio-économiste, assez spécialisé dans le renforcement des capacités, connaissant bien les approches participatives pour soutenir les animateurs de proximité sur ces volets.
- Un Coordinateur-adjoint, ayant une expérience de 5 ans minimum et une formation d'ingénieur ou de technicien supérieur en génie civil. Il serait plus particulièrement chargé de l'appui aux animateurs de proximité sur les questions suivantes :
  - montage de dossiers relatifs aux infrastructures de génie civil et d'hydraulique
  - supervision générale au plan technique
  - recrutement des contrôleurs
  - validation des réceptions provisoires et finales
  - appui aux commissions communales d'attribution des marchés

---

<sup>45</sup> Compte tenu de la localisation prochaine de la CAT à la Maison de l'Amitié dans des locaux partagés avec d'autres entités telles que le RCO ou le CLJ, une mutualisation de moyens pourrait peut-être être envisagée, par exemple pour le gardiennage, l'entretien, voire le secrétariat.

<sup>46</sup> La mission a bien noté la confirmation en juillet 2009 d'Etienne Malbila, ancien adjoint de la CAT, au poste de Coordinateur du Programme et le recrutement d'un technicien. Ces décisions vont dans le bon sens mais d'autres recrutements doivent suivre

- Un(e) secrétaire-comptable expérimenté(e), en particulier sur les aspects de comptabilité. Le recrutement de cette personne est prioritaire et il est essentiel de faire le bon choix<sup>47</sup>.

NOTE : En complément, et si les moyens le permettent, la mission proposerait d'étudier, par la suite, la possibilité de localiser à la Région du Plateau central un chargé de mission avec de bonnes compétences en programmation suivi évaluation. Actuellement la Région a un besoin crucial en personnel, notamment en matière de planification et de suivi évaluation.

Ce chargé de mission pourrait être payé conjointement par le budget de la Région et par une contribution équivalente apportée par le Programme. Des accords pourraient être passés de sorte que la Région du Plateau Central assume de manière progressive une part plus importante de ce coût jusqu'à une prise en charge totale selon un échancier convenu avec la région du Limousin. Le coût estimatif d'un cadre de ce niveau est de 12 000 euros /an.

Si tel était le cas, ce chargé de mission pourrait contribuer au suivi évaluation du Programme et aider à la mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation au sein des communes où il pourra s'appuyer sur le personnel de proximité (animateurs). 48

Au cas où cette proposition paraîtrait inopportune, au moins pour le moment, il conviendrait que cette fonction soit assurée par le Coordinateur avec l'appui éventuel d'un expert extérieur.

### **Personnel itinérant (animateurs)**

On peut envisager de recruter des agents de proximité qui, tout en étant basés à la CAT feront des missions itinérantes. Il conviendrait de recruter 2 animateurs au départ et d'envisager de recruter un 3<sup>e</sup> animateur par la suite.

Ils auront à passer l'essentiel de leur temps dans les communes (par exemple 1 journée par semaine à Ziniaré pour les réunions de coordination, les formalités administratives, les rapports etc. et le reste de la semaine sur le terrain). Leur programme les fera visiter chacune des communes, ce qui suppose un niveau élevé de déplacements. Ils devront être équipés d'une moto tout terrain.

Ces animateurs devront avoir des profils et des compétences complémentaires :

- Un animateur Génie civil & hydraulique avec de bonnes compétences en approches participatives. Il sera chargé de l'appui aux communes et aux porteurs de projets pour la finalisation des dossiers à soumettre à la CAT, aux appels d'offres et au suivi des travaux ;
- Un animateur Activités économiques, chargé du montage des dossiers relatifs aux activités génératrices de revenus, de la formation à la gestion des activités économiques et du marketing, de l'accès au crédit, au suivi spécifique des groupements féminins et des groupements de jeunes (maraîchage) ;
- Un animateur Renforcement des capacités, chargé de la formation sur le terrain et de l'appui à la gestion des projets. Il aura, entre autres à suivre les Comités de gestion des points d'eau, à réaliser les animations sur les questions d'usage de l'eau, à veiller à la formation des Associations d'Usagers de l'Eau.

Basés au siège du CAT, le personnel aura un calendrier de travail qui l'amènera à effectuer des tournées régulières, à effectuer des séjours, de plusieurs jours au besoin,

<sup>47</sup> Ce qui renvoie à la question d'une rémunération revue à la hausse

<sup>48</sup> Compte tenu de l'ampleur du travail relatif à la mise en place d'un système de suivi évaluation il serait adéquat de recourir à un opérateur externe pour cela la première année. Il pourra ensuite être décidé s'il est opportun d'avoir une personne à temps plein ou à temps partiel pour la 2<sup>e</sup> et la 3<sup>e</sup> année

dans une même commune pour faire avancer les dossiers : par exemple sessions de formation, suivi régulier des groupes porteurs, appui à la mairie pour la préparation des dossiers d'appel d'offres, l'organisation des appels d'offres, la sélection, le suivi des chantiers, la participation aux commissions de chantier, la participation aux réceptions provisoires et définitives, etc.

Cette cellule de 2 à 3 animateurs préfigure un personnel mutualisé des communes dans le futur. S'il est compréhensible que le Programme prenne la partie essentielle du coût de ce personnel à vocation intercommunale, la contribution du Programme doit être dégressive dans le temps.

Une hypothèse complémentaire à ne pas négliger, mais qu'il faudrait retravailler, est que des animateurs de base, de moindre niveau que les animateurs itinérants, puissent être placés au niveau de chacune des communes.

Dans ce cas, leur coût (salaire et fonctionnement) est pris en charge, via le budget général du Programme, par la Commune ou l'EPCI partenaire en Limousin. Cette prise en charge pourrait être dégressive sur la durée du mandat des maires avec, par exemple, une prise en charge de 100% la première année, de 75% la deuxième année, puis 50% ensuite.

NOTE : Une ville comme Guéret, par exemple, qui va consacrer 20 000 € à la coopération avec Zitenga, en année transitoire 2009, aurait sans doute intérêt, tout comme la mairie de Zitenga, à avoir un animateur rattaché à la mairie.

Une évaluation de la coopération entre le Département de la Seine-Maritime et la Province du Bam, en 2006, a montré tout l'intérêt de disposer d'animateurs locaux au niveau de chaque département. Depuis, les départements sont devenus des communes et le programme de coopération a décidé d'étendre le dispositif aux 9 communes. Ces agents de proximité y jouent, en particulier, un rôle important, pour améliorer le niveau de recettes fiscales de la commune.

### **3.8. Développer les expertises ponctuelles en appui à la CAT**

Des expertises ponctuelles doivent pouvoir être facilement réalisées pour venir en aide à la CAT autant que de besoin, en l'absence de la fonction de base-arrière que l'Opérateur assure en général.

Cette possibilité, prévue dans le Programme 2005-2008, mais assez mal utilisée doit permettre de :

- Aider à la conception et à la mise en place du dispositif de suivi-évaluation en cohérence avec les communes ;
- Aider la CAT dans son rôle d'assistance aux communes et aux associations dans la sélection des actions, la formulation des microprojets, la mise en forme des documents de projet ;
- Intervenir chaque fois que l'expertise au sein du personnel de la CAT est insuffisante et lorsqu'elle ne pas d'assez de temps pour mettre en œuvre cette expertise de manière satisfaisante.

Ces expertises doivent venir compléter le rôle dévolu à la MCD (voir 3.9).

### **3.9. Reconduire la mission MCD**

La Maison de la Coopération Décentralisée a eu un rôle assez constant d'appui-conseil auprès du Programme 2005-2008. Son directeur, *Mamadou Sembene*, connaît parfaitement bien le contexte général et la situation spécifique du Programme.

Or, le BERD ayant disparu du paysage, la fonction de base arrière et d'appui-conseil pour la CAT n'est plus assurée. Il conviendrait donc de revoir rapidement les fonctions que la MCD pourrait assumer en appui au Programme, en particulier lors de cette année transitoire 2009 déjà bien entamée.

La MCD devrait pouvoir :

- Jouer un rôle de base-arrière et d'appui technique pour la CAT nouvelle formule, en particulier pour l'amélioration de la qualité des rendus techniques et financiers, l'amélioration dans le suivi des actions sur le terrain, l'adaptation des outils en particulier le manuel de procédures, l'organisation du suivi global) ;
- Assurer un contrôle qualité de l'exécution du Programme ;
- Assurer un accompagnement au niveau du dispositif institutionnel afin de veiller à ce que le CP Sud joue son rôle et que le RCO et les communes soient bien positionnés comme les acteurs principaux du Programme.

### **3.10. Mettre en place un système de suivi-évaluation**

Par ailleurs il semble nécessaire que la dimension suivi-évaluation (pas seulement des réalisations mais aussi de leurs effets) soit prise en compte lors de la prochaine phase du Programme.

Ce suivi-évaluation concernera aussi le Programme réalisé lors des phases précédentes et devra permettre de suivre adéquatement l'utilisation des services offerts (formation, infrastructures), leur gestion, ainsi que les effets sur les changements de comportements et l'évolution des indicateurs de pauvreté.

Sans doute aurait-on besoin d'un agent commun pour l'ensemble des Provinces pour aider à ce système de suivi. Il pourrait être localisé au Conseil régional du Plateau central, contribuant ainsi au renforcement institutionnel de cette collectivité.

Outre le suivi du Programme, il aidera aussi les 20 communes rurales de la Région à mettre en place un système spécifique de suivi-évaluation permettant, au-delà des réalisations, de voir les effets, d'expliquer les performances et de donner des informations utiles pour la planification du développement local.

Le technicien recruté pour ce poste pourrait assurer le suivi des Plans Communaux de Développement et surtout leur mise en application concrète, ce qui suppose de les faire évoluer, ce n'est pas une mince affaire. Le technicien pourrait aussi assurer le suivi du SIG Oubritenga et son utilisation concrète en tant qu'outil de la planification. Si personne ne s'en occupe vraiment, le SIG restera une belle construction universitaire.

### **3.11. Maintenir au CLJ sa responsabilité sur les échanges**

Le CLJPO doit pouvoir continuer à assumer un certain nombre de fonctions :

- Rester l'interlocuteur privilégié du Limousin pour tous les types d'échanges (visites en Limousin, missions limousines en Oubritenga, manifestations culturelles) ;

- Poursuivre sa mission d'animation de la démarche participative et partenariale au niveau de chacune des Communes de l'Oubritenga,
- Etre le gestionnaire, mais aussi l'animateur, de la Maison de l'Amitié,
- Appuyer la concrétisation des accords de coopération décentralisée entre les Communes de l'Oubritenga et les Communes et EPCI du Limousin ;
- Assumer les tâches d'organisation pratique des visites d'échanges sur le terrain.

Il doit rester, avant tout, un outil d'animation au service des communes organisées à travers le RCO.

### **3.12. Conserver le rôle déjà redéfini du CP Nord, devenu « CPC Nord »**

Les membres du CP Nord se réunissent à l'occasion des visites en Limousin du CP Sud et des missions au Sud, c'est-à-dire une fois par an, dans le cadre du fonctionnement du Comité de Programmation Consultatif Nord Sud.

La nouvelle convention tripartite précise bien le rôle du CP Nord Sud. La mission d'évaluation n'a pas de commentaire particulier à faire sur ce point.

### **3.13. Alléger certaines tâches de la Délégation à la Coopération**

La DC a un rôle essentiel en tant qu'organe technique du maître d'ouvrage Nord. Tout passe par elle, du Nord vers le Sud et du Sud vers le Nord. Cette fonction de « hub » est très contraignante.

A défaut de pouvoir renforcer l'équipe de la DC, cela exigerait de déléguer une partie des tâches sur d'autres prestataires, bénévoles ou rémunérés pour cela. C'est la proposition de la mission concernant des tâches spécifiques comme l'animation de la coopération [voir INFRA].

### **3.14. Appuyer le Comité Régional de Coordination et de Concertation sur des bases différentes**

Le CRCC ne semble pas avoir fonctionné correctement dans sa formule antérieure. La mise en place progressive de Comités Locaux de Coopération par ville et EPCI, pourrait permettre d'atteindre ces objectifs, tout à fait légitimes, de coordination et de concertation.

Cette démarche de structuration peut démarrer avec les villes qui se sont déjà engagées dans la coopération avec leur commune partenaire, comme Guéret. Dans ce cas précis, elle consiste tout simplement à réunir, régulièrement, au sein d'une structure informelle localisée à la mairie de Guéret, les personnes et organisations (élus, cadres territoriaux, associatifs etc.) que la coopération avec l'Oubritenga intéresse.

Le Comité Régional CRCC, serait alors l'émanation des Comités Locaux (qui pourraient aussi être appelés Comités Communaux de Coopération et Comités Intercommunaux de Coopération pour les EPCI) [Voir paragraphe 3.13 INFRA].

Il pourrait se réunir 2 fois par an dans une ville différente<sup>49</sup>, pour échanger, tirer le bilan de la période écoulée, puis pour programmer les actions à venir. Dans tous les cas, il doit être un lieu d'information et d'échanges. Pour ne pas multiplier les réunions, et donc les

---

<sup>49</sup> Ce qui permettrait, à cette occasion, de communiquer dans les médias locaux

déplacements, la 2<sup>o</sup> réunion annuelle pourrait coïncider avec les Rencontres de la Coopération.

### **3.15. Remplacer les ateliers thématiques par une Cellule transversale de réflexion et de proposition**

Les ateliers thématiques n'ont pas très bien fonctionné, or ils avaient en particulier pour but de permettre la rencontre et la concertation entre les partenaires Nord concernés par un même thème. L'outil n'était sans doute pas le bon, mais la fonction reste essentielle. Par contre cette fonction n'a de véritable intérêt que si elle est transversale.

La mission d'évaluation propose de renforcer la réflexion conjointe, entre les partenaires, sur ce que signifie une véritable stratégie de développement durable et comment elle doit se concrétiser sur le terrain, en particulier en Oubritenga.

Mais il est clair que l'outil de réflexion et de proposition qui pourrait se mettre en place pourrait avoir une mission plus large, concernant l'ensemble des actions de coopération menées par la région Limousin.

Il s'agirait en quelque sorte de passer toutes les actions de coopération au tamis de la durabilité.

A cette cellule, ou plate-forme de réflexion, pourraient participer tous ceux que cela intéresse en Limousin, qu'ils soient directement impliqués dans le Programme, ou non.

Cette structure informelle, qui pourrait prendre la forme d'une Cellule Développement durable (pour bien établir la distinction avec les divers « Comités » liés à la gouvernance du Programme) aurait un rôle de veille stratégique sur le sujet de la durabilité. Elle aurait à assurer le dialogue et les échanges entre des partenaires qui travaillent en parallèle sur l'eau, le sol, la biodiversité, alors que tous ces domaines concernent les mêmes territoires et les mêmes bénéficiaires et qu'ils ne sont pas dissociables sur le terrain où ils concernent les mêmes populations.

La cellule devrait donc aussi être une force de proposition pour le Conseil régional Limousin et pour le Conseil régional Plateau central. Elle pourrait associer, à distance, certains partenaires du Sud, en particulier des maires et des membres du CLJ ou du CPC Sud, ainsi que des représentants des organisations de 2<sup>o</sup> niveau<sup>50</sup>.

La plateforme, ou cellule, pourrait être animée par l'entité, ou la personne, en charge de l'animation Nord ou par un volontaire limousin, pris parmi les membres actifs du Programme, dont la candidature serait agréée par le CRL. L'animation de cette cellule pourrait également être sous-traitée à un spécialiste.

### **3.16. Mettre en place les référents par collectivité en Limousin**

Les 7 communes et EPCI limousines sont en train de désigner un référent (un élu et/ou un technicien collaborateur) qui sera l'interlocuteur de la Délégation à la Coopération pour la localité (commune ou intercommunalité). La mission approuve pleinement cette décision.

---

<sup>50</sup> Des praticiens comme Marcel Bouda, président de l'ASK, qui ont beaucoup réfléchi, qui ont le sens de l'innovation et qui ont un lien permanent avec le terrain, y auraient toute leur place

### 3.17. Rétablir, éventuellement, une forme allégée de foras communaux

Les foras départementaux réalisés en 2006 ont été plébiscités par les bénéficiaires, comme par les élus et les membres du CLJ, principalement parce qu'ils ont permis de donner une information, même partielle et incomplète, sur le Programme, aux gens à la base et de faire émerger les premières propositions de projets. Depuis lors, des projets se sont matérialisés, sans que l'information reçue par les populations ne soit renforcée.

La mise en place d'un nouveau Programme peut constituer un bon moment pour reprendre cette forme de démocratie participative qui permet d'informer, de recueillir des avis sur les projets passés, sur les difficultés, sur les façons de résoudre les problèmes et les dysfonctionnements et de faire émerger de nouvelles demandes et propositions de projets.

Cette démarche pourrait se concrétiser au 2<sup>o</sup> semestre 2009, avant la décision concernant le prochain Programme 2010-2012. La démarche pourrait bénéficier de l'appui des animateurs itinérants CAT et des quelques délégués du CLJPO, qui se sont montrés motivés par le sujet.

Une réflexion spécifique devrait cependant être menée, préalablement, par la CAT et la Délégation, avec la participation des animateurs CLJPO mobilisés en 2006, afin de pouvoir améliorer la démarche et les méthodes de travail.

La mission recommanderait, en outre, de donner un contenu complémentaire à ces foras municipaux « allégés » :

- Information sur les nouvelles orientations possibles pour le Programme 2010-2012, sans anticiper, bien entendu sur le choix des partenaires locaux (associations et groupements) et des mairies quant aux projets à réaliser ;
- Information sur les procédures à mettre en place, en particulier concernant la participation (nature ou argent) ;
- Sensibilisation aux impératifs du développement durable et à ce que cela signifie en termes de projets de terrain.

## 4 – Améliorer le dispositif financier

### 4.1. Diversifier les financements, rationaliser leur utilisation

L'érosion programmée des financements publics, déjà entamée avant la crise et qui ne peut que s'accroître en 2009 et pour la période du prochain programme triennal, conduit la mission, en accord avec les élus consultés<sup>51</sup>, à souhaiter :

- (1) Diversifier les sources de cofinancement, en poursuivant l'implication des Agences de l'eau et en mobilisant des fonds privés, par ex. en provenance des structures de l'économie sociale (mutuelles, coopératives) importantes en Limousin.

Mais des financements complémentaires peuvent aussi être obtenus par exemple sur le thème de la compensation CO2 qui est un thème à la mode et qui conviendrait bien à une région comme le Limousin qui mène une action importante dans le domaine du changement climatique.

---

<sup>51</sup> Sur proposition, en particulier, du maire de Gueret

La mobilisation des bénévoles, dans une multitude d'évènements (lotos, ventes d'artisanat, rencontres culturelles etc.) comme cela se pratique dans bon nombre de programmes de coopération décentralisée n'est pas à négliger non plus. Ces financements privés viennent abonder le financement des projets Sud. Cette mobilisation peut être l'un des rôles-clés des Comités Locaux de Coopération en Limousin ;

- (2) Parvenir à une mutualisation des financements apportés par les différents niveaux territoriaux (Etat, Région, EPCI, Communes) ;
- (3) Rationaliser l'usage des moyens ce qui signifie, par exemple, éviter les doubles emplois, limiter le nombre de missions en Oubritenga, réaliser des synergies avec les autres programmes de coopération, mieux se répartir les rôles.

#### **4.2. Pérenniser le FIC, outil au service des Communes et des Groupements**

Le dispositif FIL, désormais baptisé, en année transitoire, FIC - Fonds d'Investissement Communal - est apprécié par l'ensemble des partenaires. L'évaluation a montré que ses résultats étaient satisfaisants. Les partenaires oubritengais sont, par ailleurs, satisfaits de la ventilation du financement entre les différentes communes avec une partie du budget réservée pour des projets dits « provinciaux ». Il est donc souhaitable de le pérenniser, mais en lui apportant un certain nombre de modifications.

Le danger demeure que le dispositif, qui est maintenant sous contrôle des communes, serve prioritairement, et de manière assez exclusive, les priorités établies par les maires, principalement les infrastructures communales, au détriment des projets portés par la société civile (associations, groupements). De ce point de vue, la lecture de quelques documents de Plans de Développement Communaux est édifiante. Rares sont les communes qui ont inclus dans leur Plan, un volet développement économique, alors que l'intervention du Programme doit être essentielle dans ce domaine.

Les propositions de la mission d'évaluation sont les suivantes :

- Distinguer, dans le budget FIC, un Fonds d'Équipement Communal (FEC) pour cofinancer les projets d'infrastructures portés en direct par les communes (type salles de classe, maternités, magasins, forages, abris pour moulins, bâtiments des banques de céréales etc.) et un Fonds de Développement Économique (FDE) porté par la société civile (associations, CVD etc.), et en particulier par les groupements de producteurs. Ce FDE aurait pour objet principal de poursuivre le soutien aux filières agricoles ;
- La répartition du volet communal du FIC pourrait se faire en fonction des mêmes critères que lors du PPOL 2005-2008, c'est-à-dire en fonction du degré de développement de la commune. Pour l'usage de ce Fonds, les communes auraient tout loisir de formuler et de présenter les projets au CPC ;
- Tous les projets, qu'il s'agisse d'infrastructures, de projets sociaux, environnementaux, économiques ou culturels devraient obligatoirement comporter une dimension renforcement des capacités avec participation obligatoire (contractualisation) des bénéficiaires à un programme de formation ;
- Les projets à présenter au Fonds de Développement Économique, au contraire, devraient émaner non plus des communes, mais des organisations de

producteurs. Un critère essentiel serait alors leur intérêt et leur impact au niveau provincial, quelque soit le lieu de concrétisation du projet ;

- Les projets FDE devraient se concentrer sur :
  - Le cofinancement de bâtiments agricoles ou agro-industriel à usage collectif (type magasins de stockage, bâtiments d'exploitation etc.), dont le financement est hors de portée des producteurs ;
  - Le cofinancement de matériels lourds de transformation et de conditionnement (type trieurs à grains, batteuses) ;
  - Le renforcement des capacités des producteurs ;
  - La réalisation des études nécessaires à la filière, comme les études de faisabilité, les études de marché ;
  - L'appui à la commercialisation et l'accompagnement (appui-conseil) ;
- Le financement des intrants devrait être totalement exclu du Programme. Par contre, un critère de choix pourrait être, outre l'apport du Groupement (apport en argent principalement ou en travail, éventuellement) la démonstration préalable, par le porteur de projet, de sa capacité à mobiliser des financements complémentaires, de la part des banques en particulier ;
- Les petits projets ponctuels, portés par un Groupement spécifique, de type « soubala » ou embouche ovine, pourraient bénéficier d'une autre procédure, dite de « microprojet », avec des montants limités, de l'ordre de quelques centaines d'euros jusqu'à 1000 €, dont une partie, par exemple 50%, serait remboursable (prêts à des groupes solidaires, sur de courtes périodes, avec quelques mois de délai de grâce et un taux d'intérêt symbolique). Le premier but de ces microprojets solidaires serait d'habituer les bénéficiaires au crédit dès lors qu'il s'agit d'activités génératrices de revenus ;
- Pour tous les projets, quels qu'ils soient, l'apport des bénéficiaires doit être confirmé. Deux règles semblent s'imposer :
  - Aucun projet ne devrait démarre tant que la contribution (financière ou non) du porteur de projet n'est pas concrétisée ;
  - Les communes devraient prévoir systématiquement, dans leur budget, l'apport des bénéficiaires. Ce sera alors à la commune de décider, avec les bénéficiaires, comment va se réaliser cet apport et de veiller à ce qu'il se concrétise. Cela évitera que le projet soit arrêté en cas de retard ou de défaillance des bénéficiaires et cela placera l'entreprise devant ses responsabilités.

## 5 – Améliorer le partenariat

### 5.1. Mettre en place une mission d'animation du partenariat Nord

Afin de renforcer l'action d'animation et d'éducation au développement en Limousin, il serait souhaitable de mettre en place une mission d'animation plus complète que ce qui s'est fait pour le précédent Programme.

Cette mission pourrait être confiée par le CRL à une association ou un prestataire choisi sur appel d'offre, mais elle pourrait aussi être confiée à un bénévole dans le cadre d'un

projet rattaché à une structure porteuse. Cette mission serait plus large et plus complète que la mission actuellement assumée par la MDH qui anime le programme régional de formation et d'éducation au développement en Limousin.

Elle assumerait les fonctions suivantes :

- Assurer le suivi du partenariat avec les 7 communes ou EPCI du Limousin<sup>52</sup> impliquées en Oubritenga, ce qui suppose réaliser des déplacements réguliers dans ces villes et de participer aux réunions des Comités Locaux ;
- Assurer la circulation de l'information entre l'Oubritenga et les partenaires limousins ;
- Maintenir l'articulation avec la MDH en charge des actions de formation et d'éducation au développement et à la solidarité internationale
- Renforcer le rôle du Conseil régional dans la communication et l'information, en particulier ;
- Faire le lien, sur cet aspect, avec le CLJ à Ziniaré par exemple pour échanger des programmes radio.

Ces fonctions pourraient, en principe, être assumées par un(e) chargé(e) de mission de la Délégation, sans avoir besoin de faire appel à un prestataire, mais l'expérience montre que le personnel actuel est trop surchargé de travail pour pouvoir assumer ce rôle qui demande de la disponibilité et pas mal de flexibilité.

La Région ne doit pas exclure de faire appel à un bénévole (type ancien coopérant à la retraite) porté par une structure associative limousine, mais à condition de lui donner un mandat clair, de bien baliser sa fonction et de lui donner les moyens nécessaires.

Enfin, le fait de faire appel à un prestataire contractualisé permet d'exiger des résultats et d'exercer un contrôle précis.

Note : La mission d'évaluation n'exclut pas du tout que ce type de mission puisse être assuré par la MDH, en sus de sa mission actuelle, mais propose que l'opportunité de confier ce type de mission à un partenaire « engagé », comme l'est la MDH, soit bien étudiée.

## **5.2. Informer et sensibiliser les collectivités partenaires**

Il apparaît que les collectivités limousines susceptibles de s'associer au Programme se trouvent à des niveaux très divers d'information sur l'Oubritenga et la coopération décentralisée et de mobilisation.

Il est donc essentiel qu'ils soient informés et sensibilisés. Le moyen le plus efficace est, sans conteste, la participation des élus ayant pouvoir de décision (maires et/ou adjoints, présidents d'EPCI) à des voyages en Oubritenga.

Ces voyages leur permettraient de bien se rendre compte de la situation sur place, de visiter la commune partenaire et de rencontrer les élus locaux. Un premier voyage devrait être organisé en 2009 au moins avec les nouveaux élus (maires d'Ussel, de Tulle) qui n'avaient pas pu participer au voyage 2008.

---

<sup>52</sup> Il convient de bien tenir compte du fait que ce ne sont pas 7 communes et EPCI mais 5 communes plus 21 communes associées par le biais des 2 EPCI, soit 26 communes directement ou indirectement impliquées dans cette coopération

### **5.3. Impliquer davantage de partenaire locaux en Limousin**

On ne peut pas dire actuellement que la coopération Oubritenga Limousin est bien représentative d'une coopération de territoire à territoire.

Un effort important doit être fait pour mobiliser et impliquer davantage de partenaires du Limousin dans des échanges avec l'Oubritenga. Il paraît essentiel de s'appuyer sur des structures spécialisées, comme le réalisent avec bonheur d'autres programmes de coopération décentralisée.

Il s'agit de faire coopérer l'hôpital limousin avec le Centre de santé oubritengais, l'école avec l'école, l'association de jeunes avec l'association de jeunes, la médiathèque avec la bibliothèque, le centre socio-culturel avec la Maison de quartier, afin de parvenir à une vraie coopération de territoire à territoire. Ce n'est pas encore le cas, mais les élus des villes consultées se disent très ouverts à ces propositions. Avec assez peu de moyens, les échanges peuvent être multiples et s'inscrire dans la durée.

L'implication des 7 collectivités limousines, si elle est assortie de la mise en place d'un référent communal et d'un Comité local de coopération et de solidarité internationale devraient, sans problème, permettre au partenariat de se renforcer de manière conséquente.

### **5.4. Mobiliser les agents du Conseil régional du Limousin**

Contrairement à la plupart des collectivités qui ont un accord de partenariat avec une collectivité du Sud, les agents du Conseil régional du Limousin ne sont pas du tout impliqués dans la coopération Oubritenga Limousin.

Le Conseil régional ne manque pourtant pas de spécialistes de l'agriculture, de la forêt, de l'hydraulique, mais également d'agents qui interviennent sur le thème des écoles (lycées), ou des transports publics. Par ailleurs, des membres du COS apportent une contribution financière individuelle pour le parrainage d'enfants de Ziniaré. De même, le CRJ s'est mobilisé pour aider à la scolarisation des enfants en Oubritenga.

A l'instar de ce qui a été fait dans d'autres collectivités, comme le Département de l'Aveyron dans sa coopération avec le Judet de Tulcea en Roumanie, les directeurs des services de la Région pourraient être invités à faire des propositions pour que des agents de leur service puissent apporter une part de leur compétence à ce projet de coopération.

Il serait d'ailleurs sans doute efficace, pour la Région, de financer le déplacement en Oubritenga de certains de ces chefs de services afin de les sensibiliser et de les mobiliser. Il serait peut-être pertinent de coupler cette mission avec la mission des élus des communes limousines, afin de faciliter les synergies ultérieures.

## **6 – Renforcer les collectivités territoriales**

### **6.1. Signer les accords de coopération entre communes**

Un accord de coopération a bien été signé en mars 2009 entre la Région Limousin et la Région du Plateau Central, mais aucun accord n'a encore été formalisé<sup>53</sup> entre les

<sup>53</sup> En juillet 2009, le Conseil municipal de Gueret a pris la délibération autorisant le maire à signer l'accord de coopération avec la commune de Zitenga

communes de l'Oubritenga et les communes ou EPCI du Limousin, malgré le souhait du Conseil régional du Limousin que des accords soient concrétisés dans les meilleurs délais.

Il est pourtant essentiel que cette année transitoire 2009 soit mise à profit pour que la coopération entre communes, qui devrait être le fondement du partenariat Limousin Oubritenga, se mette rapidement en place sur une base légale.

Il conviendrait de pousser les communes les plus motivées et qui se sont déclarées prêtes à avancer dans cette voie, comme Gueret, Tulle ou Ussel, à le faire en 2009, ce qui pourrait avoir un effet d'entraînement sur les autres communes et, plus particulièrement, sur les EPCI.

## **6.2. Préparer un plan de renforcement institutionnel des communes**

Il conviendrait de commencer par établir un *diagnostic* des besoins prioritaires des communes de l'Oubritenga en matière de renforcement institutionnel. Lors de son séjour en Oubritenga, la mission d'évaluation a déjà pu identifier un certain nombre de pistes de travail avec les maires des communes. Si la visite en Oubritenga des maires et des présidents d'EPCI du Limousin se concrétise avant fin 2009, elle permettra de préciser sur place les besoins prioritaires des communes oubritengaises.

Il s'agit principalement des pistes suivantes :

- Aider les mairies à s'équiper : accès à l'électricité, à l'eau potable, fourniture d'un équipement de bureau minimal ;
- Les aider à mieux gérer l'état civil : fourniture de registres, moto pour le déplacement de l'agent de l'état civil dans les villages de la commune, formation à la gestion de l'état civil ;
- Les aider à accroître les revenus fiscaux de la commune, en particulier par le biais des redevances, des taxes diverses, des locations de bâtiments municipaux ;
- Les aider à mettre en place des projets environnementaux, tels que la récupération des ordures ménagères, la création de pépinières et la reforestation ;

Afin de réaliser des économies d'échelle, il conviendrait, suivant une proposition du maire de Gueret, de répartir les *tâches de renforcement* entre les collectivités limousines partenaires.

A titre d'exemple, Gueret pourrait prendre en charge le volet recettes fiscales et se charger d'envoyer un formateur sur place qui pourrait organiser un atelier de travail avec les 7 communes de l'Oubritenga. Un tel atelier pourrait être ouvert aux 20 communes de la région du Plateau central, suivant en cela le vœu du président du Conseil régional du Plateau central.

## **7 – Renforcer fortement les capacités des acteurs locaux**

### **7.1. Mettre en place un sous-programme spécifique pour la formation**

Ce thème prioritaire doit concerner toutes les catégories d'acteurs locaux. Il doit donner lieu à un véritable sous-programme avec des objectifs, des résultats attendus, des moyens adéquat et un système de suivi évaluation.

Les 5 principales catégories concernées sont les suivantes :

- les élus locaux
- les fonctionnaires territoriaux, en particulier les secrétaires généraux des mairies
- les animateurs locaux
- les membres des comités de gestion (hydraulique, économique)
- les responsables associatifs, hommes et femmes

Mais le programme de renforcement des capacités devra aussi toucher les producteurs agricoles impliqués dans les filières de production soutenues par le Programme.

La mission d'évaluation insiste sur quelques aspects particuliers :

- 1) des méthodes pédagogiques bien adaptées au contexte et aux bénéficiaires, doivent être utilisées, comme des stages in situ, des visites croisées ;
- 2) la formation doit viser prioritairement à former des formateurs-animateurs locaux capables de relayer les messages, quitte à concentrer les moyens de la formation sur un nombre plus restreint de personnes mieux formées ;
- 3) les formations peuvent et, dans certains cas, doivent, mélanger les publics afin de favoriser les rencontres, maximiser les échanges et faire en sorte que des actions communes et concertées puissent surgir d'une meilleure connaissance mutuelle.

#### **L'exemple IRENA/ASK**

Compte tenu du succès apparent de formations comme celles qui ont été menées par IRENA auprès des producteurs de niébé de l'ASK, la mission considère que, dans son volet Renforcement des capacités des acteurs locaux, le Programme devra tenir compte, à l'avenir, des ingrédients de base de ces formations, à savoir :

- Bien définir le message à faire passer et bien adapter les méthodes au public concerné ;
- Faire appel à des formateurs burkinabés spécialisés ;
- Assurer le suivi post-formation par le biais d'animateurs de terrain bien insérés socialement.

## **7.2. Renforcer la formation des responsables des organisations de base**

La formation gestionnaire des responsables des Comités villageois de Développement (CVD) et des Comités de gestion (eau) doit constituer une autre priorité, compte tenu de l'importance de ces structures de base pour un développement autonome et responsable, s'inscrivant dans la durée.

La mission recommanderait de sélectionner un prestataire compétent à qui serait confiés la formation et le suivi de l'ensemble des Comités de gestion, plutôt que de faire appel aux entreprises de l'hydraulique.

Par contre, les responsables des CVD pourraient se voir proposer des stages courts en liaison avec le processus de préparation des projets. Ces formations pratiques pourraient être confiées à l'animateur formateur de la CAT.

Au Sud, des formations techniques spécifiques seraient à systématiser en relation avec les financements du FIL. Tout bénéficiaire de financement devrait avoir l'obligation contractuelle de suivre certaines formations. Celles-ci devront être réalisées en Mooré par l'animateur formateur de la CAT ou par des experts locaux (type experts de l'IRENA pour le niébé).

En raison de la non-maîtrise du français par les bénéficiaires, le Programme devrait s'astreindre à former des formateurs locaux susceptibles de démultiplier les formations. Les intervenants limousins spécialisés devraient être davantage mobilisés pour ce type d'action mais l'accent pourrait être mis, chaque fois que possible, sur la mobilisation de formateurs burkinabés, moins coûteux et maîtrisant mieux le contexte ;

### **7.3. Compléter la formation des secrétaires généraux des communes**

Dans le cadre du renforcement des capacités des agents des communes, l'accent pourrait être mis sur la formation complémentaire des secrétaires généraux. Celle-ci doit s'insérer dans le cadre de la Politique Nationale de Formation des Collectivités Territoriales.

Le Programme pourrait proposer aux 20 secrétaires généraux de la Région du Haut Plateau une formation diplômante à l'ENAM de Ougadougou. Cette formation pourrait leur être proposée en échange de leur engagement à rester dans leur commune d'affectation pendant la durée du mandat, au minimum<sup>54</sup>.

### **7.4. Développer les formations pratiques au Burkina**

Pour les groupements de base porteurs de projets, la possibilité de formations pratiques de terrain au Burkina même, à partir de visites, voire de « visites croisées », devrait être explorée. L'expérience intéressante et productive menée par Accueil Paysan dans la zone de Bobo-Dioulasso, sur le thème du tourisme solidaire en est une bonne illustration.

Le pays est particulièrement riche en expérimentations les plus diverses. Cela permettrait de renforcer des liens avec d'autres programmes de coopération. Le repérage pourrait être fait avec l'appui de la MDC de Ouagadougou.

### **7.5. Poursuivre, éventuellement, l'expérience de la co-formation**

Des formations conjointes sont vraisemblablement à développer, comme cela a déjà été proposé. Elles correspondent à une demande de certains acteurs locaux au Nord et elles intéressent aussi le Sud.

L'expérience de la co-formation menée par l'Institut des Régions Chaudes (SupAgro) de Montpellier a été appréciée et il a déjà été envisagé de la poursuivre en liaison avec la Maison de la Coopération Décentralisée de Ouagadougou.

La mission considère que ce type de formation n'est intéressant qu'à condition qu'un bon système de suivi permette de mettre en application les propositions qui en sortent, sinon, cela ne fait qu'engendrer des frustrations. Il faudrait aussi, comme cela a été dit plus haut, revoir un peu la formule (durée, nombre de participants, niveau des participants).

---

<sup>54</sup> Proposition de J-B Lansomédé du CP Sud et validée par la mission d'évaluation

Si une session de co-formation a de nouveau lieu en année transitoire 2009, la mission propose qu'un bilan-évaluation précis en soit tiré, qui donnera des éléments d'appréciation pour décider de la poursuite, ou non, de ce type d'action.

## **8 – Améliorer le programme des infrastructures communales**

### **8.1. Améliorer notablement la qualité des constructions**

Les recommandations de la mission d'évaluation sont les suivantes :

- Etudier les coûts unitaires de réalisation des travaux par d'autres Projets dans la Province, les ré-évaluer si nécessaire, et rechercher une harmonisation ou actualisation des coûts de manière à ce qu'ils soient plus réalistes. Cela impliquerait l'abandon de la formule consistant à se baser exclusivement sur les devis amenés par les porteurs de Projets ;
- Ouvrir l'accès aux marchés aux entreprises ayant un agrément pour la région du Plateau central. Cela permettrait de stimuler la concurrence et de permettre l'accès aux marchés à des entreprises ayant plus de capacités pour certains travaux et ouvrirait la voie à des regroupements d'entreprises éventuellement pour certains travaux. Il serait souhaitable de se conformer aux procédures en matière de marchés publics au Burkina, avec une clause de faveur éventuelle pour les entreprises régionales ;
- Instituer, en plus du contrôle des travaux, des commissions de chantiers (constitués de la mairie, du bénéficiaire direct, de l'entreprise, du contrôleur, de la CAT) à réunir régulièrement avant et pendant la durée des travaux. La commission pourrait être convoquée à tout moment en cas de constatations graves de défaillance ;
- Incorporer le coût de l'apport des agrégats dans le devis, de manière à donner les coudées franches aux entreprises. Si les porteurs de projets livrent la contribution en nature de manière satisfaisante, la valeur monétaire correspondant aux agrégats est déduite ;
- Planifier les calendriers de réalisation (exécution des différents travaux, réceptions) et les respecter rigoureusement (sinon des pénalités s'appliqueraient) de manière à permettre une intervention plus efficace des contrôleurs. Ce travail doit être effectué par la CAT, qui doit ensuite disposer d'une marge suffisante pour organiser son temps de travail. L'amélioration de la planification suppose que ne soient retenus que les projets dont les porteurs se seraient acquittés de leur contribution.

### **8.2. Réaliser des constructions ciblées dans les domaines de l'éducation et la santé**

Ces domaines sont considérés comme importants par l'ensemble des partenaires. Il convient cependant de prendre en compte 2 éléments :

- Ces constructions sont coûteuses et il existe une programmation au niveau national pour les réaliser. Il est donc essentiel que toute planification d'une construction se fasse en étroite relation avec les Services Provinciaux de l'Education et de la Santé concernés, ce qui n'a pas toujours été le cas jusqu'à présent, comme la mission a pu le constater ;

- Le Programme doit éviter de mettre des moyens importants dans des réalisations que l'Etat ou des Coopérations multilatérales ou bilatérales pourraient prendre en charge, de façon à consacrer plus de moyens à ces actions stratégiques pour le développement comme le renforcement des capacités, plus difficile à réaliser pour l'Etat ou la Coopération multilatérale (principe de subsidiarité) ;

Comme pour le précédent Programme, des projets de construction pourraient être réalisés dans le domaine de l'éducation : salles de classes, voire logements pour les instituteurs ou bâtiments de l'inspection. Il semblerait prioritaire de continuer à construire les salles des classes de lycées au fur et à mesure des besoins à condition de les équiper également.

Le volet Santé qui a été un parent pauvre du Programme doit pouvoir être conforté. En effet, certains CSPS ne disposent pas de bâtiments et d'équipements adéquats pour assumer correctement certains services (cas de la maternité du CSPS de Loumbila, inadaptée aux besoins).

Il convient de poursuivre le programme de construction des latrines publiques, qui jouent un rôle essentiel pour la santé, mais l'assortir d'un programme de sensibilisation de la population, organisé avec les mairies et avec le personnel des CSPS. Les animateurs locaux pourraient aussi apporter un appui à ce type de campagne dans le cadre de leur mission auprès des communes.

## 9 – Modifier le système de gestion des projets économiques

### 9.1. Mettre les moulins en location-gérance

Les partenaires locaux souhaitent que se poursuive l'installation de moulins à grains au profit des groupements féminins, compte tenu de leur rôle social essentiel. Cependant, pour résoudre le problème de leur gestion, la mission propose deux options :

- soit mettre en place un programme de formation renforcée et de suivi précis de chacun des Comités au moins pendant la première année après leur installation (1 visite par mois et par installation au minimum) ;
- soit envisager de mettre ces moulins en location-gérance auprès d'un particulier, afin qu'ils soient gérés comme des micro-entreprises privées. Le produit de la location serait alors versé par le gérant au Groupement propriétaire du moulin. Dans ce cas, il conviendrait de mettre en place un projet de formation de jeunes susceptibles de devenir ces gérants de moulins et assurer pendant toute la durée du programme, le suivi-conseil auprès de ces gérants.

Note : La construction de l'abri pourrait se faire pour le compte des communes. Le bâtiment entrerait alors dans le patrimoine immobilier communal et son entretien resterait à la charge de la mairie. Dans ce cas, le locataire-gérant aurait à verser un loyer à la mairie pour la location des murs.

### 9.2. Poursuivre le soutien aux filières agricoles

Poursuivre l'effort du Programme en matière de soutien aux filières, constitue un élément essentiel de la stratégie de développement durable (accroissement des revenus des catégories sociales vulnérables, préservation et valorisation de l'environnement, amélioration des capacités, renforcement des organisations de base) d'autant qu'une

partie des produits est destinée à l'exportation vers des pays de la sous-région dont le marché intérieur va continuer à s'accroître.

Cet effort concerne les 4 filières déjà identifiées, à savoir le niébé, le miel, le lait et le maraîchage.

NOTE : En amont, il pourrait être utile de mettre en place la Cellule de réflexion (voir Dispositif institutionnel Nord) afin de définir la meilleure manière de développer, dans la région du Plateau central, un modèle alternatif de production agricole et agro-artisanale, bien adapté au contexte local.

La Cellule, à vocation technique et économique, pourrait regrouper en Oubritenga un nombre limité de spécialistes, de praticiens de ces filières et de représentants des organisations de producteurs. Les échanges Nord Sud pourraient être fréquents. Pour le Programme, comme pour les élus communaux, son rôle de veille stratégique et d'outil d'aide à la décision pourrait être très important.

### **9.3. Mieux cibler l'intervention, exclure les intrants**

L'intervention sur chaque filière devrait être limitée à 3 domaines :

- la construction de bâtiments à usage collectif, projets structurants à fort impact sur le revenu et dont le financement est hors de portée des producteurs. C'est le cas des magasins de stockage des récoltes par exemple ;
- la fourniture des gros équipements nécessaires à leur fonctionnement (tels que matériels de conditionnement, de contrôle) et, éventuellement, à leur gestion (tels que matériels de bureau) ;
- la formation et le suivi-accompagnement des organisations agricoles, avec un accent délibéré sur les responsables des groupements de base et sur les animateurs villageois ;

Il conviendrait d'exclure les intrants du champ d'intervention du Programme. Les engrais, les pesticides, les semences améliorées, doivent pouvoir être acquis par les agriculteurs auprès des Caisses Populaires, d'Ecobank et auprès d'autres structures classiques de financement de l'activité économique.

Le Programme pourrait, par contre, définir un moyen de faciliter l'octroi de ces crédits (rencontres d'information et de conseils à l'usage des associations et groupements sur les procédures d'accès au crédit des institutions de micro finance). Des journées pourraient être organisées au besoin dans cette perspective.

### **9.4. Construire des bâtiments agricoles en propriété communale**

Le Programme devrait envisager de construire les bâtiments à usage collectif agricole pour les communes. Celles-ci en seraient les propriétaires et les loueraient aux associations de producteurs. Dans cette perspective, les bâtiments déjà construits par le Programme au bénéfice des associations et groupements deviendraient propriété communale, avec effet rétro actif.

Ce choix serait cohérent avec la logique actuelle du Programme qui est maintenant placé sous contrôle des communes et qui vise à leur renforcement. Cela permettrait aux communes de toucher un loyer qui contribuera à améliorer leurs recettes fiscales. Cela inciterait les communes à ne pas délaisser ces investissements productifs au profit des équipements communaux, ce que craignent divers observateurs.

Pour la filière niébé, compte tenu de son importance économique et stratégique, le Programme pourrait envisager de construire d'autres magasins dans les communes et d'équiper un atelier central avec du matériel de conditionnement afin d'améliorer la qualité d'un produit destiné à l'exportation.

Cette filière aurait également besoin de matériels de récolte (batteuses) qui pourraient équiper chaque commune et qui pourraient être louées aux producteurs (paiement au kg de produit obtenu).

Pour la filière maraichage (oignons en particulier), la même stratégie pourrait être adoptée afin de créer des emplois locaux et de maximiser la valeur ajoutée locale.

## **10 – Redonner sa juste place à l'environnement**

Il est essentiel de renforcer de manière conséquente l'intervention dans le domaine de l'environnement et des ressources naturelles, qui conditionne largement l'avenir du monde rural burkinabé, dont la croissance démographique va se poursuivre dans les années à venir, et qui sera l'une des premières victimes du changement climatique.

Il est à noter que le Président de la République du Burkina Faso, comme le Président de la Région Limousin, sont particulièrement sensibilisés et mobilisés sur le thème du changement climatique et du développement durable pour lequel le Limousin est une région pilote en Europe.

Le Président de la Région du Plateau Central a également manifesté son intérêt pour que sa région soit une région pilote au Burkina sur le thème du changement climatique.

Enfin, il est essentiel de noter que la concrétisation du programme ART GOLD/Changement climatique que la région Limousin cherche à mettre en place avec le PNUD changera radicalement la donne dans ce domaine.

Quelle que soit l'issue du programme ART GOLD, les propositions qui suivent devraient être prises en compte.

### **10.1. Economiser et reconstituer la ressource forestière**

Le programme Environnement à mettre en place devrait concerner au minimum 4 secteurs d'intervention :

- l'économie de bois avec le développement de foyers améliorés, en liaison avec les unions de producteurs, les associations locales qui travaillent ou souhaitent s'investir sur le sujet, les animateurs locaux ;
- la reforestation avec la mise en place de programmes communaux (plantations dans les cours d'école, autour des forages, dans les chefs-lieux, mises en défends de certains périmètres). Certains maires (Absouya) ont manifesté un réel intérêt pour ce domaine ;
- la protection et la valorisation de la biodiversité végétale (jardin botanique, pépinières d'espèces locales, activités génératrices de revenu utilisant les ressources locales telles que le niéré ou le karité) ;
- la création de forêts communales ou intercommunales, comme le souhaitent certains des maires rencontrés par la mission (Zitenga);

Il devrait s'accompagner d'un plan d'action visant à sensibiliser les enseignants (instituteurs) et par leur intermédiaire, les enfants et donc leurs parents, sur l'importance

de la protection de l'environnement et sur les actions concrètes à engager au niveau individuel et au niveau collectif.

### **10.2. Introduire une dimension « qualité environnementale » dans les projets**

Compte tenu du choix du programme de privilégier l'approche développement durable, il conviendrait de donner à tous les projets, mais plus particulièrement aux projets de construction, une dimension « haute qualité environnementale ».

Cela peut se traduire, très concrètement, par des aménagements simples tels que des plantations d'arbres autour des points d'eau, des panneaux solaires pour fournir un peu d'électricité à un logement d'instituteur ou des capteurs solaires pour fournir de l'eau chaude à une laiterie pour le nettoyage quotidien de son matériel.

Mais la dimension pédagogique est essentielle : il s'agit de faire prendre conscience à partir de choix concrets, aux élus, aux techniciens, aux responsables des projets que le critère « durabilité » est désormais à prendre en compte de manière systématique.

### **10.3. Aider à résoudre le problème des déchets urbains de Ziniaré**

Un autre secteur d'intervention prioritaire en matière d'environnement pourrait concerner la récupération et l'élimination des ordures ménagères dans les communes, à commencer par Ziniaré. Les communes partenaires du Limousin devraient pouvoir être facilement sensibilisées sur ce thème et apporter un soutien.

Une intervention dans ce domaine à Ziniaré devrait avoir comme composantes:

- la sensibilisation de la population ;
- l'appui-animation afin de faciliter la création d'associations de quartiers (secteurs) ;
- la fourniture d'équipement aux associations : charrettes asines et outillages (pelles, râteliers, sacs) ;
- la construction de dépôts pour le ramassage primaire au niveau de chaque quartier ;
- l'équipement éventuel de la mairie pour le ramassage secondaire des ordures (camion ou tracteur et remorque).

### **10.4. Mobiliser des sources spécifiques de financement pour ce domaine**

Il faut noter que de nouvelles sources de financement pourraient être mobilisées sur le sujet, soit par la mobilisation des citoyens des communes limousines partenaires, soit par la mobilisation des associations qui collectent l'argent de la compensation des émissions de gaz à effet de serre, comme Climat Mundi (Paris) ou le GERES (Marseille), en France.

Note : la région Limousin elle-même et ses communes partenaires devraient donner l'exemple d'une compensation des émissions de gaz carbonique chiffrée pour les GES dégagés par les déplacements nord sud et sud nord engendrés par l'activité de coopération. Cette démarche aurait une valeur pédagogique. Elle aurait aussi une valeur exemplaire vis-à-vis des autres programmes de coopération<sup>55</sup>.

---

<sup>55</sup> J-B. Damiens, VP du conseil régional et président du Groupe pays Burkina de Cités Unies France pourrait mettre à profit sa fonction à CUF pour lancer l'initiative et la faire prendre en compte par d'autres programmes de coopération décentralisée au Burkina

## 11 – Poursuivre les efforts en faveur de l'accès à l'eau

### 11.1. Revoir le système de maintenance

Sur le système de la maintenance des ouvrages hydrauliques, Il s'agira d'aller dans le sens de la mise en œuvre de la réforme du système de maintenance et de gestion des ouvrages hydrauliques dans la Province.

Cela signifie :

- L'élaboration d'un Plan pour l'AEPA (Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement) dans la commune avec un horizon pluri annuel, qui ferait ensuite l'objet de plans annuels ;
- Le recrutement (ou contrat) d'un corps de mécaniciens réparateurs (nombre variant selon le nombre de forages et les ressources de la commune) qui sera chargé de l'entretien courant, puis de la réparation des pompes ;
- La mise en place d'un système de cotisation sur la base suivante :
  - Chaque comité de gestion (érigé en association d'usagers) verse un montant précis chaque année à la commune comme contribution aux frais généraux de maintenance ;
  - Chaque comité participe ensuite à un montant réduit (en pourcentage) aux frais de réparation en cas de panne ;
- La commune prend en charge les frais de déplacement des réparateurs et de paiement des pièces pour la plus grande partie ;
- Un(e) agent en animation (sanitaire, gestion des points d'eau) est recruté (ou contractualisé) par la commune et a comme tâche l'animation autour des points d'eau (hygiène, transport de l'eau, stockage, appui-conseil-formation des Associations des Usagers de l'eau etc.) en vue d'un meilleur usage de la ressource et d'un changement effectif de comportements. Cela devrait permettre une amélioration des indicateurs concernant les maladies liées à l'eau et à l'assainissement ;
- Un système de suivi (base de données) des investissements dont ceux dans le domaine de l'hydraulique sera créé et actualisé au sein de chacune des communes.

NOTE : Etant donné que la coopération japonaise a un programme en ce sens qui devrait démarrer dans le courant de l'année 2009, le Programme devrait travailler en synergie avec cette initiative annoncée, de manière à utiliser au mieux les ressources qui seront apportées et s'inspirer rigoureusement de ce que prévoit la réforme.

### 11.2. Mettre en place un système efficace de suivi des Comités

Il est urgent de mettre en place un système de suivi permanent, permettant d'apprécier le fonctionnement de chaque Comité de gestion et permettant de prendre les mesures correctives au fur et à mesure des besoins.

D'ores et déjà, l'on peut considérer qu'il conviendrait de renforcer encore les formations, aussi bien à la gestion des Comités qu'à l'entretien des forages (formation permanente)<sup>56</sup>.

Il est souhaitable, également, de continuer à offrir un appui en formation à des usagers qui utilisent des forages installés hors Programme afin que, progressivement, toute la province bénéficie de ces formations et pas seulement les bénéficiaires directs du Programme.

Sur chacun de ces aspects, le recrutement proposé aux communes de l'Oubritenga, avec l'appui de leurs communes partenaires en Limousin, d'un agent de développement de proximité, affecté au programme (hydraulique, développement économique, environnement etc.), pourrait largement contribuer à améliorer la situation. Ces agents devraient pouvoir bénéficier d'un dispositif de formation permanente et d'un encadrement précis de la part de la CAT.

## 12 – Recentrer les échanges et l'expertise

Avec l'implication des nouvelles collectivités territoriales du Nord, les échanges Nord/Sud et Sud/Nord devraient s'accroître, mais il faut surtout que les échanges et l'expertise soient mieux ciblés et plus conformes aux priorités qui auront été décidées pour le Programme 2010-2012. Comme les échanges, l'expertise ne doit pas être autonome et déconnectée des priorités.

Les échanges devraient à l'avenir prendre en compte les choix suivants :

- Associer les élus et les cadres territoriaux des 2 régions, ce qui implique de mobiliser les élus et les cadres territoriaux de la Région du Plateau central ;
- Renforcer les échanges entre les collectivités et EPCI du Limousin et les communes de l'Oubritenga ;
- Donner une priorité aux échanges entre pairs ;
- Privilégier les échanges Sud Sud.

L'expertise devrait correspondre à des critères précis, correspondant à des fonctions bien définies. A titre d'exemples :

- Aider à la décision, ce qui veut dire accompagner les communes oubritengaises et les porteurs de projets dans leurs choix (choix de projet, choix de technologie etc.). Il s'agit des études de faisabilité, des études de marché, des études techniques diverses ;
- Aider à la préparation du dossier de projet quand la commune a déjà une idée précise de ce qu'elle veut faire. L'étude réalisée pour le marché de Zitenga en est un bon exemple ;
- Aider à un meilleur accompagnement du projet : contribution ponctuelle à la résolution d'un problème. A titre d'exemple, une étude de ce type pour tirer un bilan des problèmes de gestion des moulins aurait permis, si elle avait été menée au bon moment, d'éviter que 6 moulins sur 7 se trouvent arrêtés en avril 2009.

---

<sup>56</sup> Voir également à ce sujet le paragraphe sur le renforcement des capacités

### **12.1. Organiser des missions conjointes sur le terrain**

Une mission de terrain regroupant des partenaires limousins doit pouvoir se rendre au moins une fois par an en Oubritenga, par exemple avec un élu et/ou un technicien par ville ou EPCI. Cette mission aura un rôle essentiel de mobilisation et de motivation des participants au voyage. Elle pourra, par ailleurs, contribuer au suivi du programme.

Le fait de proposer à des élus différents chaque année de participer à ces voyages permettra de mobiliser davantage de personnes dans chaque commune ou EPCI et par conséquent de faire voter plus facilement l'appui au Programme.

Ces missions devront être distinctes des missions plus protocolaires dirigées par des élus et qui, trop rapides, ne permettent pas toujours de bien appréhender la réalité burkinabé et de bien saisir ce qui se réalise sur le terrain.

Les recommandations de la mission, à ce stade, seraient, cependant, les suivantes :

- Limiter ce type de déplacement de groupe au strict nécessaire (cela vaut pour les déplacements vers l'Oubritenga comme pour les déplacements vers le Limousin) ;
- Bien préparer ces missions afin de rentabiliser au maximum l'investissement que représente le voyage et le séjour<sup>57</sup> ;
- Eviter d'associer aux missions à dominante protocole (nécessaires par ailleurs) des personnes (élus, comme partenaires) qui sont davantage concernées par des échanges sur le terrain (visites approfondies de projets, dialogues avec les élus etc.);
- Laisser du temps.

### **12.2. Développer les échanges de pratiques entre pairs et les échanges Sud Sud**

Les échanges de pratiques entre pairs devraient pouvoir être développés, aussi bien pour les communes que pour les Groupements de producteurs, en commençant par les domaines dans lesquels des échanges ont été initiés, tels que l'apiculture entre AGIR abcd et l'association Nabons Wendé ou en agriculture entre l'association Song Koadba et l'EPLEFPA Les Vaseix.

Une hypothèse pourrait être d'organiser ces échanges autour de pôles spécifiques : l'eau, l'agriculture, l'environnement, l'éducation, la santé, l'activité économique, la gestion municipale etc.

C'est dans ce cadre, également, que pourraient être organisés des échanges Sud Sud qui pourraient privilégier, au départ, les visites des élus régionaux du Plateau central auprès d'autres collectivités régionales du sous-continent africain, ce qui correspond à une demande précise de leur part.

## **13 – Renforcer l'Education au développement**

Ce thème est apparu essentiel à bon nombre de partenaires Nord qui l'ont classé en tête des actions à mener en Limousin. Le tissu associatif régional est riche, actif, très diversifié, mais il apparaît encore comme trop peu orienté vers la coopération.

---

<sup>57</sup> D'autant plus important pour les communes qui démarrent une action de coopération que tout voyage d'élu est interprété par une partie des électeurs comme « une ballade au soleil aux frais de la princesse » !

L'implication dans la coopération décentralisée avec l'Oubritenga de 7 nouvelles communes ou EPCI du Limousin devrait y contribuer.

### **13.1. Mobiliser les enseignants EEDD en Limousin**

Plusieurs actions pourraient être proposées, telles que la mobilisation des enseignants en lycées en charge de l'Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) sur des études de cas concernant l'Oubritenga (cas de l'eau, du changement climatique, de la crise alimentaire etc.).

Un dossier Etude de cas du type des dossiers utilisés par Artisans du Monde pour ses propres campagnes de sensibilisation au commerce équitable pourrait être élaboré sur les études de cas Oubritenga. Ces dossiers contiennent un document papier, un film vidéo, un dvd et un guide d'utilisation du dossier avec des indications pédagogiques.

Des intervenants Nord, porteurs de projets spécifiques, tel que le Foyer Paul Nicolas, souhaiteraient pouvoir mieux valoriser leur expérience de plusieurs années de rencontres entre des jeunes en difficulté en Limousin et la population burkinabé, par des restitutions dans des collèges, des lycées.

Note : Le groupe de travail spécifique sur la thématique du développement durable pourrait être constitué à l'initiative de la Région, pourrait regrouper un noyau dur constitué par des associations comme Max Havelaar (commerce équitable), le GABLIM (agribio), Artisans du Monde (commerce équitable), Les Vaseix (agriculture durable) et d'autres qui pourraient s'y associer.

Le but de ce groupe de travail serait de mener une analyse d'ensemble, de conduire une réflexion holistique et de formuler des propositions au Comité de pilotage. Ces propositions pourraient aussi bien concerner la sensibilisation et l'éducation en Limousin que les interventions en Oubritenga.

### **13.2. Maintenir les Conférences de la coopération**

Les Conférences de la coopération, réalisées en 2007 et en 2008, ont été très appréciées par les partenaires limousins. Mais, au delà de leur rôle évident dans la concertation et l'échange en Limousin, elles devraient apporter un contenu informatif supplémentaire sous la forme d'un thème spécifique à traiter chaque année.

La journée aurait alors un rôle d'information, de formation et pourrait mobiliser au-delà de la sphère habituelle de la coopération. La Conférence pourrait évoluer vers une « Journée régionale de la coopération, de la solidarité et du développement durable » qui pourrait coïncider avec la Semaine de la Solidarité (novembre).

Une hypothèse complémentaire serait d'organiser cette journée alternativement à Limoges et à Ziniaré, pour les raisons invoquées plus haut de réciprocité. Il faudrait alors faire en sorte que les partenaires limousins qui ont à se déplacer en Oubritenga le fassent à cette occasion là.

**Tableau 10 – Récapitulatif constats/recommandations par domaine d'évaluation**

| Domaine                                       | Constats   | Recommandations   |
|---|--|---|
| <b>Stratégie</b>                              | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Trop peu de mise en pratique d'une démarche cohérente de développement durable (peu de projets femmes et jeunes par ex., pas assez de moyens mis sur la gouvernance, rien sur l'environnement, alors que le Limousin développe un plan important de lutte contre le changement climatique)</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Repréciser la stratégie globale du programme tout en gardant les 3 options de base : coopération de territoire à territoire, développement durable, communalisation qui ne sont pas à remettre en cause</li> <li>- Créer une Cellule développement durable, de réflexion, veille stratégique, en remplacement des ateliers thématiques (ex. réflexion et préconisations sur articulation eau/agriculture ou sur modèle alternatif de production agricole ou lutte contre le changement climatique ou stratégie barrages/maraîchage)</li> </ul>   |
| <b>Dispositif institutionnel et technique</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dispositif assez lourd, contrôlé par le CP Sud (circuits décisionnels longs, retards d'exécution)</li> <li>- Maîtrise d'œuvre pas assurée par le BERD/CAT</li> <li>- Carence de comptabilité CAT (18 mois)</li> <li>- Non respect par le Sud des engagements pris par le CP Nord Sud (ex. suivi)</li> <li>- Fonctionnement déficient des ateliers thématiques Limousin</li> <li>- Non fonctionnement du CPCC Oubritenga</li> <li>- Un CRCC, un peu « auberge espagnole » avec faible implication collective des partenaires Nord</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les réformes 2009 vont dans le bon sens (accord tripartite, implication Région Plateau central et RCO)</li> <li>- Redonner à la CAT un vrai rôle exécutif, sous contrôle du nouveau Comité de Programmation, maître d'œuvre du programme</li> <li>- Renforcer ses moyens en personnel (2 cadres, 1 secrétaire-comptable, 2 ou 3 animateurs)</li> <li>- Bien repréciser les rôles respectifs du CP, du RCO, du CRPC, du CLJ afin d'éviter de créer de nouvelles ambiguïtés</li> <li>- Revoir le manuel de procédures en fonction des nouvelles données</li> <li>- Veiller de manière plus stricte au respect des engagements</li> <li>- Redonner à la MCD un rôle précis de suivi-évaluation permanent</li> <li>- En Limousin, revoir le fonctionnement du CRCC (plus de rigueur, sans doute moins de participants)</li> <li>- Reconduire une mission d'appui de la MCD, d'autant plus important que la CAT ne dispose plus du BERD comme base arrière</li> </ul> |
| <b>Dispositif financier</b>                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lourdeur des procédures décisionnelles</li> <li>- Contrôle difficile des dépenses pour le Nord (retards dans les justifications)</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer le suivi du dispositif (mission MCD)</li> <li>- Maintenir le FIC au niveau financier du FIL antérieur et distinguer un Fond d'Équipement Communal et un Fonds de Développement Economique</li> </ul>   |

|                               |  |   |
|-------------------------------|--|---|
|                               |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Alléger l'obligation, pour les partenaires Nord, d'avoir un dossier approuvé au Sud pour obtenir un financement Nord</li> <li>- Renforcer le personnel CAT avec 1 comptable expérimenté</li> </ul>   |
| <b>Méthode d'intervention</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des difficultés à mettre en application un vrai processus participatif et partenarial</li> </ul>                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Retrouver une forme de forum communal, avec moins de monde et plus centré sur la mise en œuvre des PDC, par ex. avec responsables CVD, plus représentants CLJ</li> <li>- Mettre en place des animateurs de proximité (intercommunaux et itinérants, dépendant de la CAT) [voir point précédent]</li> </ul>   |
| <b>Partenariat</b>            | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un réseau partenarial peu renouvelé en Limousin, articulé autour de quelques partenaires « historiques »</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer le réseau en utilisant à la fois l'implication des 7 collectivités limousines et l'appui MDH</li> <li>- Commencer à mettre en place des Comités locaux de coopération dans les villes déjà impliquées (Guéret) ou prêtes à s'investir (Chaptelat)</li> <li>- Regrouper les Comités Locaux au sein d'un Comité Régional (CRCC rénové)</li> <li>- Poursuivre la mise en place d'un référent par commune ou EPCI</li> </ul> |
| <b>Microprojets</b>           | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Echec de certains projets (moulins à grain)</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer la formation et surtout mettre en place un suivi des groupements de femmes</li> <li>- Attribuer les abris (bâtiments) aux communes</li> <li>- Donner les moulins en location-gérance à des privés</li> </ul>   |
|                               | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation insuffisante des Comités de gestion</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer les formations, revoir les modalités d'attribution des marchés de formation aux entreprises</li> <li>- Assurer un suivi après mise en place (animateurs)</li> </ul>  |
|                               | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Forte carence de suivi après exécution des projets</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer un suivi après réalisation (animateurs intercommunaux itinérants)</li> <li>- Impliquer davantage les communes dans ce suivi (d'où formation sur ce point)</li> </ul>   |
|                               | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Trop peu de projets santé et de projets environnement</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ré-équilibrer dans le prochain programme, mais en respectant le principe de la subsidiarité : les infrastructures qui peuvent être financées par d'autres ne doivent pas l'être par le Programme</li> </ul>  |
|                               | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des défauts de conception de certaines constructions et des retards importants d'exécution</li> </ul>               | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer l'expertise, validation obligatoire de tout projet d'investissement par un expert (expert local, bénévole AGIR, partenaire Nord)</li> <li>- Réaliser les études préalables, études de faisabilité, études de marché, si nécessaire</li> </ul>  |

|                                     |  |   |
|-------------------------------------|--|---|
|                                     |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Attribuer les bâtiments construits pour les projets économiques (appui aux filières) aux communes, avec location aux bénéficiaires pour accroître les revenus communaux et assurer l'entretien</li> </ul>  |
|                                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des intrants (agriculture, apiculture) financés pour quelques bénéficiaires</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Supprimer totalement le financement des intrants par le Programme</li> <li>- Appuyer les associations et groupements auprès des institutions de crédit</li> </ul>  |
| <b>Actions transversales</b>        | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aucune formation des élus communaux (sauf formation ponctuelle eau et assainissement)</li> <li>- Formations professionnelles inexistantes</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place un vrai plan de renforcement des capacités pour les responsables oubritengais (élus, cadres, dirigeants)</li> <li>- Concevoir ce plan au niveau des 20 communes du Plateau central</li> <li>- Impliquer directement élus et techniciens des collectivités limousines (diagnostic partagé puis interventions mutualisées)</li> <li>- Ré-équilibrer fortement les formations en direction des cadres des organisations (stages en Limousin, formations in situ, visites BF)</li> </ul> |
|                                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des études et expertises à développer</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Exiger un contrôle technique des dossiers (constructions, projets économiques). Mobiliser pour cela l'expertise (locale et/ou limousine) de manière plus systématique</li> <li>- Renforcer le volet études de faisabilité et études de marché</li> </ul>   |
|                                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un appui institutionnel confondu avec les déplacements des membres du CP</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobiliser les communes pour réaliser des actions cohérentes d'appui institutionnel aux communes, fondées sur un diagnostic partagé commune Nord/commune partenaire Sud</li> </ul>  |
| <b>Education au développement</b>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une montée en puissance nécessaire</li> <li>- Un déploiement encore insuffisant vers les collectivités partenaires</li> <li>- Beaucoup d'actions, mais dispersées, fortement consommatrices de temps</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conserver les axes actuels d'intervention MDH mais privilégier quelques actions clés (meilleur rapport prix/efficacité)</li> <li>- Ajouter une mission d'animation globale du partenariat (MDH ou autre)</li> <li>- Développer des outils permettant de mieux valoriser et faire connaître le dossier Oubritenga Limousin (mallettes pédagogiques, « expo réciproque »)</li> <li>- Mieux articuler ces actions avec des actions parallèles en Oubritenga</li> </ul>                                  |
| <b>Information et communication</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- De nombreuses actions ponctuelles mais une communication globalement insuffisante</li> <li>- Un relatif manque de visibilité de la coopération en Limousin</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une stratégie de communication à revoir, au Sud comme au Nord</li> <li>- En Oubritenga, mieux utiliser les médias (radios rurales) et créer des relations partenariales avec médias limousins (à impliquer)</li> </ul>   |



## **IV° PARTIE - RESUME**

# Evaluation de la coopération décentralisée Oubritenga Limousin

## RESUME

### 1 - La mission d'évaluation

La mission d'évaluation de la coopération décentralisée entre la Région Limousin et la Province de l'Oubritenga au Burkina Faso, a été engagée en février 2009. Elle s'est terminée en juillet 2009.

Le processus évaluatif, commandité par la Région Limousin avec l'appui technique du F3E, a été conduit par *Jean-Marie Collombon* (France), chef de mission, et *Daniel Thieba* (Burkina Faso). Cette mission d'évaluation a concerné la période 2005-2008.

Elle a eu pour objectif général d'évaluer le programme de coopération décentralisée entre la Région et la Province, qui se traduit par un ensemble d'actions et d'évaluer le dispositif de coopération. Elle a eu pour objectifs spécifiques : 1) de réaliser un *bilan* des actions de coopération, 2) de faire un point sur les *structures* mises en place et 3) de mener une réflexion prospective sur le devenir de cette coopération et de formuler des *recommandations*.

La mission a été réalisée selon les principes de base d'une *évaluation participative et partenariale*. Elle a donc très largement associé les divers partenaires du processus, tant en Limousin qu'en Oubritenga.

### 2 - La coopération Oubritenga Limousin

Après 17 années d'échanges et de coopération entre la région Limousin et la Province de l'Oubritenga, un *Protocole de jumelage* a été signé début 1999 entre le Conseil régional du Limousin et le Haut Commissariat de la Province de l'Oubritenga.

En 2004, le Programme Pluriannuel Oubritenga Limousin<sup>58</sup> (PPOL) a été mis en place, pour une *durée de 3 ans (2005-2008)*, suite à une évaluation conduite par l'ACDIL, un bureau d'étude du Burkina Faso. Il a démarré en mars 2005.

Le Programme avait pour finalités :

- de conduire une action de *coopération de territoire à territoire* ;
- de réaliser des *échanges dans la durée* ;
- de développer ces actions dans une perspective de *développement local durable*.

## I - BILAN DE LA COOPERATION

### 3 - Appréciation d'ensemble

- L'appréciation que l'on peut porter sur la coopération Oubritenga Limousin est qu'il s'agit d'une *coopération solide*, portée, de manière consensuelle, par les élus régionaux.
- Il s'agit d'une coopération *bien structurée* autour d'un programme triennal et qui a une bonne *image positive globale*.
- Le programme répond assez bien à des *objectifs partagés* entre l'Oubritenga et le Limousin.

---

<sup>58</sup> Dénommé simplement « Programme » dans la suite du présent rapport

- Cette coopération est conforme aux principes énoncés dans la Charte de la Coopération Décentralisée et elle est conforme aux objectifs de la coopération française au Burkina Faso.
- Ses résultats sont conformes aux objectifs, voire largement dépassés dans certains domaines (accès à l'eau). Cette coopération bénéficie à plus de 34 000 personnes en Oubritenga et elle a touché près de 14 000 personnes en Limousin.

#### **4 – Dispositif institutionnel et technique**

- Le dispositif mis en place dans le cadre de la coopération Oubritenga Limousin est fondé sur une rigoureuse parité Nord et Sud, ce qui est sa caractéristique principale. Il fonctionne avec un souci permanent de concertation et de coordination Nord Sud et de transparence ;
- Ce dispositif apparaît comme une construction complexe qui comporte un ensemble d'instances fonctionnant de manière homothétique en Limousin et en Oubritenga: 2 Comités de Concertation et de Coordination, un Comité de Pilotage Nord Sud décliné en Comité de Pilotage Sud en Oubritenga et Comité de Pilotage Nord en Limousin, mais aussi des ateliers thématiques au Nord et des foras départementaux au Sud ;
- Le dispositif s'appuie en Limousin sur la Délégation à la Coopération (DC), rattachée à la Direction Générale des Services du Conseil régional et en Oubritenga sur le bureau d'étude BERD qui dispose d'une Cellule d'Appui Technique (CAT) à Ziniaré (2 cadres, 1 secrétaire-comptable, 1 chauffeur, 2 gardiens) ;
- Il s'agit d'un dispositif assez lourd, gêné, en Oubritenga, par des ambiguïtés dans les rôles et les fonctions des instances, en particulier entre le BERD/CAT et le Comité de Pilotage Sud. Ces ambiguïtés ont engendré des dysfonctionnements, des retards, un manque de réactivité qui a pénalisé le bon déroulement du Programme ;
- Le dispositif a évolué, en mars 2009, avec la signature d'une convention tripartite associant, outre la Région Limousin, la Région du Plateau central et le Réseau des Communes de l'Oubritenga (RCO). Cette évolution, qui vise à donner plus de pouvoir aux élus (Région et communes), est considérée par la mission d'évaluation comme tout à fait positive. Elle constitue une avancée intéressante en prévision de la mise en place du dispositif qui fonctionnera pour le futur Programme 2010-2012 ;
- La mission émet, cependant, quelques réserves concernant l'opérationnalité du dispositif qui risque de reproduire une partie des conditions qui ont engendré les dysfonctionnements antérieurs, telles que les ambiguïtés sur la maîtrise d'œuvre ou la bicéphalie du dispositif en Oubritenga.

#### **5 - Dispositif financier**

- Avec un montant de 1 429 366 €, dont 70 % ont été apportés par la Région Limousin et le MAEE (35% chacun), le budget dont a disposé le Programme sur la période 2005-2008, a été supérieur aux prévisions. L'écart tient principalement à la contribution des 2 agences de l'eau (134 000 €) pour la réalisation du programme hydraulique (forages) ;
- Une part essentielle du financement (près de 50%) attribué au Sud, a abondé le Fonds d'Investissement Local (FIL). Les contributions locales (financières et valorisées) ont représenté 13% du montant du FIL, ce qui est important ;
- Une caractéristique essentielle du dispositif financier est que la totalité du financement des actions réalisées au Sud a été versée par le Conseil régional Limousin en Oubritenga, où le dispositif financier a été entièrement contrôlé par les partenaires oubritengais réunis au sein du CP Sud ;
- Le Programme a connu un important retard d'exécution en année 2, ce qui a eu pour conséquence une faible consommation du budget annuel (39% seulement). Le report des

financements sur l'année 3 (740 247 € de budget 2008) et l'obligation de terminer le Programme triennal à temps, a induit une surcharge de travail et provoqué divers dysfonctionnements ;

- Les difficultés rencontrées semblent avoir été dues en grande partie au fonctionnement des instances. Parmi les causes principales de ces difficultés, la mission a pointé : 1) une lenteur dans le traitement de certaines questions par le CP Nord Sud telles que la révision du manuel de procédures, 2) des retards importants dus à la fourniture tardive des justificatifs par l'Oubritenga, avec une sous-estimation de l'importance de la fonction comptable dans un dispositif comme celui du PPOL, et 3) un retard dans la validation des projets de l'année 2, intervenue en août 2007 seulement. Cela semble du à l'attente de la validation du rôle des nouvelles communes dans la sélection des projets.

## **6 - Partenariat**

- Le partenariat entre le Limousin et l'Oubritenga est centré, au Nord, sur un petit nombre de partenaires historiques (Les Vaseix, Foyer Paul Nicholas, AGIR abcd Limousin, voire Université de Limoges), disposant d'un ancrage fort en Oubritenga. Ces partenaires sont étroitement associés au dispositif institutionnel et technique (Comité de pilotage Nord Sud, Comité régional de Concertation et de Coordination). Un nouveau partenariat solide a été établi avec la Maison des Droits de l'Homme depuis début 2008 ;
- Les autres partenaires, souvent impliqués depuis peu dans le Programme, forment une nébuleuse assez diffuse autour de ce noyau dur. Très divers, ils n'interviennent qu'assez ponctuellement et n'ont pas une connaissance approfondie et claire du Programme. Ces partenaires Nord se rencontrent assez peu ;
- En Oubritenga, le partenariat est assez dense et diversifié et il semble fonctionner de manière assez satisfaisante. La mission a noté en particulier le souci d'articulation avec les services déconcentrés de l'Etat (hydraulique, agriculture) ;
- Elle a également noté l'intérêt de la démarche actuelle du CRL qui cherche à établir un partenariat de coopération avec le PNUD pour la mise en place d'un programme de lutte contre le changement climatique (ART GOLD/changement climatique) au Burkina Faso. Cette implication entre dans la logique d'intervention du Conseil régional en région Limousin ainsi qu'au niveau de l'Association des régions de France et de l'Association des régions d'Europe ;
- Mais la concertation et la coordination reste insuffisantes avec certains partenaires potentiels tels que les programmes et projets de coopération bilatérale (coopération japonaise), voire avec des collectivités françaises impliquées en Oubritenga (Poitiers) ou dans des collectivités proches (Limoges avec Pabré) ;
- Une évolution essentielle du partenariat réside dans le nouvel accord tripartite de coopération établi, depuis mars 2009, entre la Région Limousin, la Région du Plateau central et le Réseau des Communes de l'Oubritenga (RCO) ;
- La Région Limousin se mobilise très activement pour élargir le partenariat aux collectivités territoriales du Limousin (communes et établissements publics de coopération intercommunale, soit 26 communes associées directement ou par l'intermédiaire de 2 EPCI) afin de les associer aux 7 nouvelles communes de l'Oubritenga.

## **7 - Méthodes d'intervention**

- Les méthodes d'intervention du Programme, codifiées dans un manuel de procédures révisé en 2007, ont été fondées sur le partenariat et la participation ;
- Ces méthodes ont permis au Sud une assez large mobilisation et une assez bonne expression de la base, mais l'application de ces méthodes a été gênée par le manque de relais sur le terrain ;

- La concertation, au niveau de chaque territoire, entre les élus, l'Administration, les porteurs de projets et les techniciens de la CAT a constitué une démarche intéressante de concertation pluri-acteurs, efficace pour rationaliser les moyens, même si elle a été assez lourde ;
- Certaines difficultés liées à la méthode ont été minimisées (rapports périodiques très peu explicites sur les difficultés). La mission d'évaluation tient à noter, cependant, le souci constant, de la part de la DC, d'apporter des correctifs aux lacunes identifiées en cours de Programme ;
- Les foras départementaux, qui ont été très appréciés aussi bien des bénéficiaires oubritengais que des représentants de l'Administration, ont permis de tenir compte des demandes de la population et de favoriser l'information et la participation, mais le nombre pléthorique de participants a constitué un handicap ;
- L'approche du Programme par microprojets financés sur un fonds spécifique géré par les oubritengais (FIL doté de 50% du budget) avec une participation des bénéficiaires en argent ou en travail, a été judicieuse et elle a donné de bons résultats globaux.
- Mais la mission a noté deux fortes limites qui ont réduit l'impact positif du Programme : 1) l'insuffisance du renforcement des capacités, malgré l'effort consenti pour former les responsables des comités de gestion (forages, moulins à grains) et des responsables des associations et groupements et 2) la très nette carence du suivi qui a compromis la pérennité et la durabilité de certains projets, malgré les demandes pressantes, en cours de Programme, des élus limousins pour qu'un dispositif efficace de suivi soit mis en place ;
- Une autre limite a été constituée par les difficultés qu'ont pu rencontrer les mairies pour développer une approche participative sur leur territoire en l'absence de personnel municipal qualifié et d'un minimum de moyens logistiques.

## **8 - Appréciation d'ensemble des actions**

- Les actions réalisées dans le cadre du Programme 2005-2008, qui ont mis l'accent au Sud sur la fourniture d'eau potable aux populations, sur la sécurité alimentaire, sur la génération de revenus ou sur l'éducation, sont tout à fait pertinentes ;
- Il en est de même au Nord où le Programme a mis l'accent sur l'Education au Développement et sur la mobilisation de l'expertise ;
- Le Programme a été globalement efficace. Les actions menées en Oubritenga ont été nombreuses et diversifiées. Les objectifs quantitatifs ont été largement atteints, voire dépassés (forages), même s'ils l'ont été avec pas mal de retard (15 microprojets ne sont pas encore terminés). Les objectifs en Limousin ont aussi été atteints en bonne partie ;
- Les partenaires du Sud ont choisi de réaliser en Oubritenga plus de projets que prévu (122 projets réalisés), mais parfois au détriment de la qualité, en particulier en fin de Programme (miellerie, laiterie). Ce point est essentiel car la qualité conditionne la pérennité dans le temps. Cette carence est largement imputable à la conjonction du manque de suivi, du manque de formation des porteurs de projets et/ou des bénéficiaires et à certaines carences d'organisation ;
- Le Programme apparaît cohérent, Il a été conçu de manière logique, avec une recherche permanente d'équilibre nord sud. Les objectifs sont clairs et cohérents entre eux ;
- Le partenariat, construit sur l'équilibre Nord Sud et sur des relations le plus possible égalitaires apparaît également cohérent, de même que le choix des actions menées, au Nord comme au Sud ;

- Par contre, *l'efficacité aurait pu être meilleure*. Le Programme a manqué de moyens adéquats, en particulier de moyens humains (manque de personnel de terrain) pour atteindre ses objectifs en termes *qualitatifs* ;
- Le Programme a été *efficace*. Il a eu *un impact très significatif* dans l'amélioration de l'accès de la population oubritengaise aux services de base, surtout l'eau potable, mais aussi l'éducation ou la santé, dans une moindre mesure. Il a bénéficié, de manière directe ou indirecte, à plus de *34 000 personnes* en Oubritenga et il a permis de toucher plus de *13 000 personnes* en Limousin ;
- La mission d'évaluation a, cependant, noté que certains des projets en Oubritenga ont davantage bénéficié en direct à *un nombre très limité de producteurs* (niébé, miel) pour qui l'impact immédiat a été important ;
- Elle a noté, par ailleurs, la *grande incertitude* concernant la pérennité et la durabilité de certains projets (forages, moulins à grains) du fait de la carence en formation et surtout en suivi.

## **9 - Appréciation par domaine d'intervention**

### **Education**

- Les microprojets Education ont représenté un investissement de 117 742 € (17,2% du FIL). Ils ont surtout concerné la construction de salles de classes, de logements pour le personnel, sont pertinents et les partenaires locaux en sont tout à fait satisfaits.
- Certains projets ne sont pas terminés et la mission a noté une qualité médiocre de mise en œuvre dans 2 projets. Enfin, une insuffisance de concertation avec les services de l'Education Nationale est apparue.

### **Santé**

- Les microprojets financés correspondent à des besoins réels, mais, avec un investissement de 57 414 € (8,4%), la Santé a été, avec l'Environnement, l'un des parents pauvres du Programme ;
- Les projets de santé ont essentiellement consisté à construire des latrines, ce qui est certes important, mais un appui plus clair aux Centres de santé (CSPS) communaux, par exemple, eut été souhaitable.

### **Développement économique**

- Les microprojets de développement économique ont représenté un investissement de 66 916 € (9,8%). Ils ont été fortement approuvés par les organisations bénéficiaires. Certains d'entre eux (moulins à grains) ont eu pour but de diminuer la pénibilité du travail des femmes, d'autres d'accroître les revenus disponibles (embouche ovine, production de « soubala »). Les constructions sont de bonne qualité et les équipements fournis ont été adéquats ;
- Mais l'effort de formation des bénéficiaires et de suivi-évaluation ont été notoirement insuffisants. Seul un moulin à grains sur les 6 moulins installés par le Programme était en fonctionnement au moment de la mission.

### **Soutien aux filières agricoles**

- Les microprojets de soutien aux filières agricoles ont représenté, après l'hydraulique, le 2° domaine d'intervention du Programme. Ils ont drainé un investissement de 134 392 € (19,7%). Ces projets ont été portés par des structures de 2° niveau (fédérations, unions). Ils ont clairement correspondu à des besoins réels exprimés par les bénéficiaires. Ils ont été plébiscités par les organisations de producteurs, comme par les mairies. Ils ont touché plusieurs milliers de producteurs avec une incidence nette sur le revenu (niébé, miel, lait) ;

- Cependant, certaines des constructions, surtout parmi les plus récentes, présentent des défauts ou des erreurs de conception. L'effort de formation n'a pas été suffisant, à la notable exception de l'association ASK, qui a bénéficié de l'appui de l'IRENA. Le Programme a financé des intrants agricoles (engrais, semences) pour un nombre limité de producteurs, ce qu'il n'aurait pas du faire.

#### **Environnement, ressources naturelles**

- Le volet Environnement du Programme a été anormalement pauvre, avec un investissement de 19 208 € (2,8%). Les principales réalisations concernent les fosses fumières, qui auraient d'ailleurs du être classées dans le soutien aux filières agricoles. Elles semblent bien utilisées, mais le Programme a pris un peu de retard dans ce domaine.
- Ce volet est notoirement insuffisant pour un Programme qui affiche une claire orientation développement durable.

#### **Aménagement socioculturel, tourisme et culture**

- Ce volet a été peu développé par le Programme avec un investissement de 21 897 € (3,2% du montant du FIL). En dehors de quelques actions très ponctuelles, il se résume à la construction de 2 centres socioculturels dans la même commune d'Absouya, à 15 km l'un de l'autre. Le centre de Niniogo fonctionne bien. Celui de Tampaongo est en construction.
- La construction de la Maison de l'Amitié à Ziniaré, projet porté par le Comité Local de Jumelage et les maires oubritengais, a une forte valeur symbolique. Elle sera un point focal pour le Programme et constituera un point d'appui utile pour les maires.

#### **Hydraulique**

- Avec près de la moitié des microprojets (54 projets sur 122,) et un investissement de 255 548 € (37,4%), grâce à la contribution des agences de bassin, le volet hydraulique a été le domaine principal d'intervention du Programme. La qualité des forages est globalement satisfaisante et les ouvrages sont fréquentés régulièrement par la population. La propreté des installations est correcte à peu près partout. La formation systématique des membres des Comités de gestion a été bien appréciée par les bénéficiaires ;
- Cependant, le système de gestion présente une nette insuffisance générale, ce qui compromet la pérennité des ouvrages (difficulté de collecte des cotisations, manque d'entretien régulier des pompes etc.). Les formations ont été courtes (3 jours ne suffisent pas) et inégales, mais surtout, le suivi post-installation a été inexistant.

### **10 – Appréciation des actions transversales**

#### **Formation des acteurs locaux**

- Les formations réalisées en Oubritenga ont touché 970 personnes, dont 44% de responsables des Comités de gestion des forages et 45% de producteurs agricoles. Des formations originales ont été réalisées (coformation SupAgro, formation tourisme solidaire).
- Malgré cet effort, le résultat est insuffisant compte tenu de l'ampleur des besoins. La formation des élus locaux (maires, conseillers municipaux) et du personnel municipal, pourtant essentielle en accompagnement à la mise en fonctionnement des nouvelles mairies à partir de début 2007, a été inexistante. L'Etat burkinabé était sensé prendre en charge cette formation, ce qui n'a pas été fait.

#### **Echanges**

- La mission a noté le *grand intérêt* manifesté de part et d'autre pour ces échanges qui ont mobilisé plus de 90 personnes. Ils ont permis de se rencontrer, d'échanger, de partager, mais aussi de mieux se connaître et donc de s'apprécier ;

- La mission a cependant noté l'importance relative des échanges dits « institutionnels » qui ont mobilisé 60% des moyens financiers de ce volet et mobilisé 67% des bénéficiaires. Or, ces missions institutionnelles ont eu pour objectif premier la coordination et la concertation pour *la gestion conjointe* du Programme. Les échanges tels que nous les entendons n'en ont été que le sous-produit ;
- Les échanges plus techniques et professionnels (agriculture, apiculture) ont été *extrêmement limités* avec moins de 10% des bénéficiaires, alors que le Limousin est une région essentiellement agricole et rurale. On peut s'étonner, par exemple, qu'aucun échange n'ait été mis en place dans un domaine comme l'élevage laitier et la fromagerie, entre les éleveurs Limousins et les éleveurs Peulhs.

### **Expertises et études**

- Globalement, les expertises et études, qui ont mobilisé une cinquantaine d'experts et consultants, ont été utiles. Elles ont été réalisées à un coût tout à fait acceptable. Mais elles ont été *trop peu nombreuses*, alors qu'elles auraient sans doute permis d'éviter certaines erreurs et d'anticiper certaines dérives.
- La raison essentielle tient à la méthode fondée sur la demande et à ses limites. Le CP Sud a eu tendance à ne prendre en compte que les demandes venues de la base et des communes or, ces partenaires ne peuvent demander que ce qu'ils connaissent.

### **Appui institutionnel aux instances**

- Cet appui a concerné 40 actions et a représenté 3 236 mouvements de personnes pour un coût de 87 007 €. La principale remarque est que la très grande majorité des actions réalisées a concerné des réunions et sessions c'est à dire *le fonctionnement normal des instances* prévues dans le dispositif, telles que le CP Sud ou le CP Nord Sud. Elles n'ont pas eu pour objectif premier le renforcement de ces instances. Elles n'ont donc pas réellement contribué à leur renforcement ;
- Les membres du CP Sud ont fait montre d'un *remarquable sérieux et d'une grande motivation* avec un rythme de 18 réunions par an, soit 1,5 réunion par mois. Et ce, d'autant plus que les déplacements sont à la charge des membres qui viennent en grande partie de Ouagadougou et de communes éloignées ;

### **Information et communication**

- Ce secteur a sans doute été l'un des maillons faibles du Programme, malgré quelques efforts réalisés en cours de route, tel que la réflexion sur une stratégie adéquate de communication pour l'Oubritenga.
- Les principales actions ont consisté, en Limousin, à produire des dépliants, à réaliser quelques articles et émissions télé à l'occasion des déplacements d'élus en particulier. Les Conférences annuelles de la Coopération (2007 et 2008) ont représenté une bonne initiative très appréciée en Limousin ;
- En Oubritenga quelques émissions de radio FM ont été réalisées et quelques articles ont été produits dans les journaux nationaux. Les foras départementaux de 2006 peuvent être considérés comme la principale action d'information en direction de la population en Oubritenga, mais ils ont peut-être suscité un peu trop d'espoir ;
- Une partie des actions prévues n'a pas été réalisée (bulletin d'information, mise en place du site Internet).

## **11 – Appréciation des actions au Nord**

- Des actions diverses de sensibilisation, formation, animation et éducation au développement, ont été menées en 2006 et 2007 par plusieurs organisations sous la coordination du SRFD. D'autres partenaires comme l'association Origamini y ont été associés jusqu'à fin 2007 ;

- Des actions complémentaires telles que des échanges et la mobilisation d'experts sont venues compléter ce programme ;
- Sur cette période, les réalisations ont très diversifiées (formations, activités culturelles, évènements, échanges entre population, mobilisation d'experts, actions d'information et de communication). Dans certains domaines (formation) elles ont été plus faibles que prévu ;
- En février 2008, la réalisation du programme a été confiée à la MDH avec un mandat plus clair. Le programme Nord a gagné en cohérence et en efficacité. Le CRL a désormais un seul interlocuteur pour tous les aspects de sensibilisation, éducation, animation et formation ;
- Depuis 2006, le programme a touché plus de 13 000 personnes, dont une majorité en 2008 avec 3 actions principales : organisation d'évènements culturels, organisation de conférences débats, sensibilisation au développement (public scolaire) ;
- Quelques formations spécifiques ont été réalisées à la demande, ainsi que quelques outils à vocation pédagogique ;
- Une articulation plus précise entre les actions en Limousin et les actions en Oubritenga semble nécessaire. Des contacts en ce sens ont été pris en juillet 2009 en Oubritenga et à Ouagadougou par la MDH. La mission considère cette approche comme très positive.

## **II - PROPOSITIONS ET RECOMMANDATIONS**

### **12 - Recommandations prioritaires**

- 4. CLARIFIER LES ROLES ET LES RESPONSABILITES DES ORGANES, AINSI QUE LES PROCEDURES**
  - a. Redéfinir les rôles du RCO, CP Sud, CAT, CLJ
  - b. Formaliser la place des communes dans le processus (examen et approbation des projets, sélection des entreprises, réception des travaux)
  - c. Renforcer la CAT (Ressources humaines, pouvoir de décision)
- 5. REVOIR LA STRATEGIE D'INTERVENTION**
  - a. Répartir les lignes de financement FIL
  - b. Renforcer les capacités de la région et des communes
  - c. Se mettre en conformité avec les stratégies nationales (stratégie dans le secteur de l'eau, financement des activités agricoles, procédures d'appels d'offres, propriété des ouvrages et mécanisme de gestion)
  - d. Actualiser les modalités de cofinancement des microprojets et impliquer les porteurs dans le suivi des chantiers
  - e. Donner une plus grande place au développement durable
- 6. METTRE EN PLACE UN VERITABLE DISPOSITIF DE SUIVI EVALUATION**

## 13 - Recommandations par domaine

### 1° priorité

| Domaine                                       | Recommandations  |
|---|--|
| <b>Dispositif institutionnel et technique</b> | <p><b>1</b> – Bien repréciser <u>les rôles</u> respectifs du CP, du RCO, du CRPC, du CLJ, avec l'appui de la MCD et revoir le manuel de procédures pour l'adapter aux nouvelles décisions</p> <p><b>2</b> - Redonner à la CAT un vrai <u>rôle exécutif</u> sous contrôle du nouveau Comité de Programmation Nord Sud et renforcer ses moyens en personnel, en particulier en recrutant, en plus des cadres, des animateurs itinérants et un comptable expérimenté</p> <p><b>3</b> – Formaliser la <u>place des communes</u> dans le processus d'examen des demandes, dans la sélection des entreprises et dans le suivi des projets</p>  |
| <b>Dispositif financier</b>                   | <p><b>4</b> - Maintenir le <u>Fond d'Investissement Communal</u> (FIC) au niveau financier du FIL antérieur, c'est-à-dire à peu près 50% de l'enveloppe financière disponible et distinguer un Fond d'Équipement Communal (FEC) pour les communes et un Fonds de Développement Economique (FDE) pour les associations</p> <p><b>5</b> – Donner une priorité aux projets portés par des <u>femmes</u> et des <u>jeunes</u>, quitte à leur réserver une enveloppe spécifique (ou un pourcentage prédéfini de l'enveloppe FDE par exemple)</p> <p><b>6</b> - Rééquilibrer les financements des microprojets en favorisant les projets dans les domaines de la <u>santé</u> et de l'<u>environnement</u></p>   |
| <b>Méthode d'intervention</b>                 | <p><b>7</b> – Modifier <u>la procédure</u> pour ne pas faire dépendre la décision concernant chaque action, d'une demande de la base (ex. mobilisation de la ligne budgétaire destinée aux études et à l'expertise à l'initiative de la CAT par exemple)</p> <p><b>8</b> – Modifier la procédure de façon à n'examiner les actions proposées que lorsque <u>la contrepartie</u> est libérée (soit sous forme financière soit en nature avec les normes de qualité requises)</p> <p><b>9</b> – Evoluer vers la <u>nouvelle stratégie nationale</u> en matière d'AEPA (Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement)</p>   |
| <b>Microprojets</b>                           | <p><b>10</b> – Mettre en place un dispositif de <u>suivi évaluation</u> des projets et impliquer les porteurs de projets dans le suivi des chantiers (commissions de chantier)</p> <p><b>11</b> – Attribuer en <u>propriété communale</u> tous les bâtiments construits par le Programme et faire en sorte que les collectivités en assument la gestion ou en délèguent la gestion à des personnes morales (associations, groupements) : location-gérance (privés) pour les moulins, gestion directe pour les groupements de producteurs</p> <p><b>12</b> – <u>Ne plus financer les intrants</u> (engrais, pesticides, semences, petit équipement) aux associations de producteurs, et chercher à faciliter leurs relations avec les institutions de micro finance</p> |

|                              |  |
|------------------------------|--|
| <b>Actions transversales</b> | <p><b>13</b> – Mettre en place <u>un programme de renforcement des capacités</u> au niveau de la région du Plateau central, ciblant les élus (régionaux et communaux), les dirigeants associatifs et les cadres des services déconcentrés de l'Etat</p> <p><b>14</b> – Mettre en place une <u>procédure obligatoire</u> de validation des dossiers de microprojets avant financement (mobilisation de l'expertise)</p> |
|------------------------------|--|

## 2° priorité

NOTE – Les 9 préconisations qui suivent sont considérées par la mission d'évaluation comme importantes, mais elles sont moins prioritaires que les 14 actions précédentes.

| Domaine                                       | Recommandations   |
|---|---|
| <b>Dispositif institutionnel et technique</b> | <p><b>15</b> – Créer en Limousin une <u>cellule (ou plateforme)</u> scientifique, technique et économique (réflexion et veille stratégique sur le développement durable et son application en coopération), en remplacement des ateliers thématiques</p> <p><b>16</b> – En Limousin, revoir le fonctionnement du <u>CRCC</u> (plus de rigueur, moins de participants, meilleur suivi) appuyé sur des Comités locaux de coopération</p>    |
| <b>Méthode d'intervention</b>                 | <b>17</b> – Mettre en place en Oubritenga une forme allégée de <u>forum communal</u> impliquant les représentants des groupes d'acteurs locaux (associations, groupements, CVD etc.)  |
| <b>Partenariat</b>                            | <b>18</b> – Renforcer et diversifier le <u>réseau des partenaires</u> limousins (société civile) grâce à l'implication des 7 collectivités limousines, avec l'appui de la MDH   |
| <b>Microprojets</b>                           | <b>19</b> – Impliquer davantage les communes oubritengaises dans les actions de suivi des microprojets, ce qui implique qu'elles s'associent au financement des animateurs itinérants chargés d'assurer le suivi des projets  |
| <b>Actions transversales</b>                  | <b>20</b> – Mobiliser les communes limousines pour réaliser des actions cohérentes d'appui institutionnel aux communes oubritengaises, fondé sur un diagnostic partagé et sur un souci de mutualisation afin de réaliser des synergies et donc des économies de moyens ;  |
| <b>Education au développement (Limousin)</b>  | <p><b>21</b> – Mettre en place une mission globale d'<u>animation du partenariat</u> en Limousin, confiée à un partenaire spécialisé, MDH ou autre ;</p> <p><b>22</b> - Développer des <u>outils pédagogiques</u> utilisables en Education à l'Environnement et au Développement durable, permettant de mieux valoriser et faire connaître le dossier Oubritenga en Limousin (mallettes pédagogiques, expositions réciproques etc.) ;</p> |
| <b>Information et communication</b>           | <b>23</b> – Revoir la <u>stratégie de communication</u> en Oubritenga afin de mieux utiliser les médias (radios en particulier) et réaliser ce qui avait été prévu (bulletin, site web).  |

## **V° PARTIE : ANNEXES**

## Annexe 1 – Liste des personnes rencontrées

### Limousin

#### Elus des collectivités territoriales

|  |
|--|
| Jean-Paul Denanot ( <i>Président CRL</i> )                   |
| Stéphane Cambou ( <i>V.P.CRL</i> )                           |
| Sylvie Vaugelade ( <i>V.P. CRL</i> )                         |
| Jean-Bernard Damiens ( <i>VP CRL, Adjoint Gueret</i> )       |
| Jean-Jacques Bêlez ( <i>CRL</i> )                            |
| Sylvie Guilhem ( <i>CRL</i> )                                |
| Claude Tremouille ( <i>CRL</i> )                             |
| Dominique Grador ( <i>CG Corrèze</i> )                       |
| Martine Leclerc ( <i>CG Corrèze, maire Ussel</i> )           |
| Bernard Combes ( <i>maire Tulle</i> )                        |
| Sylvie Christophe ( <i>CM Tulle</i> )                        |
| Claude Guilloumy ( <i>CM St Junien</i> )                     |
| Martin Forst ( <i>CM de Limoges</i> )                        |
| Michel Vergnier ( <i>député-maire de Guéret</i> )            |
| Gisèle Bonnin ( <i>CM Guéret</i> )                           |
| Noël Zanna ( <i>Conseiller communautaire Val de Vienne</i> ) |
| Yoann Brizard ( <i>CM Aix sur Vienne</i> )                   |

#### Fonctionnaires territoriaux

|  |
|--|
| Maurice Borde ( <i>Directeur Général des Services CRL</i> )                |
| Olivier Barlogis ( <i>Directeur Général Adjoint CRL</i> )                  |
| David Buchet, ( <i>Responsable de la Délégation à la Coopération CRL</i> ) |
| Nathalie Brousse-Mestre ( <i>Chargée de mission CRL</i> )                  |
| Boris Garineau ( <i>Chef de service CRL</i> )                              |
| Gérard Bourgognon ( <i>COS CRL</i> )                                       |
| Joëlle Penot ( <i>ville de Guéret</i> )                                    |
| Florence Gracette ( <i>ville de Limoges</i> )                              |

### **Personnalités concernées par la Coopération**

Jean-Pierre Limousin (*Conseil Economique et Social régional et Chambre de Commerce et d'Industrie*)

Nouri Boualem (*Chambre de Commerce et d'Industrie de Limoges*)

### **Partenaires**

Luc Bost et Patrick Nadaud (*Foyer Paul Nicolas*)

Daniel Mauriat et Annie Burguet (*Lycée et CFPPA Les Vaseix*)

Farid Boumediene, Hélène Dejoux et Muriel Lehericy (*Université de Limoges*)

Chantal Grimal et Bertrand Guillaume (*Maison des Droits de l'Homme*)

Claude Toutant (*Office International de l'Eau*)

Pascal Bouso (*ISF Limousin*)

Claude Triclot (*Francophonies*)

Guy Claux et Jacqueline Baker (*AGIR abcd Limousin*)

Philippe Ponty (*Bottom Théâtre*)

### **Autres acteurs de coopération**

Dominique François et Chantal Laval-Maingraud (*Burkina 87*)

Serge Tiendrebeogo et Diane Sanon (*Association Limousine des Etudiants Burkinabé*)

Jean-Pierre Salesse (*Comité de jumelage Aix sur Vienne*)

Guillaume Aubourg (*PS Eau*)

Michel Aurichesse (*Echo*)

### **Burkina Faso**

#### **Elus des collectivités territoriales**

Jean Baptiste Sawadogo (*Président de la Région du Plateau Central*)

Jérémy Ouedraogo (*Député*)

Juliette Congo (*Région du Plateau central*)

Antime Sawadogo (*Région du Plateau central*)

Idrissa Soré (*Région du Plateau central*)

Omer Ouédraogo (*Région du Plateau central*)

Marc Zoungrana (*Maire de Dapelogo*)

Vincent Ouédraogo (*Maire de Nagréongo*)

|   |
|---|
| Christophe Ziwagué ( <i>Maire d'Ourou-Manega</i> )                          |
| Johany Kabré ( <i>Maire de Ziniaré</i> )                                    |
| Soumaïla Sinaré ( <i>Maire de Zitenga</i> )                                 |
| Pierre Ilboudo ( <i>Maire d'Absouya et Président du C.P.Sud et du RCO</i> ) |
| Salfo Ouédraogo ( <i>1<sup>er</sup> adjoint au maire de Nagreongo</i> )     |

### **Haut Commissariat de la Province**

|  |
|--|
| Constant Ouédraogo ( <i>Haut Commissaire de l'Oubritenga</i> ) |
|--|

### **Comité Local de Pilotage de la Province de l'Oubritenga**

|                |
|----------------|
| Soalla René    |
| Traore Sidiki  |
| Kiemdé Kassoum |
| Soré Idrissa   |
| J-B Lansomdé   |
| Ouédraogo Omer |

### **Personnes ressources**

|  |
|--|
| Mamadou Sembene ( <i>Maison de la Coopération Décentralisée</i> )    |
| Etienne Malbila ( <i>Cellule d'Appui Technique BERD</i> )            |
| Yanogo ( <i>BERD</i> )   |
| Valentin Palenfo ( <i>DG BERD à Ouagadougou</i> )                    |
| Félix Akomdambou ( <i>Réseau des Caisses Populaires du Burkina</i> ) |
| Ouédraogo Moussa ( <i>Directeur Provincial du MAHRH</i> )            |
| Marcel Bouda ( <i>Président d'ASK</i> )                              |
| Diallo ( <i>Président de l'Union Tabital</i> )                       |
| <i>Président du Groupement d'apiculteurs Nabons Wendé</i>            |

Des entretiens ont eu lieu avec les acteurs clés suivants :

- des entreprises ayant exécuté les travaux (6) à Ziniaré
- des contrôleurs des travaux (5) à Ouagadougou
- des représentants des associations et groupements bénéficiaires (12) à Ziniaré

Lors de l'évaluation des actions sur le terrain, les entretiens ont rassemblé généralement les responsables des organisations de base portant le Projet :Comités de gestion des points d'eau, Association de parents d'élèves, président d'Associations ou de Groupements, enseignants concernés par les travaux, Directeurs ou gestionnaires de centres concernés par les travaux, gestionnaires des moulins et groupements porteurs du Projet.

La liste de l'ensemble des personnes rencontrées serait trop longue et la Mission s'excuse de ne pouvoir tous les citer, tout en les remerciant de la disponibilité dont ils ont fait preuve.

## Annexe 2 – Actions évaluées

### A - MICROPROJETS

#### **Education et Alphabétisation**

- 1 - Construction de logements (2) d'enseignants à Gandemtenga (*Dapelogo, 2008*)
- 2 - Acquisition de matériel scolaire pour sourds muets (*Ziniaré, 2006*)
- 3 - Construction des bureaux de l'inspection primaire (*Zitenga, 2006*)
- 4 - Construction et équipement d'un CPAF (*Ourgou-Manega, 2008*)
- 5 - Construction d'un logement d'inspecteur (*Ourgou-Manega, 2008*)
- 6 - Construction des murs pour le logement des enseignants, la construction de cuisines et l'installation de plaques solaires à Sadaba (*Zitenga, 2007*)

#### **Santé**

- 7 – Construction d'un hall de vaccination au CSPS (*Loumbila, 2006*)
- 8 – Construction de latrines publiques (*Ourgou-Manega, 2008*)
- 9 – Construction de latrines publiques (*Absouya, 2008*)
- 10 – Construction de latrines publiques (*Nagréongo, 2008*)

#### **Développement économique**

- 11 – Construction d'un magasin de stockage du son à Siby (*Absouya, 2006*) [achevé en 2008]
- 12 – Installation d'un moulin à grain à Wavoussé (*Loumbila, 2006*)
- 13 – Réalisation d'embouche ovine (*Ziniaré, 2007*)
- 14 – Construction d'un abri et installation d'un moulin à grain à Youm Yiri (*Dapelogo, 2008*)
- 15 – Construction d'un magasin de stockage des oignons à Nougou (*Loumbila, 2007*)
- 16 – Construction d'un abri et installation d'un moulin à grain à Tanzinzé (*Nagréongo, 2008*)
- 17 – Construction d'un abri (moulin non installé) à Largo (*Absouya, 2008*)
- 18 – Construction d'un parc de vaccination (*Nagréongo, 2008*) [non terminé]

#### **Environnement et ressources naturelles**

- 19 – Réalisation de fosses fumières à Guilongo (*Ziniaré, 2006*)
- 20 – Réalisation de fosses fumières à Kouila (*Ziniaré, 2006*)
- 21 - Réalisation du jardin botanique de Tanghin-Kossodo (*Zitenga, 2006*)
- 22 – Réalisation de fosses fumières à Pengwendé (*Nagréongo, 2008*) [non terminé]

## **Aménagement et équipement**

- 23 - Construction d'un centre socio-culturel à Tampaongo (*Absouya, 2008*) [non terminé]
- 24 - Construction d'un centre socio-culturel à Niniogo (*Absouya, 2006*) [non visité, entretien avec le président]
- 25 - Acquisition de matériel de musique et de théâtre (*Ziniaré, 2007*)

## **Hydraulique**

- 26 - Réalisation d'un forage à Soglozy (*Dapelogo, 2006*)
- 27 - Réalisation d'un forage à Wazélé (*Ourgou-Manega, 2006*)
- 28 - Réalisation d'un forage à Banguessom (*Nagréongo, 2006*)
- 29 - Réalisation d'un forage à Laway1 (*Dapélogo, 2008*)
- 30 - Réalisation d'un forage à Tanlili (*Zitenga, 2008*)
- 31 - Réalisation d'un forage à Zongo (*Loumbila, 2008*)
- 32 - Formation des comités de gestion de Bangrin (*Loumbila, 2006*)
- 33 - Formation des comités de gestion de Nomgana (*Loumbila, 2006*)
- 34 - Réalisation d'un forage à Tambiyiba (*Absouya, 2008*)
- 35 - Réalisation d'un forage à Gandemtenga (*Dapelogo, 2008*)
- 36 - Réalisation d'un forage au CPL (*Ourgou-Manega, 2008*)
- 37 - Réalisation d'un forage à Kulkinka (*Ziniaré, 2008*) [pompe pas encore installée]
- 38 - Réalisation d'un forage à Bargo (*Absouya, 2008*)

## **Soutien aux filières agricoles**

- 39 - Soutien au renforcement de la filière niébé an 1 et an 2 (*Province, 2006-2007*)
- 40 - Construction et équipement d'une miellerie provinciale (*Ziniaré, 2007*) [projet non terminé]
- 41 - Fourniture d'équipements apicoles (*Province, 2008*)
- 42 - Soutien au renforcement de la filière niébé (*Province, 2008*)
- 43 - Construction d'une mini-laiterie à Bissiga (*Province, 2008*) [projet non terminé]

## **Divers Oubritenga**

- 44 - Construction de la Maison de l'Amitié à Ziniaré (*Province, 2008*)
- 45 - Parrainages d'enfants défavorisés (*Ziniaré*)
- 46 - Soins d'apithérapie (*Oubritenga 2006-2008*)

## **ACTIONS TRANSVERSALES ET PROGRAMME NORD**

- 47 - Education au développement (*Limousin, 2006-2008*)
- 48 - Echanges (*Limousin et Oubritenga 2006-2008*)
- 49 - Expertises (*Limousin et Oubritenga 2006-2008*)

50 – Formation Comités de gestion des forages (*Oubritenga 2006-2008*)

51 – Coformations SupAgro (*Oubritenga, 2006-2007*)

52 – Formation tourisme solidaire (*Oubritenga, 2008*)

53 – Information et communication (*Limousin et Oubritenga 2006-2008*)

### Annexe 3 – Bibliographie consultée

- 1 – « Programme triennal de coopération décentralisée entre la région Limousin et la province de l'Oubritenga » juin 2005
- 2 – « Rapport annuel d'activités octobre 2005-septembre 2006 » CP Sud/CAT octobre 2006
- 3 – « Rapport annuel d'activités 2007 » CP Sud/CAT, novembre 2007
- 4 – « Compte rendu technique et financier année 1 » CRL/Oubritenga, novembre 2007
- 5 – « Compte rendu technique et financier tranche 2 », CRL/Haut Commissariat de la Province de l'Oubritenga, juin 2008
- 6 - « Rapport annuel d'activités 2008 », CP Sud/CAT, octobre 2008
- 7 – « Evaluation du partenariat Limousin-Oubritenga » Rapport annexe M. Sembene, R. Ouédraogo, G. Badolo, Août 2004
- 8 – « Compte-rendu de la mission du Comité de pilotage Sud en Limousin » juin 2007
- 9 – « Bilan de la mission de la délégation limousine au Burkina Faso » mars 2008
- 10 – « Comité de pilotage Nord Sud » présentation power-point, CRL, mars 2008
- 11 – « Synthèse de la mission en Oubritenga » Juillet 2008
- 12 –« Relevé de conclusions réunion Bilan et perspectives par rapport à la mission de mars 2008 du PPOL », CRL mai 2008
- 13 – « Synthèse des activités mises en œuvre dans le cadre du programme Nord an 1 et an 2 » CRL 2007
- 14 – « Fonds d'initiative/programme Nord – Proposition de projet », EPLEFPA Les Vaseix/Réseau agriculture durable Limousin, octobre 2006
- 15 – « Mission de coopération EPLEFPA Les Vaseix, programme PPOL », Burguet, Tricou, Mauriat, 2007
- 16 – « II<sup>o</sup> rencontre régionale de la coopération décentralisée et de la solidarité internationale en Limousin », décembre 2008
- 17 – « La solidarité internationale, c'est l'affaire de tous », dépliant CRL/partenaires
- 18 – « Le monde a faim, nos choix sont vitaux », dépliant CFSI/Alimenterre
- 19 – « Synthèse technique et financière du programme pluriannuel Oubritenga-Limousin 2005-2009 et détails de la tranche 3 », CP Sud/CAT, avril 2009
- 20 – « Guide 2009 des Acteurs limousins de la solidarité internationale et de la coopération décentralisée », CRL, 2009
- 21 - « Cahier des charges de l'opérateur, mis en œuvre de la composante appui au développement local et à la décentralisation en Oubritenga », CRL [pas de date]

- 22 - « Relevé de conclusions réunion du 2 avril 2009 » CP Nord, avril 2009
- 23 – « Fonds d’initiative programme Nord, bilan de l’année 2008 », MDH 2008
- 24 – « Zodo, atelier du programme régional Formation-Education au développement, partenariat Limousin Oubritenga »
- 25 - « Monographie du département de Nagréongo », Ministère de l’Administration territoriale et de la décentralisation, Ouagadougou, 2007
- 26 - « Fiches de poste de chargé de mission », CRL, mars 2006
- 27 – « Fiche de poste du personnel de la CAT Oubritenga », BERD
- 28 - « Document stratégique régional : axes, orientations et objectifs stratégiques », Région Limousin
- 29 - « Maison des Droits de l’Homme », dépliant de présentation
- 30 – « Convention de subvention Ambassade de France au Burkina/CRL » décembre 2006
- 31 – « Convention opérationnelle région Limousin/province de l’Oubritenga », juin 2005
- 32 - « Accord de jumelage conseil régional Limousin/province de l’Oubritenga », février 1999
- 33 - « Convention relative à l’attribution d’une aide de solidarité internationale » CRL/Agence de l’eau Loire Bretagne
- 34 – Convention de coopération internationale Région Limousin/EPLA de Limoges Les Vaseix, décembre 2006
- 35 – « Promouvoir les démarches de co-développement CRL/Oubritenga année 2 » Commission permanente du Conseil régional, 23 novembre 2006
- 36 – « Fiches vertes 2006 et fiches vertes 2008 »
- 37 – « Fiche de projet : Renforcement de l’accès à l’eau dans le cadre du partenariat entre la Région Limousin et la Province de l’Oubritenga », mai 2007
- 38 – « Convention tripartite de coopération décentralisée et de jumelage Région Limousin/Région du Plateau central/Réseau des communes de l’Oubritenga » mars 2009
- 39 – « Programmation 2008-2009 des formations destinées aux acteurs de la coopération décentralisée et de la solidarité internationale en Limousin », CRL/DC
- 40 – « Les communes et communautés de communes dans le partenariat régional avec l’Oubritenga » Réunion d’information, Limoges, 8 juin 2009
- 41 – « Comité Régional de Concertation et de Coordination Limousin », présentation power-point, Limoges, juin 2009
- 42 – « Point sur l’avancement du projet de lutte contre le changement climatique région Limousin/région Plateau central/PND », CRL, juillet 2009
- 43 – « Coopération au Burkina Faso : miel et santé » Document et cdrom AGIR, 2008
- 44 – « 1° et 2° Rencontre régionale de la coopération décentralisée » cdrom CRL/MAEE 2008